

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

LIVING

INNOVATION FOR & BY THE PEOPLE

SOMFY 

Réalisation : Explorations.
Photo de couverture : Frédéric Cirou – Photos p. 3 : Laurent Cousin.

Explorations 

MESSAGE DU DIRECTOIRE



Jean Guillaume DESPATURE
Président du Directoire



Pierre RIBEIRO
Directeur Général Finances,
membre du Directoire

En 2015, Somfy a réalisé une très bonne performance. Le chiffre d'affaires progresse de 8,1 % et l'activité est en croissance dans toutes les zones géographiques. Le rééquilibrage géographique du portefeuille qui était l'un des objectifs fixés il y a cinq ans — avec la diversification des Business Models, notamment pour le développement des marchés de l'Accès et de la Maison Connectée — se poursuit avec succès. Le ralentissement économique de certaines zones a ainsi été largement compensé par la forte dynamique d'autres territoires: d'une part, des régions qui confirment leur rôle de relais de croissance pour l'activité du Groupe — les pays du pourtour méditerranéen, d'Europe de l'Est, les États-Unis —, d'autre part, l'Europe du Sud et l'Europe du Nord qui opèrent un fort retour à la croissance pour la deuxième année consécutive. Tous pays confondus, le Groupe réalise en Europe une performance aussi solide que dans le reste du monde.

Porté par le développement de l'activité et par une hausse de la marge brute, le résultat opérationnel courant progresse de 10,6 % et s'établit à 15,6 % du chiffre d'affaires. Ceci alors même que Somfy a intensifié ses investissements en faveur de l'innovation. L'endettement financier a, de son côté, été ramené à un excédent de 1,2 M€ (contre une dette de 199,9 M€ fin 2014). Cette amélioration est étroitement liée au niveau élevé de la capacité d'autofinancement, à une évolution maîtrisée des besoins en fonds de roulement, mais aussi aux encaissements issus des sorties du capital des sociétés CIAT et Faac. Après la séparation de Somfy Activités et Somfy Participations fin 2014, qui a donné lieu à la création d'Edify, 2015 marque ainsi la finalisation du recentrage du Groupe sur son cœur de métier. En raison de la situation économique instable au Brésil, nous avons également pris la décision de sortir du capital des sociétés Garen Automação et Giga. La déconsolidation effective de cette dernière interviendra courant 2016.

Alors même que l'industrie du bâtiment vit une transformation majeure sous l'impulsion de la révolution numérique et des objets connectés, l'innovation est une priorité pour le Groupe. Début 2015, Somfy a initié le lancement d'une vague importante de solutions de nouvelle génération qui sont d'ores et déjà un succès commercial. Ces solutions, qui se généraliseront à l'avenir, auront un impact fort sur le développement de l'activité, sur la création de valeur sur nos marchés historiques et sur la transformation de l'entreprise. Alors que 2015 a permis de clarifier l'environnement concurrentiel du marché de la Maison Connectée, nous sommes confiants dans la capacité de Somfy à capitaliser sur la connectivité pour consolider son leadership sur son cœur de métier et s'ouvrir des opportunités de croissance, ciblées et mesurées, dans des secteurs d'équipements de la maison complémentaires aux nôtres. Sur cette année, les ventes de nos offres Maison Connectée commencent d'ailleurs à générer une part intéressante du chiffre d'affaires du Groupe. La création d'une entité dédiée aux « Solutions connectées », dont la vocation est de soutenir la croissance de nos activités cœur de métier grâce à ses expertises, nous permettra d'accélérer nos prises de position dans ce marché naissant.

Le Directoire

SOMMAIRE

01 RELATION ACTIONNAIRES

- P.8 Répartition du capital en %
- P.8 Capital
- P.8 Dividende brut
- P.8 Résultat net
- P.8 Cotation
- P.8 Contrat
- P.8 Calendrier financier 2016

02 ORGANISATION

- P.10 Conseil de Surveillance
- P.10 Comité d'Audit
- P.10 Comité de Rémunérations
- P.10 Directoire
- P.10 Commissaires aux Comptes
- P.10 Responsable de l'information

03 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

- P.12

04 RAPPORT DU DIRECTOIRE

- P.14 Faits marquants de l'exercice
- P.15 Présentation des comptes
- P.17 Événements post-clôture
- P.17 Perspectives
- P.17 Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- P.20 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- P.21 Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
- P.21 Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- P.24 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- P.25 Gouvernement d'entreprise
- P.25 Informations sur les activités en matière de recherche et de développement
- P.26 Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- P.26 Reporting social et environnemental
- P.41 Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
- P.41 Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016
- P.42 Informations sur les délais de paiement
- P.43 Informations sur les risques
- P.44 Informations sur les dépenses non déductibles
- P.44 Affectation du résultat
- P.44 Conventions réglementées
- P.44 Évolution boursière

05 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- P.46 Le gouvernement d'entreprise
- P.51 Le contrôle interne

06 RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

P.56

07 COMPTES CONSOLIDÉS

- P.58 Chiffres clés
- P.62 Faits marquants de l'exercice 2015
- P.63 Événements post-clôture
- P.64 Compte de résultat consolidé
- P.65 État du résultat global
- P.66 Bilan consolidé actif
- P.67 Bilan consolidé passif
- P.68 Variation des capitaux propres consolidés
- P.70 Tableau des flux de trésorerie
- P.71 Annexe aux documents comptables consolidés

08 COMPTES SOCIAUX

- P.114 Compte de résultat au 31 décembre 2015
- P.115 Bilan au 31 décembre 2015
- P.115 Projet d'affectation du résultat exercice 2015
- P.116 Annexe aux documents comptables de Somfy SA

09 DOCUMENTS JURIDIQUES

- P.130 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- P.131 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- P.132 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- P.133 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- P.134 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- P.136 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
- P.136 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- P.137 Rapport du Conseil de Surveillance
- P.138 Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016

01

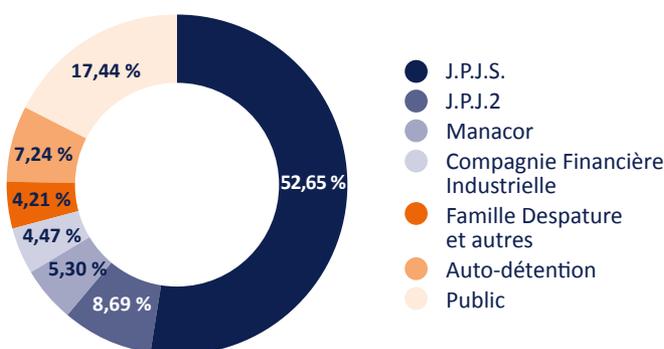
RELATION ACTIONNAIRES

- P.8** Répartition du capital en %
- P.8** Capital
- P.8** Dividende brut
- P.8** Résultat net
- P.8** Cotation
- P.8** Contrat
- P.8** Calendrier financier 2016

01

RELATION ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL EN %



CAPITAL

Le capital au 31 décembre 2015 s'élève à 7 400 000 €, divisé en 7 400 000 actions de 1 € nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2015 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 535 880 actions Somfy SA au 31 décembre 2015.

DIVIDENDE BRUT

Par action, en euros

31/12/14	5,20
31/12/15	5,70

RÉSULTAT NET

Par action, en euros

31/12/14	5,11
31/12/15	23,84

COTATION

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext Paris (compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

CONTRAT

Somfy SA a conclu, le 15 juin 2012, un contrat d'apporteur de liquidité avec Natixis.

CALENDRIER FINANCIER 2016

28 janvier	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2015
9 mars	Publication des résultats de l'exercice 2015
10 mars	Réunion d'Information Financière Présentation des résultats de l'exercice 2015
21 avril	Publication des comptes consolidés de l'année 2015
21 avril	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016
24 mai	Assemblée Générale
21 juillet	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2016
7 septembre	Publication des comptes consolidés du 1 ^{er} semestre 2016
7 septembre	Publication des résultats semestriels 2016 et conférence téléphonique
20 octobre	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2016

02

ORGANISATION

- P.10** Conseil de Surveillance
- P.10** Comité d'Audit
- P.10** Comité de Rémunérations
- P.10** Directoire
- P.10** Commissaires aux Comptes
- P.10** Responsable de l'information

02

ORGANISATION

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :

Michel ROLLIER

Vice-Président :

Victor DESPATURE

Membres :

Paule CELLARD
Jean DESPATURE
Bernard HOURS
Valérie PILCER
Anthony STAHL

COMITÉ D'AUDIT

Président :

Victor DESPATURE

Membres :

Paule CELLARD
Valérie PILCER

COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Président :

Michel ROLLIER

Membre :

Victor DESPATURE

DIRECTOIRE

Président :

Jean Guillaume DESPATURE

Directeur Général Finances :

Pierre RIBEIRO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
LEDOUBLE SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Pierre RIBEIRO

Directeur Général Finances

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : pribeiro@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

03

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

03

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31/12/15	31/12/14*
Chiffre d'affaires hors taxes	1 061,1	981,7
Résultat opérationnel courant**	165,6	149,7
Résultat opérationnel	165,7	125,9
Résultat net des activités poursuivies	158,8	91,9
Résultat net des activités distribuées et destinées à être cédées	5,9	- 53,8
Résultat net de l'ensemble consolidé	164,8	38,1
Résultat net - part Groupe	163,7	38,0
Capacité d'autofinancement	171,6	148,4
Investissements incorporels et corporels nets	47,2	45,5
Dotations aux amortissements**	- 38,9	- 39,7
Situation nette	577,9	570,8
Endettement financier net***	- 1,2	199,9
Actif non courant	518,3	648,3
Actifs nets détenus en vue de la vente	0,9	90,4
Effectif moyen	7 824	7 994

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21.

** Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour - 2,8 M€ en 2015 et - 3,1 M€ en 2014.

*** (-) excédent financier net.

Tient compte des dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et des compléments de prix pour 45,8 M€ en 2015 et 45,9 M€ en 2014 et des différés de règlement à caractère financier pour 5,8 M€ en 2015 et 5,5 M€ en 2014.

04

RAPPORT DU DIRECTOIRE

- P.14** Faits marquants de l'exercice
- P.15** Présentation des comptes
- P.17** Événements post-clôture
- P.17** Perspectives
- P.17** Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- P.20** Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- P.21** Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
- P.21** Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- P.24** Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- P.25** Gouvernement d'entreprise
- P.25** Informations sur les activités en matière de recherche et de développement
- P.26** Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- P.26** Reporting social et environnemental
- P.41** Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
- P.41** Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016
- P.42** Informations sur les délais de paiement
- P.43** Informations sur les risques
- P.44** Informations sur les dépenses non déductibles
- P.44** Affectation du résultat
- P.44** Conventions réglementées
- P.44** Évolution boursière

04

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le groupe Somfy est le leader mondial de l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

CESSION DE CIAT

Somfy SA a cédé le 5 janvier 2015, à United Technologies Corporation, sa participation de 46,1 % dans le capital de CIAT Group.

La cession représente une somme de 117 M€, se décomposant à hauteur de 38 M€ pour le prix de cession des titres, hors frais, et de 79,4 M€ pour le montant du remboursement de l'emprunt obligataire de CIAT souscrit initialement par Somfy.

Le paiement du prix de cession comporte une partie différée pour un montant total de 10,5 M€ et échelonnée de 2016 à 2019.

La cession génère en 2015 une plus-value nette consolidée de 5,9 M€. En application de la norme IFRS 5, les impacts de la cession sur le résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie sont isolés sur des lignes spécifiques en 2014 et 2015.

ANNULATION DES ACTIONS FAAC

En mai 2015, les groupes Faac et Somfy ont conclu à l'absence de projets de développement communs et décidé, par là même, de dénouer les liens capitalistiques existants (détention de 34 % du capital de Faac par Somfy et de 7,3 % de celui de Somfy par Faac).

L'opération de décroisement de leurs intérêts respectifs est passée par l'exercice d'un droit de retrait statutaire et a donné ainsi lieu à l'annulation des actions Faac détenues par Somfy. Elle a eu comme contrepartie pour Somfy la rétrocession des 571 400 actions Somfy détenues par Faac et l'encaissement d'une soulte fixée à 50,7 M€ dont le paiement comporte une partie différée pour un montant total de 13,2 M€ et échelonnée de 2016 à 2017.

Cette opération a généré un produit financier net de frais de 35,7 M€ et se matérialise dans le tableau des flux de trésorerie par un encaissement lié à la sortie des titres Faac pour un montant de 150,8 M€ et par un mouvement relatif aux actions propres Somfy SA pour un montant de -115,7 M€.

De plus, une partie des titres Somfy issus de la rétrocession (436 800 actions) est annulée de sorte à limiter à 7,2 % la portion du capital auto-détenu par Somfy.

Le capital social de Somfy SA se trouve alors composé de 7 400 000 actions de 1 €, dont 535 880 actions détenues en propre au 31 décembre 2015.

RESTITUTION DE L'USUFRUIT DE GAREN

Courant juin, le Groupe a décidé de restituer l'usufruit du capital de **Garen Automação**, sans contrepartie. Cette opération s'est dénouée juridiquement le 14 juillet 2015 et, Somfy SA est ainsi revenue à sa position d'obligataire de départ. La décision s'explique par la dégradation de la situation économique au Brésil et par les difficultés actuelles des propriétaires de **Garen Automação**.

La déconsolidation de l'entité est intervenue sur le troisième trimestre et laisse subsister pour Somfy un risque financier de non-recouvrement de ses créances financières et ce, malgré un accord sur un échelonnement du remboursement sur une période de six ans (2021). À ce titre, et par prudence, les comptes annuels intègrent une dépréciation permettant de couvrir le risque maximum. La sortie de l'entité **Garen Automação** génère un impact de -12,4 M€ comptabilisé dans le résultat financier et a également une incidence sur le chiffre d'affaires (le chiffre d'affaires du second semestre 2014 s'élevait à 11,4 M€).

ENTITÉ DESTINÉE À ÊTRE CÉDÉE : GIGA

En raison de la dégradation de la conjoncture au Brésil, de la baisse d'activité constatée en 2014 et de perspectives incertaines, le Groupe a pris la décision de céder l'entité Giga. Un « Restructuring Agreement », initié en décembre 2015, est en cours de finalisation. Il prévoit la cession des titres détenus par Somfy SA et l'abandon partiel des créances financières. Dans ce cadre, les comptes annuels intègrent une dépréciation de -2,0 M€ comptabilisée dans le résultat financier du Groupe qui couvre le risque maximum.

En application de la norme IFRS 5, les éléments bilanciaux sont classés en actifs et passifs en cours de cession sans retraitement de l'année comparative. Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne font l'objet d'aucun retraitement.

CRÉATION D'OPENDOORS

—
Par une décision du Tribunal de Commerce de Versailles, l'offre du groupe Somfy a été retenue pour la reprise des activités de la société Openways SAS. Cette société est spécialisée dans le contrôle des accès (serrures digitales et autres systèmes de sécurité).

Dans le cadre de cette reprise, la nouvelle entité **Opendoors** a été créée avec un capital de 0,5 M€ et est filiale de Somfy SA à 100 %. Dans les comptes consolidés du 31 décembre 2015, l'opération se traduit par l'acquisition d'actifs et la sortie de trésorerie pour un montant de 1,4 M€.

AUTRES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

—
Hormis les points mentionnés ci-dessus, le Groupe n'a fait aucune acquisition majeure sur l'exercice 2015.

CONTRÔLES FISCAUX

—
La société **Somfy SAS** a fait l'objet en 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement portait sur la politique de prix de transfert mise en place entre Somfy SAS et d'autres entités du Groupe.

Le contrôle s'est terminé en 2014 par un accord trouvé avec l'Administration fiscale et les conséquences financières ont été comptabilisées. Comme attendu, un contrôle fiscal portant uniquement sur l'exercice 2013 a eu lieu sur le premier semestre 2015. Le redressement notifié et payé, soit 1,9 M€, est conforme au montant de la provision comptabilisée fin 2014.

PASSIFS ÉVENTUELS

—
La société **Somfy Mexico**, filiale du Groupe au Mexique, a fait l'objet en 2013 d'un contrôle fiscal pour les affaires de commerce extérieur. Le montant de la proposition de redressement était de 1,4 M€, portant

sur des droits de douane, de la TVA et des pénalités liées à l'absence de certification des produits. La société a initié un recours contre l'Administration fiscale concernant le code douanier qu'il convient d'utiliser pour l'importation de produits Somfy au Mexique. Fin 2014, le Groupe considérait que les arguments de l'Administration fiscale étaient contestables et restait confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe avait qualifié ce risque de passif éventuel et n'avait donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2014. Par une décision rendue publique début juillet 2015, la Cour Fiscale a conclu à la nullité du redressement. L'Administration fiscale a formulé un appel contre cette décision.

En date du 10 février 2016, la Cour Fiscale a prononcé un jugement définitif en faveur du Groupe. Ce risque cesse par conséquent d'être qualifié de passif éventuel.

Le litige opposant **Somfy SA** aux salariés de la société **Spirel** suit son cours devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville. Les salariés souhaitent voir prononcer l'annulation de la cession des titres de la société Spirel intervenue en 2010 et condamner Somfy SA à leur verser des dommages et intérêts au titre de la prétendue ruine intentionnelle de Spirel et du préjudice moral d'anxiété, de déception et de vexation dont ils prétendent avoir été victimes pour un montant total de l'ordre de 9,7 M€. Le dépôt des conclusions de Chappel Industries France et Spirel a été versé au débat et les plaidoiries devraient se dérouler sur le premier semestre 2016. Somfy SA conteste les arguments avancés par les conseils des salariés de Spirel, estime avoir respecté ses obligations et reste confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable.

Par ailleurs, les salariés ont également assigné Spirel, Chappel Industries France et Somfy SA, courant juillet, devant le Conseil des Prud'hommes d'Albertville pour contester le motif de leur licenciement et réclamer des dommages et intérêts d'un montant sensiblement identique. Le dépôt des conclusions est en cours. À ce stade, Somfy SA n'a pas connaissance des motifs sur lesquels les salariés basent leurs requêtes. En conséquence, le Groupe continue de qualifier ces risques de passifs éventuels et n'a donc pas provisionné ces litiges au 31 décembre 2015.

PRÉSENTATION DES COMPTES

DONNÉES SOCIALES

—
Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,4 M€. Le résultat financier est de 287,8 M€. Il tient compte à hauteur de 147,1 M€ de dividendes versés par les filiales sur leurs résultats du 31 décembre 2014 et il intègre le revenu distribué lors de la sortie de Faac pour 149,1 M€. Le résultat exceptionnel s'élève à -0,4 M€. Le résultat net atteint 279,5 M€. Il intègre un produit d'impôt de 3,4 M€.

DONNÉES CONSOLIDÉES

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est ressorti à 1 061,1 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 8,1 % en termes réels et 5,6 % à données comparables par rapport à l'année précédente.

Toutes les zones géographiques se sont inscrites en hausse, et plusieurs d'entre elles ont enregistré une accélération notable au second semestre du fait, pour partie, de l'effet de base.

L'Europe de l'Est et du Centre, l'Europe du Sud et l'Europe du Nord se sont à nouveau distinguées. Elles ont profité de l'essor de la Pologne, de la République Tchèque, du Moyen-Orient et de l'Afrique, ainsi que de la poursuite du redressement de la Péninsule Ibérique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

L'Amérique et l'Asie Pacifique ont, pour leur part, pâti du fléchissement du Brésil et de la Corée et du ralentissement de la Chine, mais ont, à l'inverse, pleinement bénéficié du dynamisme de l'Amérique du Nord, du Mexique, de l'Australie et du Japon.

L'Allemagne et la France se sont, quant à elles, redressées au fil des mois et ont ainsi réussi à compenser le tassement constaté en début d'année.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LOCALISATION DES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	254 060	245 694	3,4 %	3,3 %
Allemagne	165 153	153 162	7,8 %	6,7 %
Europe du Nord	103 865	95 706	8,5 %	5,6 %
Europe de l'Est et Centrale	104 756	95 009	10,3 %	7,0 %
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	190 160	174 342	9,1 %	5,6 %
Asie-Pacifique	115 176	96 933	18,8 %	5,9 %
Amériques	127 979	120 883	5,9 %	8,0 %
SOMFY CONSOLIDÉ	1 061 149	981 731	8,1 %	5,6 %

RÉSULTATS

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 165,6 M€ sur l'exercice. Il a progressé de 10,6 % et représenté 15,6 % du chiffre d'affaires, contre 15,3 % un an plus tôt.

La hausse constatée est attribuable à la croissance de l'activité, à des gains de change et à la bonne tenue de la marge brute. Elle s'est inscrite dans un contexte d'augmentation sensible des frais de structure en raison de la poursuite du plan d'investissements initié sur les précédents exercices et de l'accroissement des dépenses de recherche et développement ainsi occasionné.

Le résultat net s'est élevé à 164,8 M€. Il a été majoré des profits de sortie du capital de CIAT et Faac (respectivement 5,9 et 33,9 M€) et amputé de provisions pour dépréciation des intérêts financiers dans Garen Automação et Giga (6,7 M€ au total).

Le résultat net retraité des éléments exceptionnels¹ ressort à 127,2 M€, en progression de 9,2 %.

SITUATION FINANCIÈRE

Le solde financier net a été ramené d'un endettement de 199,9 M€ à un excédent de 1,2 M€ entre le début et la fin de l'exercice.

L'amélioration est étroitement liée au niveau élevé de la capacité d'autofinancement, à une évolution maîtrisée du besoin en fonds de roulement, mais aussi aux encaissements issus des sorties du capital de CIAT et Faac.

L'endettement financier net correspond à la différence entre les actifs et les passifs financiers. Il tient compte notamment des créances obligataires non cotées, émises par certaines participations ou entités proches, ainsi que des compléments de prix sur les acquisitions, des dettes afférentes aux options accordées aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées globalement et des différés de règlement à caractère financier. Il ne tient pas compte des titres de participations non contrôlés, des obligations convertibles, des dépôts & cautionnements et des subventions d'État.

Le détail de l'endettement financier net se trouve dans la note 8.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SECTORIELLES AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	Europe, Moyen-Orient & Afrique	Asie & Amériques	Éliminations entre zones	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	811 467	319 051	- 69 369	1 061 149
Produits intra-secteurs	- 44 986	- 24 382	69 369	-
Produits sectoriels - Contribution (chiffre d'affaires)	766 481	294 668	-	1 061 149
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	142 468	23 134	-	165 602
Résultat des activités cédées ou en cours de cession (IFRS 5)	5 946	-	-	5 946
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	101	-	101
Capacité d'autofinancement	154 096	17 535	-	171 632
Investissements incorporels & corporels nets	39 051	8 163	-	47 214
Écarts d'acquisition	86 532	95 738	-	182 269
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	214 847	59 876	-	274 722
Titres de participations non contrôlés	182	-	-	182
Participations dans les entreprises associées	723	1 535	-	2 258
Actifs nets détenus en vue de la vente (IFRS 5)	-	928	-	928

1. Le résultat net est retraité principalement des plus-values de cession et des dépréciations de survaleurs comptabilisées en 2014 et 2015.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance réuni le 9 mars 2016 :

- a pris acte de la démission de Jean-Philippe Demaël, de son mandat de membre et de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016,
- a nommé à l'unanimité Jean Guillaume Despature, membre du Directoire, en qualité de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016, pour la durée des mandats du Directoire expirant le 26 novembre 2017.

À compter du 9 mars 2016, le Directoire se compose de :

- Jean Guillaume Despature, Président du Directoire,
- Pierre Ribeiro, Directeur Général Finances.

FINALISATION DE LA CESSION DE GIGA

Le « Restructuring Agreement » mentionné dans les « Faits marquants » devrait être signé sur le premier semestre 2016.

La valorisation fin 2015 de cette entité selon la norme IFRS 5 intègre les hypothèses de cet accord.

CIAT

Au 31 mars 2016, United Technologies Corporation a déposé dans le cadre de la garantie de passif des réclamations auprès des vendeurs des actions CIAT. Les discussions vont se dérouler sur 2016 sans qu'il ne soit possible au moment de l'Assemblée Générale Mixte de chiffrer le risque éventuel pour le groupe Somfy.

PERSPECTIVES

Le présent exercice devrait être marqué par un environnement instable en Amérique et en Asie, notamment en Chine, en raison des incertitudes économiques et monétaires locales, et par un rééquilibrage en Europe après le mouvement de rattrapage opéré sur la période récente au sein de zones comme le Benelux et la Péninsule Ibérique.

L'effort d'investissement sera, néanmoins, maintenu, voire accentué dans certains domaines. Il portera principalement sur l'innovation des produits et la promotion des marques, afin de mettre le Groupe en situation de tirer pleinement profit des nouvelles opportunités de marché (essor des objets connectés, développement des solutions éco-responsables...).

INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

RÉPARTITION DU CAPITAL (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

À la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante :

Actionnariat 31/12/2015	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Société en commandite par actions J.P.J S.	3 896 068	52,65 %	7 754 870	59,57 %	7 754 870	63,48 %
J.P.J.2 SA	643 005	8,69 %	1 272 463	9,78 %	1 272 463	10,42 %
Manacor	391 900	5,30 %	783 800*	6,02 %	518 524	4,24 %
Compagnie Financière Industrielle	330 775	4,47 %	661 550	5,08 %	661 550	5,42 %
Famille Despature et autres	311 901	4,21 %	613 281	4,71 %	613 281	5,02 %
Total action de concert	5 573 649	75,32 %	11 085 964	85,17 %	10 820 688	88,58 %
Actions auto-détenues	535 880	7,24 %	535 880	4,12 %	–	–
Autres actionnaires	1 290 471	17,44 %	1 395 190	10,72 %	1 395 190	11,42 %
TOTAL	7 400 000	100,00 %	13 017 034	100,00 %	12 215 878	100,00 %

* Dont 265 276 droits de vote non exerçables jusqu'au 09/01/2017 en raison d'un retard de déclaration de franchissement de seuil.

L'identité des personnes contrôlantes est détaillée dans la partie « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce ».

En novembre 2010, la société Silchester International Investors, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, avait déclaré détenir au 1^{er} novembre 2010 une quantité de 595 775 actions représentant 7,60 % du capital de Somfy SA. À défaut de déclaration de franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse, cette société est toujours présumée détenir une fraction du capital de Somfy SA comprise entre 5 % et 10 %.

Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2015 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce ».

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES (Articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

ACTION DE CONCERT ET ENGAGEMENTS DE CONSERVATION

ACTION DE CONCERT

Le 3 juin 2013, la société en commandite par actions J.P.J.S., les sociétés anonymes J.P.J.2 et Manacor et certains membres de la famille Despature ont conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux, vis-à-vis de la société Somfy SA.

Les principales clauses du pacte prévoient :

Action de concert : les parties confirment leur volonté d'agir de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce pour mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de Somfy SA. À cet effet, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre et se concerter avant tout vote en Assemblée Générale des actionnaires de Somfy SA de résolutions portant sur la nomination des membres du Conseil de Surveillance ou modification du mode d'administration et de direction de la société et toute opération sur le capital de Somfy SA en vue de définir une position commune.

Maintien de participation : les parties s'engagent à maintenir leur participation globale dans la société Somfy SA à hauteur de plus de 50 % du capital et des droits de vote de cette société.

Durée : les présents engagements sont pris pour une durée de dix ans à compter de la signature du pacte, soit le 3 juin 2013. Toute décision de réduction de la durée du pacte sera prise à la majorité des $\frac{3}{4}$ des actions Somfy SA détenues par les parties, étant entendu qu'en cas de démembrement d'actions Somfy SA, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION

À la connaissance de la société, un engagement collectif de conservation portant sur 64,93 % des actions composant le capital de la société Somfy SA et plus de 20 % des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 31 décembre 2015 par plusieurs actionnaires, dont Jean Guillaume Despature, et Pierre Ribeiro, membres du Directoire ainsi que Jean Despature, Victor Despature, Anthony Stahl et Michel Rollier, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 31 décembre 2015 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, il existe cinq engagements collectifs de conservation portant sur une quotité de capital de la société Somfy SA, allant de 49,33 % à 54,23 %, pour l'engagement portant sur la quotité de capital la plus importante, pris le 9 avril 2010, par plusieurs actionnaires, dont Jean-Philippe Demaël, membre du Directoire, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par un signataire.

À la connaissance de la société, il existe un engagement collectif de conservation portant globalement sur 50,15 % du capital de la société Somfy SA pris le 6 mars 2013, par plusieurs actionnaires, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de son enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par un signataire.

Enfin, à la connaissance de la société, il existe également un engagement collectif de conservation portant globalement sur 49,24 % du

capital de la société Somfy SA pris le 30 octobre 2014, par plusieurs actionnaires, dont Jean Guillaume Despature, Jean-Philippe Demaël et Pierre Ribeiro, membres du Directoire, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de son enregistrement.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE DOUBLE (Extrait de l'article 29 des statuts)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque Assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Par courrier reçu le 29 mai 2015, l'Autorité des marchés financiers (avis AMF 215C0743) a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 27 mai 2015 :

La société J.P.J.S.² a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 50 % du capital de la société Somfy et détenir individuellement, 3 858 802 actions Somfy représentant 7 717 604 droits de vote, soit 52,15 % du capital et 59,94 % des droits de vote de cette société³ ; la société Compagnie Financière Industrielle⁴ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Somfy et détenir individuellement, 330 775 actions Somfy représentant 661 550 droits de vote, soit 4,47 % du capital et 5,14 % des droits de vote de cette société³. Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation par la société Somfy de ses propres actions⁵.

À cette occasion, le concert constitué par M. Paul Georges Despature, ses enfants et les sociétés J.P.J.S.² et J.P.J.2⁶ qu'il contrôle, la société Compagnie Financière Industrielle⁴, la société Manacor⁷, la société Somplus⁸ et certains membres de la famille Despature n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 27 mai 2015, 5 573 687 actions Somfy représentant 10 943 608 droits de vote, soit 75,32 % du capital et 84,99 % des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

2. Société (sise 25, avenue Fosse-aux-Chênes, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Paul Georges Despature.

3. Sur la base d'un capital composé de 7 400 000 actions représentant 12 876 205 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

4. Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Patrick Despature.

5. Cf. communiqué société diffusé par Somfy le 27 mai 2015.

6. Société (sise 11, avenue Émile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

7. Société (sise 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Thierry Despature.

8. Détenue à 100 % par J.P.J.S.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S. ²	3 858 802	52,15	7 717 604	59,94
J.P.J. ⁶	643 005	8,69	1 267 463	9,84
Manacor ⁷	391 900	5,30	749 086	5,82
Compagnie Financière Industrielle ⁴	330 775	4,47	661 550	5,14
Famille Despature	308 756	4,17	474 907	3,69
Somplus ⁸	37 266	0,50	66 692	0,52
Paul Georges Despature	3 183	0,04	6 306	0,05
TOTAL CONCERT	5 573 687	75,32	10 943 608	84,99

2. Société (sise 25, avenue Fosse-aux-Chênes, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Paul Georges Despature.

4. Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Patrick Despature.

6. Société (sise 11, avenue Émile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

7. Société (sise 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Thierry Despature.

8. Détenue à 100 % par J.P.J.S.

Par courrier reçu le 22 décembre 2015 (avis AMF 216C0006), complété par un courrier reçu le 4 janvier 2016, l'Autorité des marchés financiers a informé de la dissolution-confusion de la société Somplus⁹ intervenue le 17 décembre 2015, date de la réalisation de la transmission universelle du patrimoine de la société Somplus au profit de la société J.P.J.S.¹⁰. Dans ce cadre, 37 266 actions Somfy représentant 0,50 % du capital de la société Somfy¹¹ préalablement détenues par la société Somplus ont été transférées à la société J.P.J.S.

À cette occasion, le concert constitué par M. Paul Georges Despature, ses enfants et les sociétés J.P.J.S.¹⁰ et J.P.J.¹² qu'il contrôle, la société Compagnie Financière Industrielle¹³, la société Manacor¹⁴ et certains membres de la famille Despature n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 17 décembre 2015, 5 573 649 actions Somfy représentant 10 914 144 droits de vote, soit 75,32 % du capital et 84,97 % des droits de vote de cette société¹⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S. ¹⁰	3 896 068	52,65	7 754 870	60,37
J.P.J. ¹²	643 005	8,69	1 267 463	9,87
Manacor ¹⁴	391 900	5,30	743 600	5,79
Compagnie Financière Industrielle ¹³	330 775	4,47	661 550	5,15
Famille Despature	308 718	4,17	480 355	3,74
Paul Georges Despature	3 183	0,04	6 306	0,05
TOTAL CONCERT	5 573 649	75,32	10 914 144	84,97

9. Contrôlée à 100 % par la société J.P.J.S., elle-même contrôlée par M. Paul Georges Despature.

10. Société (sise 25, avenue Fosse-aux-Chênes, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Paul Georges Despature.

11. Il est précisé que sur les 37 266 actions Somfy qui étaient détenues par la société Somplus, 29 426 actions Somfy bénéficiaient d'un droit de vote double, lequel a été détruit dans le cadre de l'opération.

12. Société (sise 11, avenue Émile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

13. Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Patrick Despature.

14. Société (sise 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Thierry Despature.

15. Sur la base d'un capital composé de 7 400 000 actions représentant 12 845 150 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu d'autres franchissements de seuil.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (Article L. 225-211 du Code de Commerce)

—

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2015, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015, il poursuivait les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution

- d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

La société se réservait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat par action était de 330 €, le montant maximal du programme de rachat d'actions, compte tenu de l'auto-détention au 31 décembre 2014 soit 401 457 titres, ressortait donc à 126 133 590 €.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales de 2014 et 2015, la société a acheté 585 618 actions au cours moyen de 203,96 €, cédé 14 395 actions au cours moyen de 259,04 € et annulé 436 800 actions au prix de 202,50 €. Le décroisement des liens capitalistiques entre les sociétés Faac et Somfy est à présent effectif. Il a donné lieu à l'annulation de la totalité des actions Faac détenues par Somfy, avec comme contrepartie pour Somfy la rétrocession de l'ensemble des actions Somfy détenues par Faac et le versement par Faac d'une soule d'un montant de 50,7 M€.

Il est précisé que parmi les actions achetées, la société a notamment acquis le 27 mai 2015 571 400 actions Somfy auprès de la société Faac, par le biais d'échanges réalisés hors marché en plusieurs fois, et a procédé concomitamment à l'annulation de 436 800 de ces titres de sorte à limiter le niveau d'auto-détention. À l'issue de cette opération, le capital est désormais composé de 7 400 000 actions.

Sur les 585 618 actions acquises, 14 218 ont été allouées à l'objectif de liquidité, 134 600 à l'objectif de conservation en vue de la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et 436 800 actions ont été allouées à l'objectif d'annulation des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire et ont été annulées comme indiqué ci-dessus.

Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 535 880 au 31 décembre 2015. Elles représentent 7,24 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 185,26 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 535 880 € (389 € pour le contrat de liquidité, 246 854 € pour la conservation en vue d'opérations de croissance externe et 288 637 € pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de 18

mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Les objectifs de ce programme seraient les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La société se réservait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 480 € par action. Le montant maximal de l'opération, compte tenu de l'auto-détention au 31 décembre 2015, soit 535 880 titres, est fixé à 97 977 600 €.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

– **Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015** (article L. 233-6 du Code de Commerce) : Aucune prise de participation dans des sociétés françaises n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

– **Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent** (article L. 233-13 du Code de Commerce) :

Aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique « Informations sur la répartition du capital et sur les participations » ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait

de l'article 29 des statuts) ;

- les droits de vote attachés aux actions Somfy SA détenues par le personnel au travers du FCPE actions Somfy sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à effet de le représenter à l'Assemblée Générale ;
- les engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique « Action de concert et engagements de conservation » ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 31 des statuts ci-après reproduits :

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (Article 15)

« Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non. Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire. Les membres du Directoire sont rééligibles. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire. Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de membres du Directoire ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'inté-

ressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat. »

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA MODIFICATION DES STATUTS (Extrait de l'article 31)

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance. » ;

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites aux rubriques « Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations » et « Informations sur les achats d'actions propres » ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE CONSERVATION DES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-197-1 II ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE)

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25 % de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20 % à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15 % à l'expiration d'un délai de six ans à compter de l'attribution, à 10 % à l'expiration d'un délai de huit ans à compter de l'attribution et à 5 % jusqu'à cessation de ses fonctions.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS ET SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES DURANT L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Le Directoire se composait au 31 décembre 2015 comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Philippe Demaël	Président	6 novembre 2014	26 novembre 2017
Pierre Ribeiro	Membre	6 novembre 2014	26 novembre 2017
Jean Guillaume Despature	Membre	6 novembre 2014	26 novembre 2017

Une évolution de la composition du Directoire est intervenue à effet du 9 mars 2016, comme détaillée au paragraphe « Événements post-clôture » du présent rapport.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

JEAN-PHILIPPE DEMAËL Président du Directoire

- Président de Somfy SAS,
- Président du Bureau du Conseil de Fondation d'Entreprise Somfy pour mieux habiter la planète,

- Membre du Conseil d'Administration du Fonds de dotation « Les Petites Pierres »,
- Administrateur de Ningbo Dooya Mechanic & Electronic Technology Co. Ltd, Hong Kong CTLT Trade Co. Limited, New Unity Limited et Somfy Middle East Co. Limited,
- Membre du Comité de Conseil de Somfy Brasil Ltda,
- Gérant de Somfy GmbH.

Les mandats ci-dessus sont exercés au sein de sociétés non cotées du groupe Somfy.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations. Elle est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Pour la partie fondée sur des critères quantitatifs, les critères retenus (critères dits « financiers ») sont l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du résultat opérationnel courant sur deux ans, l'évolution de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans, et enfin le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de référence composé de neuf sociétés jugées comparables. Pour la partie fondée sur des critères qualitatifs, les critères retenus (critères dits « non financiers ») concernent la performance de la qualité dans l'entreprise, le suivi du Système de Management de la Qualité (SMQ), et la mise en place du Schéma Directeur de Développement (SDD). Ces critères non financiers sont pondérés par un coefficient représentant l'appréciation portée par le Comité de Rémunérations sur l'implication personnelle et managériale du membre du Directoire concerné. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que pour les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés par le Conseil de Surveillance ne sont pas rendus publics.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction. Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC SARL. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50$ % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Membre du Directoire concerné : Jean-Philippe Demaël, bénéficiaire potentiel de ce contrat de retraite.

Au titre de son contrat de travail antérieur à sa nomination au Directoire, Jean-Philippe Demaël est également bénéficiaire du régime de retraite à cotisations définies, dit « Article 83 » de la société CMC SARL, s'appliquant aux Cadres supérieurs ainsi qu'aux Directeurs salariés, pour lequel la part des cotisations à la charge de la société représente 6,25 % de la rémunération limitée au plafond de tranche B du régime des Cadres.

PIERRE RIBEIRO

Directeur Général Finances

- Administrateur de Asian Capital International Limited, Sino Global International Holdings Limited, Sino Link Trading Limited et Promofi BV,
- Membre du Conseil d'Administration de BFT SpA.

Les mandats ci-dessus sont exercés au sein de sociétés non cotées du groupe Somfy.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations. Elle est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Pour la partie fondée sur des critères quantitatifs, les critères retenus (critères dits « financiers ») sont l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du résultat opérationnel courant sur deux ans, l'évolution de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans, et enfin le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de référence composé de neuf sociétés jugées comparables. Pour la partie fondée sur des critères qualitatifs, les critères retenus (critères dits « non financiers ») concernent la performance de la qualité dans l'entreprise, le suivi du Système de Management de la Qualité (SMQ), et la mise en place du Schéma Directeur de Développement (SDD). Ces critères non financiers sont pondérés par un coefficient représentant l'appréciation portée par le Comité de Rémunérations sur l'implication personnelle et managériale du membre du Directoire concerné. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que pour les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés par le Conseil de Surveillance ne sont pas rendus publics.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction. Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

JEAN GUILLAUME DESPATURE

Membre du Directoire

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA,
- Administrateur de TTMD SA (société du groupe Somfy) et Acacia SA,
- Administrateur de DSG (succursale du groupe Somfy) et Edify, succursales du Grand-Saconnex,
- Gérant de FIDEP et de CMC SARL (société du groupe Somfy).

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations. Elle est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Pour la partie fondée sur des critères quantitatifs, les critères retenus (critères dits « financiers ») sont l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du résultat opérationnel courant sur deux ans, l'évolution de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans, et enfin le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de référence composé de neuf sociétés jugées comparables. Pour la partie fondée

sur des critères qualitatifs, les critères retenus (critères dits « non financiers ») concernent la performance de la qualité dans l'entreprise, le suivi du Système de Management de la Qualité (SMQ), et la mise en place du Schéma Directeur de Développement (SDD). Ces critères non financiers sont pondérés par un coefficient représentant l'appréciation portée par le Comité de Rémunérations sur l'implication personnelle et managériale du membre du Directoire concerné. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que pour les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés par le Conseil de Surveillance ne sont pas rendus publics.

La rémunération variable inclut également l'intéressement, la participation et l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

L'avantage en nature est constitué par l'usage d'un véhicule de fonction. Le détail des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé figure dans le tableau récapitulatif (page 24).

Pour les membres du Directoire qui étaient jusqu'alors bénéficiaires des dispositifs de stock-options, les contraintes nouvelles introduites par la loi du 3 décembre 2008 ont conduit le Conseil de Surveillance à les exclure des attributions futures d'actions de performance et de stock-options. Cependant le Conseil a estimé nécessaire de continuer à donner de la perspective à leur action et d'aligner du mieux possible, comme par le passé, leurs intérêts sur ceux des actionnaires et des autres managers. Il a donc été décidé le principe de l'attribution d'une rémunération variable subordonnée à des conditions de performance identiques à celles retenues pour les attributions d'actions de performance au management. Il n'y a pas eu de versement à ce titre au cours de l'exercice.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

PAULE CELLARD

Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Président du Comité d'Audit de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Membre du Comité de Rémunérations de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Administrateur et Président du Comité d'Audit du Crédit Agricole Private Banking Luxembourg.

JEAN DESPATURE

Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA.

VICTOR DESPATURE

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- Président du Comité d'Audit de Somfy SA,
- Membre du Comité de Rémunérations de Somfy SA et de Mobilis SAS,
- Président Directeur Général de MCSA SA,
- Président du Conseil de Surveillance des SCA J.P.J.D., J.P.J.S., Valorest, Acanthe, Cimofat et de la SC Soderec,
- Membre du Conseil de Surveillance de Mobilis SAS,
- Représentant permanent de MCSA SA : président des SAS MCSA-CELERC, MCSA-SIPEM et MCSA-SET,

- Gérant de la SARL MCSA-Tunis et des SC Vicma, Devin-VD et Le Maréchal,
- Administrateur de Edify SA (société cotée sur le marché Euro-MTF de la Bourse de Luxembourg).

BERNARD HOURS

Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil d'Administration de Essilor (société cotée sur Euronext),
- Membre du Comité des Mandataires et des Rémunérations de Essilor (société cotée sur Euronext),
- Membre du Comité Stratégique de Essilor (société cotée sur Euronext),
- Membre du Comité Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Essilor,
- Membre du Conseil d'Administration non-exécutif de Verlinvest,
- Membre du Conseil d'Administration de Vitacoco.

XAVIER LEURENT

Membre du Conseil de Surveillance

- Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Gérant de FIDEP.

VALÉRIE PILCER

Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA.

MICHEL ROLLIER

Président du Conseil de Surveillance

- Président du Comité de Rémunérations de Somfy SA,
- Président du Conseil de Surveillance de Michelin (société cotée sur Euronext),
- Président Directeur Général de Siparex Associés,
- Administrateur de LafargeHolcim (société cotée sur Euronext),
- Président du Comité d'Audit de LafargeHolcim (société cotée sur Euronext).

ANTHONY STAHL

Membre du Conseil de Surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA (société cotée sur Alternext),
- Président du Conseil de Gérance de FIDEP.

Hormis les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance au sein de Somfy SA, tous les autres mandats et fonctions sont exercés en dehors du groupe Somfy.

La composition du Conseil de Surveillance a été modifiée comme suit durant l'exercice 2015 :

- le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Anthony Stahl a été renouvelé pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Monsieur Bernard Hours a été nommé, en remplacement de Monsieur Xavier Leurent, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TABLEAUX DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2015 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (incluant les rémunérations versées par la société et les sociétés contrôlées)

En euros	Jetons de présence 2015	Rémunération fixe 2015	Rémunération variable 2015*	Avantages en nature 2015
Membres du Directoire				
Jean-Philippe Demaël, Président du Directoire	–	500 000	307 978	4 824
Jean Guillaume Despature	–	290 000	209 000	4 016
Pierre Ribeiro	–	290 000	154 428	5 749
Membres du Conseil de Surveillance				
Michel Rollier	2 600	75 000**	–	–
Paule Cellard	9 200	–	–	–
Jean Despature	4 400	–	–	–
Victor Despature	13 100	–	–	–
Xavier Leurent	2 200	–	–	–
Valérie Pilcer	9 200	–	–	–
Bernard Hours	38 167	–	–	–
Anthony Stahl	– ***	–	–	–

* Rémunération variable versée en 2015.

** Rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

*** Ne souhaite plus recevoir de jetons de présence au titre de ce mandat.

OPTIONS ATTRIBUÉES ET EXERCÉES DURANT L'EXERCICE

Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni levé d'option, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

PROCÉDURE DE FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants ci-dessus détaillée est proposée par le Comité de Rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Le Comité de Rémunérations, tenant compte des recommandations Middlednext sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de

la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêlée. Les critères de la rémunération variable pour chaque membre du Directoire sont rappelés ci-dessus dans la partie « Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées ».

Dans le cadre de l'Assemblée Générale du 24 mai 2016, il sera proposé aux actionnaires de porter le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance de 150 000 € à 200 000 € pour l'exercice 2016 et ce jusqu'à décision contraire.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'Audit et de Rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président.

Un membre du Conseil perçoit un montant de jetons de présence spécifique pour sa participation au Conseil et à d'autres réunions ainsi que divers déplacements au sein du Groupe.

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (ARTICLE 223-26 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé.

ACHATS (EN EUROS)

Déclarant et nature de l'opération	Montant
NÉANT	
Acquisition	–
TOTAL ACHATS	–

VENTES (EN EUROS)

Déclarant et nature de l'opération	Montant
Somplus, liée à Jean-Philippe Demaël, Président du Directoire	172 545
Cession	172 545
TOTAL VENTES	172 545

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de trois membres: Victor Despature qui préside ce Comité, Valérie Pilcer (membre indépendant) et Paule Cellard (membre indépendant).

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'Audit supervise les travaux de l'Audit Interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit Interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'Audit Interne rapporte au Directeur Général Finances, membre du Directoire.

Le service est composé du responsable de l'Audit Interne et d'un équivalent de 3,5 auditeurs à temps plein, et réalise des audits dans toutes les filiales du Groupe, sur la base d'un plan d'audit annuel.

Celui-ci, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'Audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées au Management et des recommandations sont émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué deux fois par an, ainsi que lors de missions de suivi effectuées sur le terrain. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'Audit annuellement.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit Interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'Audit.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de Rémunérations est composé de deux membres: Michel Rollier qui préside ce Comité (membre indépendant) et

Victor Despature. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux, dont les conclusions sur les rémunérations variables pour 2014 et les propositions à soumettre pour l'exercice 2015, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

À la demande du Comité, peuvent assister des personnes extérieures, non-membres.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 83 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de Rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Paule Cellard, Valérie Pilcer, Michel Rollier et Bernard Hours peuvent être qualifiés de membres indépendants.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (ARTICLES L. 232-1 ET L. 233-26 DU CODE DE COMMERCE)

L'année 2015 est une année charnière pour la Recherche et Développement chez Somfy qui continue son effort d'investissement vers les offres connectées et met en place des changements structurels, tout en lançant un nombre important d'offres innovantes sur nos marchés traditionnels.

À l'occasion du salon professionnel R+T 2015 à Stuttgart, le Groupe a exposé ses cinq marques internationales et l'ensemble des innovations qui avaient été annoncées en 2014. L'occasion de montrer à tous les acteurs de notre marché historique la force de nos marques et le dynamisme de nos innovations.

Ainsi, le Business Group Exterior continue en 2015 ses investissements dans la plateforme de moteurs BLDC. Cette technologie est au cœur du succès remporté auprès des clients par le moteur RS100 « Somfy Smart & Smooth Operator » à l'occasion du salon R+T. Elle permet de nouvelles cinématiques et de nouveaux bénéfices pour les utilisateurs.

Bien reçu par le marché en France, en Allemagne et en Europe du Nord, certains fabricants ayant déjà basculé 100 % de leurs achats, ce moteur, doté d'une radio bidirectionnelle est accompagné d'un écosystème qui génère de la productivité à l'intégration chez les fabricants, et crée de la valeur dans le paramétrage et la maintenance au niveau des installateurs.

La transposition de cette technologie sur d'autres applicatifs et en premier lieu dans le domaine de la terrasse est en cours.

Les équipes travaillent par ailleurs sur des briques technologiques destinées à améliorer notre gamme de produits autonomes.

Enfin, suite au transfert réussi des lignes de fabrication de vénitiens extérieurs en Pologne, une cellule de R&D y a été ouverte conformément à la volonté du Groupe de privilégier la proximité géographique entre R&D, industrialisation et marché.

Le R&D du Business Group Interior investit fortement sur le marché nord américain dans le cadre de notre partenariat avec Springs Window Fashion et développe une offre connectée qui sera compatible avec les standards de ce marché aux États-Unis. Les offres silence, conçues initialement pour le marché américain, qui elles aussi ont marqué R+T, sont en cours d'élargissement aux gammes plus spécifiquement destinées au marché européen et au Moyen-Orient. Le moteur ultra silencieux « Sonesse » a été primé en 2015 par l'industrie des intégrateurs du tertiaire aux États-Unis.

Concernant les applications rideaux, l'année a vu se conclure l'adaptation du dispositif de développement et de fabrication, entamée en 2014, dans un objectif d'optimisation et afin de rapprocher la R&D des marchés asiatiques. En 2015, les équipes rideaux ont travaillé sur l'extension de l'offre (DC + wirefree), offres qui seront lancées début 2016.

Le Business Group Building Control a mis en production en 2015 une offre permettant la gestion de façades motorisées sur IP. Ce lancement a permis d'équiper tout au long de l'année plus de 60 bâtiments à travers le monde, et d'installer 20 000 moteurs io et SDN.

L'année 2015 a aussi été marquée par la réalisation de projets iconiques. Parmi ceux-ci, « 200 Georges Street à Sydney » est l'illustration d'une coopération internationale réussie et voit une des premières installations de la « web remote », permettant aux occupants de contrôler leurs protections solaires sur leur poste de travail depuis leur ordinateur.

Pour le Business Group Controls, l'année 2015 a été chargée puisque l'ensemble des gammes a été renouvelée, et R+T a confirmé notre leadership en matière de design et la pertinence de nos ergonomies. Lancement de l'offre NINA, cette gamme à interface tactile, au design et à l'ergonomie innovants, qui a remporté un vif succès lors du salon R+T; mais aussi le développement d'une gamme de télécommandes pour l'Asie à l'esthétique adaptée et le renouvellement de la gamme filaire.

Un travail d'anticipation a aussi été mené sur l'offre connectée.

En parallèle, le Groupe a redéployé ses activités relatives à la maison connectée. Le pôle domotique devient une Activité, « Connected Solution », représentée au Comex au même titre que les Activités

Access et Home & Building.

Les offres connectées sont un enjeu important des équipes R&D. En Accès, c'est un quart des ressources de l'Accès Résidentiel à la marque Somfy qui est consacré à ce sujet et deux recrutements sur trois sont des ingénieurs software. De la même façon, le Business Group Sécurité remplace trois départs par le recrutement de nouvelles compétences en Cloud, en Apps et en flux vidéo.

L'Activité a présenté à R+T les trois offres Conexoone qui permettent une domotique accessible et plus grand public en appliquant les concepts issus de la maison intelligente à un environnement plus restreint tel que la terrasse ou la fenêtre et à un usage plus spécifique : créer une ambiance, alerter et prévenir. Une offre de sûreté connectée est en préparation pour début 2016.

La plateforme Cloud développée par la filiale Overkiz du Groupe a permis de signer en 2015 un partenariat avec Monitorlinq qui permet à Somfy d'expérimenter des offres de service.

En 2015, BFT lance à son tour son offre connectée avec U-Link. Cette offre ouverte permet de connecter les solutions BFT à de nombreux protocoles, en particulier via la mise à disposition d'un SDK pour les intégrateurs. Par ailleurs, BFT a profondément réorganisé sa R&D, en mettant en place une organisation matricielle par Business Unit (Résidentiel et Industriels, Tertiaire et Commercial, Piéton et Urbain). Outre la connectivité, l'autre point d'effort a été la refonte du design de l'ensemble des offres en cohérence avec la nouvelle plateforme de marque BFT.

La marque SIMU investit en 2015 dans son centre de R&D situé à Arc-lès-Gray sur une nouvelle offre connectée avec points de commande design et pilotage par Smartphone. Ceci permet au Groupe de conserver une offre multimarque performante y compris en termes d'offre connectée.

La filiale WAY qui héberge la R&D pour ASA et Mingardi lance sept nouveaux produits (moteurs et points de contrôle) et poursuit son effort de customisation de ses offres aux besoins de ses clients.

Somfy a déposé 40 nouvelles demandes de brevets. Le portefeuille se compose de 1 849 brevets.

Un Directeur de l'Innovation a été nommé en 2015.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS AU CAPITAL (ARTICLE L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2015, le FCPE Somfy détient 47 741 actions Somfy SA, représentant 0,65 % du capital.

REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN COHÉRENCE AVEC L'IDENTITÉ DU GROUPE SOMFY ET LA VISION STRATÉGIQUE QU'IL PORTE

Au cours de l'année 2015, le groupe Somfy a déployé et partagé largement la nouvelle identité du Groupe. Notre vision, nos valeurs et notre modèle de développement définissent ce que nous sommes comme société et comme collaborateurs. C'est cette combinaison qui rend un groupe unique.

La vision du Groupe est ambitieuse : inspirer une meilleure façon d'habiter nos cadres de vie, qui soit accessible à tous. La vocation ainsi affirmée est de contribuer à une réelle amélioration de nos cadres de vie, non pas seulement en termes de confort, mais aussi d'économies d'énergie, de sécurité et d'indépendance pour les personnes qui les habitent.

Les quatre valeurs du Groupe sont : Audace, Respect, Ouverture et Proximité.

L'Audace, c'est encourager l'esprit d'entreprendre qui anime le groupe Somfy depuis sa création. Être audacieux, c'est oser innover au service d'objectifs ambitieux. Cette ambition se retrouve dans les politiques de Développement Durable qui sont mises en place.

Le Respect, c'est se nourrir de la diversité des cultures, des personnalités et des générations. Notre volonté d'agir en citoyens éthiques et responsables s'inscrit naturellement dans ce respect pour la diversité.

L'Ouverture, c'est valoriser l'accueil de l'autre, le partenariat, et la curiosité de nos équipes comme une source de créativité et de création de valeur.

La Proximité, c'est être proche de nos collaborateurs et de nos clients. Nous avons à cœur de construire des relations durables basées sur la confiance. Cette valeur s'incarne dans le dialogue qui est mis en place avec toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Ces valeurs et cette vocation du groupe Somfy sont incarnées dans notre modèle de développement. Les enjeux en matière de RSE sont donc

naturellement associés à notre création de valeur, car ils concourent à l'engagement des salariés du Groupe et servent les intérêts à long terme du Groupe et de ses parties prenantes. Ceci contribue à la mise en œuvre progressive mais résolue des leviers du Développement Durable dans la stratégie et les opérations du Groupe.

Les principaux leviers des entités du Groupe sont :

- minimiser les impacts environnementaux de l'ensemble des activités, des sites et des produits ;
- veiller au développement professionnel et personnel de l'ensemble des collaborateurs ; améliorer leur cadre de travail ;
- assumer leur responsabilité citoyenne en s'impliquant dans des sujets de société cohérents avec leurs domaines d'activité.

Le renforcement progressif de ces leviers est obtenu par :

- une démarche d'amélioration continue mesurée par des indicateurs,
- la mise en œuvre d'un dialogue avec toutes les parties prenantes,
- une communication régulière et transparente.

La politique de Développement Durable du groupe Somfy est l'expression de son identité. Elle veut répondre, voire dépasser les attentes de ses clients et de ses parties prenantes, pour associer ceux-ci dans une ambition plus grande ; la réalisation de la vocation du Groupe : Mieux habiter nos cadres de vie, pour tous.

GOVERNANCE

L'ensemble de l'organisation et des équipes du Groupe contribue à l'amélioration continue de la politique de Développement Durable.

Depuis 2008, Somfy s'est doté d'une Direction du Développement Durable. Elle est rattachée à la Direction Industrielle Groupe. Ses missions sont de piloter la mise en œuvre des engagements du Groupe dans le domaine environnemental.

La Direction des Ressources Humaines Groupe a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy en matière sociale.

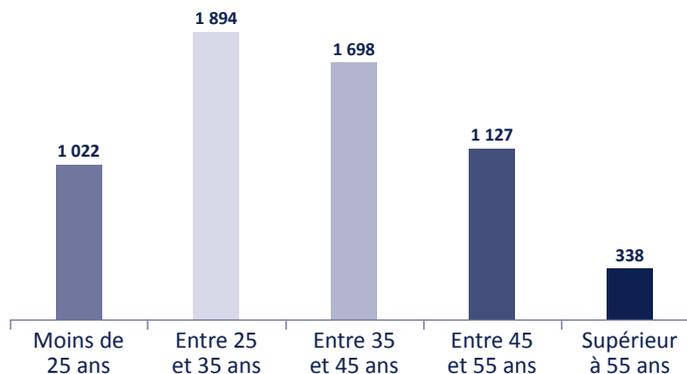
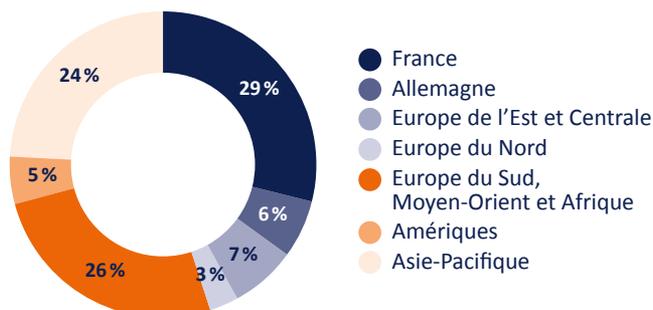
La Direction de la Communication a pour mission de piloter la mise en œuvre des engagements de Somfy en matière sociétale. À ce titre, le Directeur de la Communication Groupe est membre du Conseil d'Administration de la Fondation Somfy, principal levier de la politique citoyenne du Groupe, et dont la vocation principale est de soutenir des projets de lutte contre le mal-logement.

Le Comité Stratégique Développement Durable réunit le Directeur du Développement Durable, le Directeur des Ressources Humaines Groupe et le Directeur de la Communication Groupe. Sa mission est de veiller à la cohérence de la mise en œuvre des trois axes de la stratégie du Développement Durable de Somfy : Planète, Personnel, Société.

INFORMATIONS SOCIALES

DONNÉES DE CADRAGE

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2015 est de 6 079 personnes (hors intérimaires) avec la répartition suivante :



PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre d'analyse des données sociales pour l'établissement du rapport RSE 2015 a été élargi de 20,7 % par rapport au rapport RSE 2014. Celui-ci concerne désormais 27 sociétés du groupe Somfy soit 17 ajouts par rapport au périmètre RSE 2014 ; et un effectif de 4 187 personnes, soit 68,9 % de l'effectif total du Groupe.

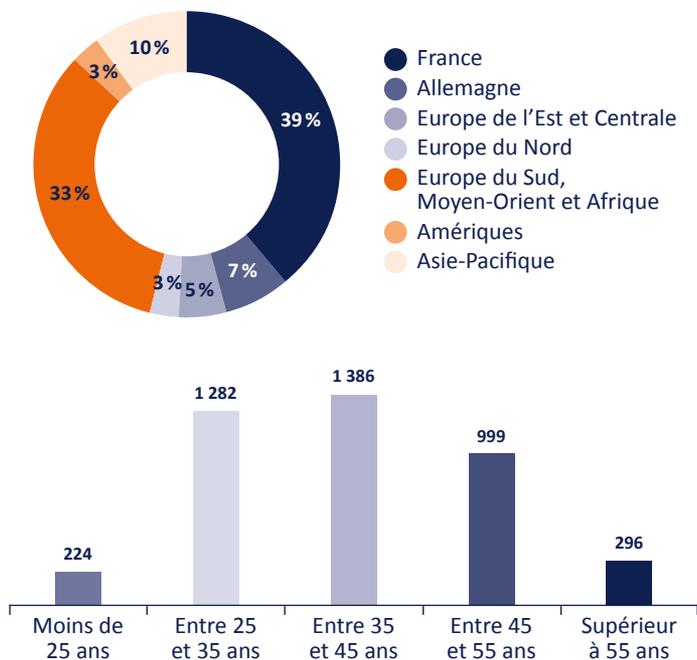
Le périmètre de reporting social, pris en compte pour l'exercice 2015, comprend les entités du périmètre 2014 (il n'y a eu aucune sortie de périmètre en 2015) :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- SITEM SARL (Tunisie),
- LianDa (Chine),
- Somfy China Co Ltd (Chine),
- Somfy GmbH (Allemagne),
- Somfy Systems Inc. (États-Unis),
- BFT SpA (Italie),
- Somfy Italia SRL (Italie),
- WAY SRL (Italie).

Auxquelles ont été ajoutées les entités suivantes :

- Somfy BV (Pays-Bas),
- Somfy Ltd (Angleterre),
- NV Somfy SA (Belgique),
- Somfy Nordic AB (Suède),
- Somfy Norway AS (Norvège),
- Somfy Middle East Co Ltd (République de Chypre),
- Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti (Turquie),
- Somfy Maroc SARL (Maroc),
- Somfy Tunisie (Tunisie),
- Somfy Egypt (Égypte),
- Somfy South Africa (PTY) Limited (Afrique du Sud),
- SOPEM (Pologne),
- Somfy K.K. (Japon),
- Somfy PTY Ltd (Australie),
- Somfy Joo (Corée),
- Automatismos Pujol SL (Espagne),
- Somfy España SA (Espagne).

Ces 27 sociétés du périmètre RSE 2015 sont réparties sur les cinq continents, et 21 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Australie, Belgique, Chine, République de Chypre, Corée du Sud, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Tunisie, Turquie) :



Le périmètre RSE 2015 couvre, entre autres, sept usines sur les huit présentes dans le monde soit 77,6 % des effectifs industriels du Groupe. La récolte d'informations a concerné les années 2014 et 2015, ce qui permet tout au long de cette analyse de comparer les données et leurs variations à périmètre comparable. Ainsi, les données de comparaison 2014 ont été retraitées (par rapport aux données publiées 2014) pour intégrer l'élargissement du périmètre de consolidation des données. Les méthodologies utilisées pour le reporting de certains indicateurs RSE peuvent présenter des limites du fait :

- des particularités des législations locales dans les différents pays d'implantation du Groupe,
- de la non-disponibilité des informations sur certains périmètres,
- de l'utilisation d'estimations en l'absence d'outils de mesure.

LES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est représentative du développement international du Groupe. Sur l'exercice 2015, les effectifs ont évolué de 3,9 %, passant de 4 029 à 4 187 personnes, en grande partie grâce à la très forte croissance des effectifs sur notre usine polonaise SOPEM (plus de 69 %) qui a démarré son activité le 4 janvier 2014 et nouvellement entrée dans le périmètre RSE.

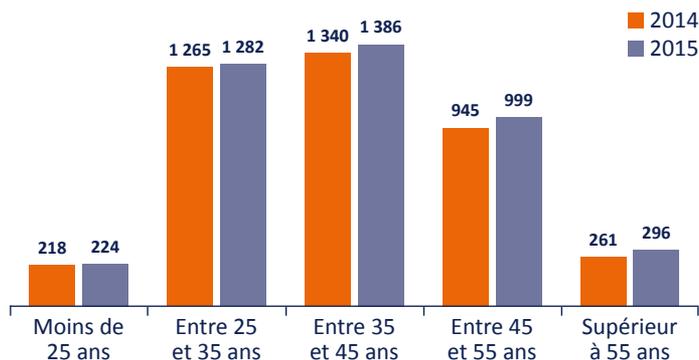
Le rapport des effectifs femmes/hommes du périmètre est resté quasiment stable avec une répartition équilibrée : 51 % d'hommes et 49 % de femmes.

Répartition des effectifs hommes/femmes

	31/12/14 Publié	31/12/14 Retraité*	31/12/15	Variation
Hommes	1 735	2 106	2 147	41
Femmes	1 733	1 923	2 040	117
TOTAL	3 468	4 029	4 187	158

* Les variations sont dues à des ajustements, des évolutions de protocole, et des ajouts de nouvelles sociétés dans le périmètre RSE.

L'évolution des effectifs s'est faite par une intégration de personnel plus forte sur les tranches d'âge supérieures à 35 ans.



LA MASSE SALARIALE

Au niveau du Groupe, les charges de personnel s'élèvent à 313,3 M€ au 31 décembre 2015, contre 286,9 M€ au 31 décembre 2014.

Au niveau du périmètre RSE 2015, celles-ci s'élèvent à 231,9 M€ au 31 décembre 2015 soit 74 % du Groupe à comparer à 211,5 M€ au 31 décembre 2014 soit 73,7 % du Groupe.

UNE POLITIQUE SOCIALE RESPONSABLE

La politique de Responsabilité Sociale du Groupe continue à accompagner la transformation du groupe Somfy à la fois dans la poursuite de l'internationalisation de ses activités, de création de nouveaux marchés et d'intensification de son innovation.

En 2015, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dans le domaine des Ressources Humaines selon trois axes clés : la mise en place de pratiques destinées à transformer l'**engagement** personnel de chacun en dynamique collective, le développement des **compétences** grâce aux actions d'accompagnement en interne, et le renforcement de la **performance** à travers de nouveaux projets transversaux.

Dans un contexte économique mondial complexe, le groupe Somfy a continué à faire preuve d'esprit de conquête pour assurer sa croissance. Cette ambition était portée par le projet Let's ! 2015 qui a guidé jusqu'à la fin de l'année l'ensemble des actions de l'entreprise.

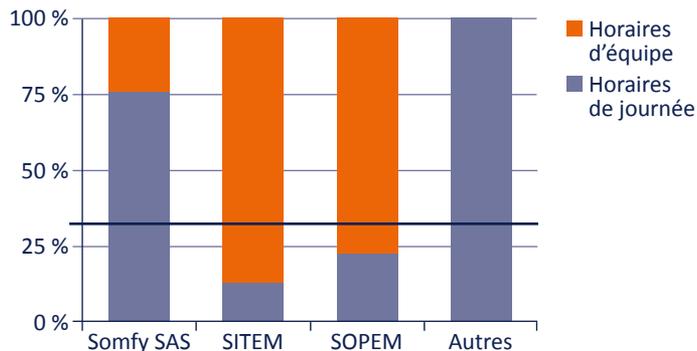
AXE : ENGAGEMENT

Les actions déployées contribuent à donner à la fois du sens au projet collectif et de la cohérence pour maintenir et renforcer l'engagement des équipes. Chaque salarié est un acteur essentiel de cette évolution. Toute une série de mesures sociales sont actuellement mises en place pour que chacun soit impliqué dans les changements en cours : accès aux informations, aux formations, aux possibilités d'évolution, etc. Elles consistent également en une formalisation des pratiques assurant une équité d'accompagnement et un renforcement de l'écoute pour tous. L'enjeu stratégique de compétitivité nécessite que chaque salarié se sente reconnu, impliqué individuellement et partage une envie de réussite collective.

Organisation du travail

Dans toutes les sociétés du périmètre, la durée hebdomadaire moyenne de travail est conforme aux législations locales en vigueur et varie entre 35 et 45 heures de travail par semaine. L'horaire le plus répandu étant de 40 heures par semaine, soit pour plus de 56 % de l'effectif du périmètre d'étude.

L'organisation en horaire d'équipe, en 2015, concerne les sites de production : Somfy SAS, SITEM et SOPEM.



Globalement, cette organisation concerne environ 32 % des salariés. À noter que 4,7 % des effectifs totaux sont à temps partiel, principalement en Europe.

Les horaires collectifs de travail peuvent varier en fonction des plans de production et des opportunités commerciales. Cette flexibilité est un élément critique d'ajustement aux besoins du marché. Un des paramètres d'ajustement au niveau industriel est le travail de nuit, qui est pratiqué de façon ponctuelle en cas de pic de production.

Relations sociales

Le dialogue social désigne l'ensemble des relations et des interactions qui existent au sein de l'entreprise entre la Direction, l'encadrement, les représentants du personnel et les salariés. Il est une composante importante de régulation de l'organisation collective de travail ; il permet de faire progresser le référentiel social du groupe Somfy et d'éclairer les salariés sur la situation du Groupe, ses axes de développement et de transformation. La société valorise sa qualité et son rôle.

Toutes les sociétés du périmètre d'étude RSE se conforment aux législations et conventions locales rattachées à leurs activités.

Face à la complexité dans laquelle évolue le Groupe et dans l'objectif de mieux articuler les enjeux stratégiques et les contraintes économiques avec les aspirations et les attentes des salariés, l'animation du dialogue social s'est notamment consolidée avec les salariés en France. Toutes les sociétés du périmètre RSE n'ont pas de représentants syndicaux, mais le dialogue social est assuré ou se met en place à travers des rencontres régulières et/ou des communications avec les instances représentatives du personnel ou directement avec les salariés.

Globalement, les sociétés présentes en France, Italie, Allemagne, Tunisie et Pologne ont une représentation syndicale, ainsi que LianDa, en Chine. Les autres, plus petites en termes d'effectif et soumises à moins d'obligations dans ce domaine, encouragent le dialogue social par des rencontres directes avec les salariés.

Certaines sociétés ont conclu de nouveaux accords en 2015 ou des avenants aux accords déjà signés, principalement dans les domaines du dialogue social (France), des salaires et avantages sociaux (Australie, France, Italie, Chine, Tunisie), de l'épargne salariale (France), du temps

de travail (France), de la formation (Italie), et des dispositifs en matière de retraite (France).

Plusieurs pays dont la France ont pris des initiatives d'amélioration de la « Qualité de Vie au Travail ». Ces améliorations ont, entre autres, pris la forme de l'aménagement de salles de pause, de salles dédiées à des activités sportives, d'un restaurant d'entreprise, d'une conciergerie et d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Santé et sécurité

Le développement de la santé et de la sécurité est un des axes majeurs du projet humain de Somfy caractérisé par la volonté de mieux vivre ensemble au sein du Groupe. La responsabilité sociale de Somfy commence par la garantie de préserver son intégrité physique et de trouver dans son environnement professionnel un cadre de vie favorisant l'engagement.

La majorité des sociétés dispose d'un service de santé au travail et des fonctions sécurité internes confortés notamment en France par le support de médecins du travail et de spécialistes en ergonomie. Des efforts ont été menés dans de nombreux pays pour réduire l'exposition aux risques et améliorer les conditions de travail.

Au niveau de Somfy SAS, il a été décidé de recruter un ingénieur sécurité afin de renforcer le management de la sécurité dans l'intention d'en faire un domaine d'excellence.

Au cours de l'année 2015, un outil de pilotage des risques professionnels a été choisi et sera progressivement déployé en France en 2016.

Indicateurs taux de fréquence et de gravité des accidents du travail du périmètre RSE :

En 2015, de nombreuses sociétés ont renforcé leurs initiatives de communication et de sensibilisation au sujet des risques professionnels. À noter plus spécifiquement des initiatives sur nos sites industriels (allées piétonnes, signalétique d'évacuation, livrets d'accueil sécurité, rénovation de puits de lumière...) et plus largement auprès des salariés mobiles autour de la question du risque voyage. Ainsi, les taux de fréquence et de gravité globaux ont été notablement améliorés.

En 2015, l'organisation industrielle s'est fixé des objectifs de réduction de ses taux de fréquence. Cet indicateur a par ailleurs été repris dans l'accord d'intéressement de Somfy SAS.

En 2014, l'étude des taux de fréquence et de gravité avait concerné quatre sociétés : Somfy GmbH, SITEM, Somfy SAS et Simu SAS. Aussi, afin de pouvoir appréhender les évolutions, il est présenté ci-dessous une comparaison à périmètre constant.

	2014 Publié	2014 Corrigé*	2015 À périmètre constant
Taux de fréquence	10,97	11,95	7,61
Taux de gravité	0,18	0,20	0,16

* Les écarts avec les données publiées en 2014 correspondent à une correction des volumes d'heures travaillées et payées et une correction du nombre de jours d'arrêts pour Somfy GmbH et Somfy SAS.

Pour préciser ces statistiques, nous avons pris le parti de scinder l'étude de ces taux de fréquence et de gravité en fonction de l'activité industrielle ou commerciale des sociétés.

	Sites industriels		Filiales de distribution		Consolidation	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Taux de fréquence	11,32	7,49	6,72	1,19	10,16	5,99
Taux de gravité	0,20	0,16	0,03	0,01	0,16	0,12

On remarque que les accidents sont moins fréquents et moins graves dans les filiales de distribution que sur les sites de production et que dans les deux cas, les taux sont en baisse. Globalement, le nombre d'accidents a chuté de 38 % et le volume de jours d'absence causé par les accidents du travail a baissé de près de 15 %.

Les accidents du travail, tout comme les maladies professionnelles, font l'objet d'un suivi et d'un déploiement d'actions de prévention menées par des groupes de travail dédiés ou des instances de représentation du personnel *ad hoc* selon les pays (CHSCT par exemple en France). SITEM a, par exemple, une très bonne progression des résultats qui peut s'expliquer par la mise en place, entre autres, de l'AIC – Animation à Intervalle Court – qui donne lieu à des points quotidiens avec les salariés de production pendant lesquels sont remontés les problèmes détectés; leur résolution est dans la mesure du possible immédiate et peut avoir recours jusqu'à cinq niveaux hiérarchiques supérieurs.

Les initiatives liées aux problématiques des Risques Psycho-Sociaux (RPS), et plus globalement à la qualité de vie au travail, initialisées en France depuis 2014 ont été poursuivies et renforcées : élargissement et professionnalisation du réseau de vigilance, formation des salariés et managers à la gestion du stress, animation d'actions de détente et de relaxation, et des initiatives liées au Développement Durable.

Concernant les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), des démarches ont été reconduites : formation gestes et postures, ergonomie des postes, rotation de postes en production, et prévention des risques routiers.

L'essentiel des reconnaissances de maladies professionnelles est associé à ces TMS. Le nombre de personnes concernées par une reconnaissance de maladie professionnelle est en baisse depuis 2013.

Absentéisme :

Le taux d'absentéisme est de 2,76 % pour l'ensemble du périmètre, en recul par rapport à 2014 (2,98 %).

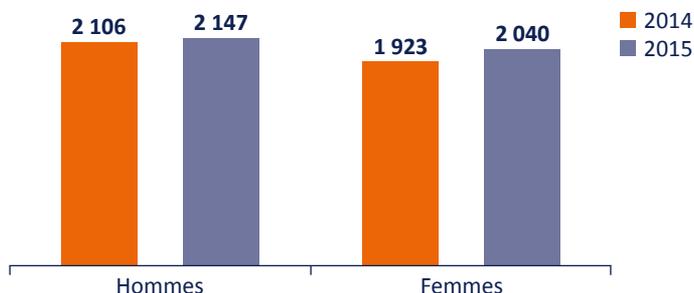
Égalité de traitement

Le groupe Somfy porte un intérêt tout particulier à éviter toute forme de discrimination et à inciter le plus possible l'égalité de traitement des salariés et des candidats. Il est important de mettre en avant la diversité tant de nos activités que des personnes qui les développent et les soutiennent.

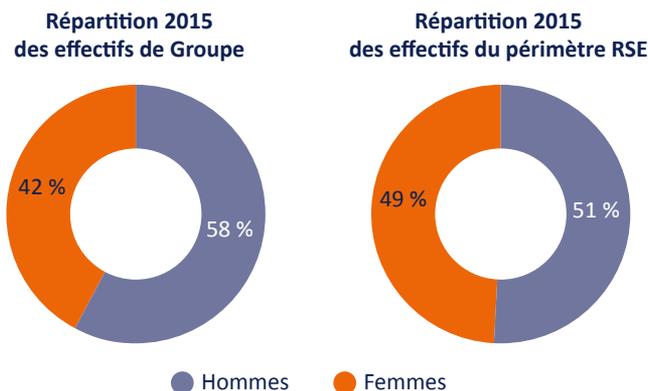
En matière d'égalité professionnelle, les entreprises françaises, compte tenu de l'évolution de la législation, ont conclu des accords ou des plans d'action qui les engagent à se fixer des objectifs d'amélioration dans ce domaine. Un premier bilan a pu mettre en évidence des évolutions positives avec toutefois des progrès à consolider avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Ainsi, nos partenaires bénéficiaires de la taxe d'apprentissage ont été sollicités pour signer des chartes de l'égalité professionnelle afin de les inciter à avancer avec nous sur le sujet.

En 2015, l'effectif féminin du périmètre RSE a évolué de plus de 6 % (1,9 % pour le personnel masculin) permettant une légère amélioration du ratio d'effectifs hommes/femmes pour arriver à une répartition proche de l'équilibre à savoir 51 % d'hommes et 49 % de femmes (en 2014, le ratio était de 52 % vs 48 %).



À noter que sur l'ensemble du Groupe, ce ratio d'effectif est sensiblement équivalent (58 % pour les hommes et 42 % pour les femmes).



Cette variation entre le Groupe et le périmètre RSE s'explique par la présence, dans le périmètre 2015, des trois sites majeurs de production concernés très majoritairement par des effectifs féminins (SOPEM, SITEM et LianDa) totalisant en tout 78,2 % de femmes.

En matière de handicap, la plupart des sociétés sont soumises à des réglementations locales qu'elles respectent. Certaines mènent des actions complémentaires, souvent avec l'aide d'institutions spécialisées, afin d'améliorer les conditions de travail de leur personnel atteint de problématiques de santé spécifiques, le maintien dans l'emploi restant toujours une priorité. On peut noter quelques actions telles que des aménagements de postes ou d'horaires de travail, des aménagements de locaux, des accompagnements en termes de reconnaissance, de reconversion ou de reclassement.

En matière d'éthique, comme annoncé en 2014, le déploiement de la Charte Éthique a été lancé en septembre 2015. L'objectif, à l'issue du déploiement, est que tous les employés du groupe Somfy soient informés de l'existence de cette Charte et de son contenu, et qu'ils soient sensibilisés et formés aux concepts éthiques, par leurs managers. Cette Charte est un outil pour favoriser le dialogue entre les collaborateurs pour que l'éthique soit un sujet ouvert et connu de tous. Plus de détails sont apportés dans la partie sociétale de ce rapport.

Le groupe Somfy dispose d'un réseau de responsables des ressources humaines étendu à tout le périmètre couvert par le présent rapport. L'un de leur principal rôle est de garantir le respect des droits de l'Homme, examinant notamment sur leur périmètre, les droits et les préoccupations portant sur la discrimination raciale, la torture, les disparitions forcées, les personnes handicapées et les droits des femmes, enfants, migrants, minorités et peuples autochtones.

AXE : EMPLOYABILITÉ ET COMPÉTENCES

L'entreprise a poursuivi son travail pour garantir l'adéquation des compétences des collaborateurs du Groupe aux besoins de l'organisation et s'assurer de leur employabilité.

Emploi

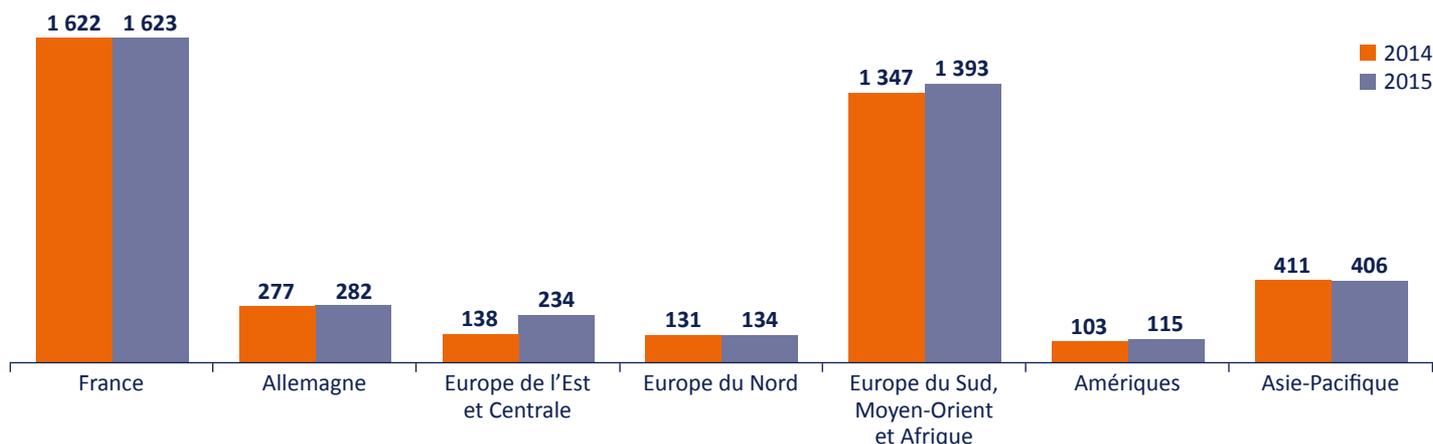
En 2015, les embauches, au nombre de 480, ont été supérieures au nombre de départs (322) dont 26 licenciements. Par ailleurs, le taux de turnover volontaire¹⁶, portant uniquement sur les démissions, est de 3,6 %. À noter que la société a continué à mettre l'accent sur la mobilité interne. Ainsi, en France, plus de 46 % des recrutements ont été pourvus par une mobilité interne.

16. Mode de calcul du turnover volontaire : le rapport entre le nombre de départs pour démission au cours d'une période donnée ET le nombre de salariés en fin de période précédente (année).

Ci-dessous une vue des évolutions d'effectifs par zone géographique :

Évolution des effectifs par zone géographique	31/12/14 Publié	31/12/14 Retraité*	31/12/15	Variation
France	1 618	1 622	1 623	1
Allemagne	277	277	282	5
Europe de l'Est et Centrale	–	138	234	96
Europe du Nord	–	131	134	3
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	1 143	1 347	1 393	46
Amériques	103	103	115	12
Asie-Pacifique	327	411	406	–5
TOTAUX	3 468	4 029	4 187	158

* Les variations sont dues à des ajustements, des évolutions de protocole, et des ajouts de nouvelles sociétés dans le périmètre RSE.



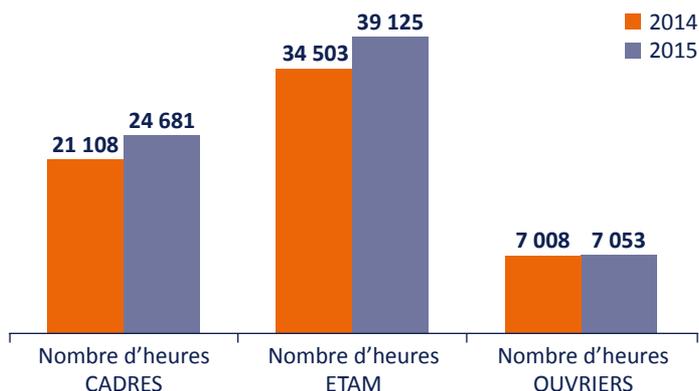
On notera que les effectifs se sont renforcés principalement sur les zones Europe de l'Est, Europe Centrale, Europe du Sud et MEA.

Formation

L'investissement formation s'est focalisé sur les actions susceptibles d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs de transformation, pour agir collectivement ou individuellement de façon plus agile, rapide, simple, et pour servir la coopération et la performance¹⁷.

Heures de formation – périmètre RSE	31/12/14 Publié	31/12/14 Retraité*	31/12/15	Variation
Nombre d'heures CADRES	19 407	21 108	24 681	3 573
Nombre d'heures ETAM	28 744	34 503	39 125	4 621
Nombre d'heures OUVRIERS	4 758	7 008	7 053	46
TOTAUX	52 908	62 619	70 859	8 240

* Les variations sont dues à des corrections, et des ajouts de nouvelles sociétés dans le périmètre RSE.



Bien que sous-évalué, le volume d'heures de formation¹⁸ en 2015 pour l'ensemble du périmètre RSE a augmenté globalement de 13,2 % par rapport à l'année dernière. Les ETAM et les cadres ont plus largement bénéficié de cette hausse.

Les principaux axes de formation retenus en 2015 ont concerné globalement le management & la communication, les compétences interculturelles (langues), la gestion de projet, la qualité, le développement de l'expertise métier, et des efforts particuliers ont été déployés afin

17. Les heures de formation publiées concernent des sessions de plus de 2h.

18. Plusieurs des sociétés nouvellement intégrées au périmètre RSE n'ayant pas le détail d'heures de formation par catégorie de salariés, leur volume global d'heures a été ajouté par défaut à la catégorie ETAM – l'impact global est faible puisque les effectifs représentent moins de 3 % de l'effectif total du périmètre.

de renforcer les formations en termes de santé et de sécurité, à l'instar de Somfy SAS qui a consacré plus de 18 % de son volume d'heures de formation sur « santé & sécurité ».

Les résultats de l'enquête d'engagement Somfyscope, présentés en 2014, ont permis à certaines sociétés du Groupe d'engager des plans de formations répondant plus précisément aux attentes de ses équipes.

Les Académies Somfy

L'Académie « Management et Leadership », en place depuis 2013, est destinée aux managers de managers. Ce dispositif alternant 12 jours de formation, tutorat et échanges de bonnes pratiques, a pour objectif de favoriser la transformation et de piloter les changements. Cela permet aux managers de mieux gérer la complexité, d'agir de façon plus consciente et efficiente et enfin de répondre aux attentes de Somfy sur la posture managériale attendue.

En 2015, cette formation a concerné une quarantaine de nouveaux managers et dirigeants.

Les membres de cette académie (97 à ce jour) ont participé à la définition des orientations stratégiques du Groupe pour le nouveau cycle 2016/2020. Ainsi, le projet Believe ! va mailler intimement notre projet économique et humain pour les cinq prochaines années.

L'Académie « Qualité » a pour objectif d'accompagner la ligne managériale dans la transformation de la culture Qualité. Elle permet de sensibiliser aux enjeux stratégiques globaux de la Qualité et à la place centrale du client. Son public concerne des managers et des responsables métiers (80 personnes) de différents univers : Manufacturing, Design, Purchasing, Relations Clients et Qualité.

Au cours de l'année 2015, une troisième Académie a été mise en place : « Business in Motion » qui concerne principalement des managers marketing & communication, développement produit et contrôleur. Cette Académie vise à développer un langage commun, et fournit des outils pour rationaliser et aligner les prises de décisions. Un pilote a été mené au cours du deuxième trimestre pour une quinzaine de personnes. L'Académie devrait être déployée en 2016 en France et en Chine pour environ 80 personnes.

Sécurisation des parcours professionnels : dispositif Horizon

Le dispositif Horizon mis en place en France pour accompagner les salariés dans l'analyse et la sécurisation de leur parcours professionnel a concerné 170 personnes sur deux ans, soit 46 personnes en 2015.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à chacun de réfléchir sur son projet professionnel : ce dispositif piloté par les équipes RH consiste en une série d'entretiens permettant d'établir un bilan des postes passés et des compétences détenues, d'envisager les pistes d'évolution possibles en prenant en compte la faisabilité du projet (en termes d'écart de compétences à combler, de motivation du collaborateur à changer et surtout de la réalité du marché de l'emploi, au sein de Somfy ou à l'extérieur). L'analyse du projet professionnel peut déboucher sur une évolution dans le poste actuel, sur une mobilité interne préparée et validée, voire dans quelques cas sur une mobilité sécurisée vers un poste en dehors de Somfy. Le dispositif Horizon est un élément clef de la politique de mobilité au sein de l'entreprise.

Cette capacité à garantir un avenir professionnel à chaque salarié est appelée « employabilité ». Dans cette démarche « gagnant-gagnant », Somfy fidélise ses salariés en veillant à leur offrir des opportunités qui leur correspondent. Pendant que l'entreprise accroît son savoir-faire et son expertise, les salariés peuvent évoluer professionnellement à travers des postes qui leur conviennent pleinement.

AXE : PERFORMANCE

C'est par le déploiement progressif de processus métier RH clés - People Review, Talent Review, Grading, Annual Performance Appraisal,

Salary Reviews - soutenus par des outils dédiés, que le groupe Somfy mesure en continu la performance individuelle et collective au service de son projet d'entreprise. L'ensemble du dispositif ayant pour valeur de guider et valoriser le développement des ressources pour en faire un levier d'engagement et d'attractivité interne et externe.

Système d'Information Ressources Humaines International : IHRIS

Le Groupe s'est doté d'un Système d'Information Ressources Humaines International IHRIS, capable de supporter le pilotage des processus RH clés au service du projet économique du groupe Somfy. Ces processus concernent notamment le suivi des effectifs, le management de la performance, les revues d'équipes, les plans de succession, les rémunérations. Ce système d'information contribue à construire et développer une culture RH partagée bien au-delà de la communauté RH, et à mettre à disposition du management des nouveaux moyens d'aide à la décision. Il permet à chacun d'accéder à ses propres données professionnelles et à celles de ses équipes, et de visualiser sa place dans l'organisation du Groupe.

Au cours de l'année 2015, le déploiement d'IHRIS s'est poursuivi et couvrait à la fin de l'année 3 145 personnes réparties dans 38 pays. Les sociétés ajoutées dans l'outil cette année ont été : SITEM, Somfy España SA (Espagne & Portugal), Automatismos Pujol SL, Pujol Redutores de Velocidade LDA, Somfy Bulgaria AD, WAY SRL et Somfy Thailand.

L'objectif du Groupe est qu'IHRIS soit déployé intégralement à horizon 2017, pour les données de base. Les modules additionnels se rajouteront progressivement et feront l'objet d'un plan de déploiement international dans les années à venir afin que le système d'information soit de plus en plus facteur de valeur ajoutée pour le management et les salariés du Groupe.

Refonte de la Performance Review

Un de ces outils mis en place dans IHRIS a, par exemple, été testé au cours du premier trimestre 2015 sous forme de pilote, entre mars et avril, auprès d'un groupe de 250 cadres : l'Annual Performance Management (APM). L'objectif de cette évolution est de mettre en cohérence les entretiens annuels individuels et les objectifs collectifs et croisés. Ce nouvel entretien, baptisé APM, valorise la performance non seulement au niveau de l'individu, mais surtout au niveau de l'équipe et de l'entreprise. C'est pourquoi tous les collaborateurs auront peu à peu des objectifs croisés clairement définis au moment des entretiens individuels, entre services, entre métiers et projets ; le tout pour favoriser la coopération, et le lien renforcé entre performance et bonus. L'impact de cet outil passe par la qualité et l'homogénéité au niveau du déploiement du système et du processus d'évaluation qui :

- indique explicitement aux collaborateurs les exigences et priorités dans leur poste (missions permanentes) ;
- définit des objectifs de performance Groupe, par société, individuels et de management ;
- explicite le niveau d'attente en termes de compétences et comportements via un référentiel clair et partagé ;
- établit un lien clair entre performance et rétribution : augmentation individuelle versus performance missions permanentes et bonus versus objectifs de l'année ;
- s'articule avec les autres processus RH (rémunération, formation, gestion de carrière) ;
- forme les managers à une définition SMART (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, et délimité dans le Temps) des objectifs et à la conduite des différents entretiens ;
- propose un appui aux managers sur l'évaluation des collaborateurs en cas de difficulté particulière (faible performance, problème de comportement...).

L'objectif du Groupe étant bien de renforcer la culture de la performance individuelle et collective dans le respect de ses valeurs.

Rémunération : chantier de catégorisation des postes de cadres (Grading)

Un important travail de rationalisation a été mené depuis 2014 au sein de l'entreprise pour identifier les différents postes dans toutes les filiales. L'objectif de ce projet « Grading » (classification) est d'évaluer le poids de la responsabilité de chaque poste au sein de Somfy, en décrivant précisément chaque fonction et les compétences qu'elle requiert. Ce travail, mené progressivement, est nécessaire pour renforcer l'équité, notamment dans l'accompagnement et l'évaluation des différents collaborateurs. À cela s'ajoutent également une vision plus transparente de la rémunération et les avantages sociaux auxquels chacun peut prétendre.

Le projet Grading en 2015 a permis de :

- évaluer 138 postes repères pour les N-1 et N-2 du COMEX pour Somfy SAS et N-1 pour la Business & Marketing Area Asie Pacifique ;
- analyser l'équité interne des rémunérations au sein des grades Somfy ;
- comparer les niveaux de rémunération Somfy avec les pratiques de marché ;
- communiquer auprès des managers.

La mise en œuvre du Grading permet de communiquer clairement sur les règles d'éligibilité des salariés aux différentes composantes des packages de rémunération et avantages sociaux en place et de donner aux managers un outil commun de pilotage de leurs équipes de cadres (rémunération et gestion de carrière).

La poursuite du chantier consistera à :

- continuer les évaluations pour les N-3 des membres du COMEX ;
- construire une structure salariale par grade ;
- définir des règles de gouvernance.

Talent Review

Une des priorités du groupe Somfy est d'informer clairement l'ensemble des collaborateurs sur les dispositifs de management et d'accompagnement professionnel. Il s'agit également de mettre en place le cadre d'une véritable « co-construction » des carrières individuelles entre l'employé, son manager et son responsable des ressources humaines.

Dans ce cadre, les réunions entre managers et responsables des ressources humaines appelées « PeopleReviews », sont particulièrement importantes pour veiller à l'évolution et à l'épanouissement professionnel de chacun au sein du Groupe. C'est à ce moment-là que des opportunités peuvent être proposées collectivement, entre le manager qui connaît les compétences de son collaborateur et le responsable des ressources humaines qui connaît les possibilités offertes par l'entreprise. Les People Reviews permettent d'identifier d'une part les postes clés, et d'autre part les salariés qui ont la volonté et les compétences nécessaires pour évoluer sur un nouveau poste.

Dans ce contexte, le processus de Talent Review est en cours de révision afin d'avoir un pilotage de carrières plus performant. Celui-ci comprend l'établissement de plans de succession, l'identification des potentiels et des postes clés et enfin la construction de plans de développement personnalisés.

En conclusion, la feuille de route Ressources Humaines reste ambitieuse car le projet stratégique Let's ! 2015 laissera sa place en 2016 au nouveau projet économique et humain Believe ! 2020. Comme Let's ! en son temps, celui-ci donnera un cap et fixera des objectifs. Believe ! comporte deux volets pour répondre à deux ambitions majeures : le premier, intitulé Better living for all, est dédié au business, et permettra d'anticiper les transformations du monde pour rester pionniers sur nos marchés. Le second appelé Better Living Together est un volet managérial et humain associé aux valeurs d'audace, de respect, d'ouverture et de proximité. L'ensemble visera à accompagner les quatre transformations clés du Groupe : la qualité, le connecté, l'innovation et l'agilité.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

NATURE DES ACTIVITÉS, RISQUES ASSOCIÉS ET MESURES PRISES

Les activités des sites sont de types tertiaire, industriel et logistique. Les sites industriels réalisent principalement des opérations d'assemblage de produits à partir de composants plastiques, métalliques et de cartes électroniques approvisionnées à l'extérieur des sites. Les opérations d'assemblage ne génèrent pas de rejets de gaz, de liquides ou de substances, à l'exception des déchets d'emballages ou d'éventuels rebuts de fabrication qui font l'objet d'un tri sélectif et d'une valorisation.

Il n'y a pas d'opérations d'usinage génératrices de déchets de matière.

Il n'y a pas de nuisance sonore spécifique générée par les sites industriels sur les riverains. Les activités sont en effet situées à l'intérieur de bâtiments et concernent principalement le montage de petites pièces.

Les différents sites font l'objet de niveaux de classement conformes aux réglementations locales au regard des risques de pollution ou de nuisance que ces installations sont susceptibles de créer.

Les sites français sont soumis au régime d'autorisation pour le stockage en entrepôts couverts et de déclaration pour des installations de compression et d'accumulateurs pour la recharge des chariots élévateurs.

Il n'y a pas d'installation correspondant au niveau maximum « Autorisation avec servitudes-(AS)3 » communément appelées type « SEVESO ».

Conclusions sur la nature des activités, les risques associés et les mesures prises :

Pour ces raisons, les risques de pollution de l'air, des sols et de l'eau et les nuisances sonores sont faibles, voire inexistantes. Le présent rapport ne présente donc pas d'information sur ces sujets.

Au regard de ces risques de pollution ou de nuisance que les sites de Somfy sont susceptibles de créer et des mesures de prévention mises en place, le montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux est nul.

Compte tenu de ce niveau faible de risque environnemental rencontré sur les sites, il n'y a pas de moyens spécifiques déployés. Les actions mises en place sont portées par les services généraux des sites.

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La priorité donnée les années précédentes à l'éco-conception s'est concrétisée en 2015 par le lancement du label Act for Green®. Ce label Act for Green® est attribué aux produits qui satisfont à des exigences d'éco-conception.

Cette priorité trouve ses origines dans les résultats d'un Bilan Carbone® réalisé en 2012. Ce Bilan Carbone® avait défini comme prioritaires le travail sur la consommation électrique et l'utilisation des matières premières.

En 2015, trois nouveaux produits ont été lancés sur le marché avec ce label Act for Green®. Il s'agit d'une nouvelle motorisation, le S&SO RS100 et de deux points de commande, le Smoove RS100 et SITUO IO. Act for Green® s'appuie sur un référentiel pris en compte par les équipes de Recherche et Développement. Il intègre des exigences qui se déclinent selon plusieurs thèmes :

- la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre par des consommations électriques sobres et le choix de matières premières adaptées,
- la recherche de matériaux recyclés et recyclables dans la composition des produits,
- des matériaux sélectionnés pour leur faible nocivité sur la santé et l'environnement,
- la durabilité des produits,
- une déclaration des impacts environnementaux disponible conforme

au programme PEP ecopassport® auquel Somfy participe. Ce programme, élaboré par le secteur des industries électriques, définit une méthode standardisée pour réaliser des déclarations environnementales conformes aux règles de l'art internationales (ISO 14025 & ISO 14040s). Les informations contenues dans ces PEP ecopassport® ont été vérifiées de façon indépendante par Bureau Veritas CODDE.

Des actions spécifiques de communication interne ont été réalisées, notamment auprès des équipes de Recherche et Développement, avec l'objectif de prise en compte de ces exigences d'éco-conception dans toutes les phases de création des produits. Une feuille de route d'intégration des projets dans le programme Act for Green® a été établie pour les trois prochaines années.

La demande, à la fois de nos clients et de la réglementation, sur la connaissance des substances utilisées dans nos produits s'est intensifiée. Des travaux ont été engagés avec le développement de procédures et la conduite d'analyses pour confirmer la conformité des produits Somfy aux directives européennes REACH et ROHS.

Somfy est dotée d'une Direction Développement Durable. Cette Direction intègre les ressources et compétences nécessaires à la réalisation des projets de l'axe « Planète ». La Direction Développement Durable déploie sa politique en intervenant auprès des équipes concernées dans les différents sites ou Activités du groupe Somfy.

En 2015, le groupe Somfy a poursuivi la mise en place d'actions en faveur de la réduction d'impacts environnementaux de ses sites :

- Somfy participe au programme Mobil Arve en Haute-Savoie (France), destiné à réduire l'impact de la pollution des transports dans une zone couverte par un plan de protection de l'atmosphère.
- Site de covoiturage en Haute-Savoie (France) : 150 salariés de Somfy utilisent cette communauté privée afin de trouver un covoitureur facilement parmi leurs collègues (+ 30 salariés par rapport à 2014).
- Les actions du partenariat avec Corabio ont permis d'atteindre l'objectif de 10 % de produits bio et locaux servis au restaurant d'entreprise de Somfy à Cluses (+5 % par rapport à 2014).
- Sur Somfy SAS, réemploi des ordinateurs portables : 377 équipements traités en 2015 dont 143 ordinateurs. La remise à jour et l'effacement de données des ordinateurs sont effectués par une entreprise favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. Ces

ordinateurs et divers accessoires sont ensuite réutilisés, leur donnant ainsi une seconde vie. En 2015, 95 % du matériel était réutilisable, les 5 % restants sont partis en filière de recyclage.

- LianDa, en Chine, a développé des zones de jardinage sur ses espaces verts qui sont utilisées par ses employés.
- L'usine de SITEM située en Tunisie a réalisé des investissements d'éclairage à LED dans ses ateliers.
- L'usine SOPEM en Pologne s'attache à réduire ses consommations d'énergie et de production de déchets. Dès le démarrage de l'usine en 2014, une organisation de récupération et tri des déchets a été mise en place. En 2015, des réunions avec le personnel ont été conduites pour former aux procédures relatives aux déchets.
- BFT possède en Italie une organisation certifiée ISO 14001. Les consignes sur le tri et la réduction des déchets dans les zones de fabrication sont mises en œuvre par des « experts environnement » internes et des employés responsables du management des déchets. Ceci s'anime au travers de réunions et sur une communication générale faite au personnel ou des campagnes d'information. Des actions sont également conduites sur l'éco-conception avec priorité donnée à la réduction des consommations électriques de produits, les emballages et les huiles recyclables.

Les actions de communication interne se sont poursuivies en 2015. Elles ont été réalisées afin d'accompagner les actions entreprises. Ces communications se présentent sous la forme d'articles dans les différents journaux internes, vidéo et papier (par exemple, dans le magazine interne « Imagine » diffusé en cinq langues à l'ensemble des collaborateurs de Somfy), de réunions d'information sur les sites, ou de séminaires internes.

Les thèmes de communication abordés ont été principalement orientés vers le programme Act for Green® et le lien entre les valeurs de Somfy et son engagement dans l'environnement.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

DÉCHETS (TONNES)	31/12/14 Publié	31/12/14 Périmètre constant	Var. 2015/2014 sur périmètre constant	Entrées périmètre 2015	31/12/15 Périmètre total
Déchets non dangereux	2 085	1 908	179	167	2 254
Déchets dangereux	37	19	- 1	1	19
TOTAL DÉCHETS	2 121	1 927	178	168	2 273
Tonnage valorisé	1 876	1 695	169	156	2 021
Taux de valorisation	88 %	88 %			89 %

Sorties de périmètre : Somfy Systems Inc., Somfy Italia SRL, Somfy China Co Ltd, Somfy GmbH.

Entrée de périmètre 2015 : SOPEM.

Périmètre constant 2014-2015 : Somfy SAS, Simu SAS, BFT SpA, SITEM SARL, WAY SRL, LianDa.

Les produits électroniques relevant de la directive européenne ROHS ont fait l'objet de suppression des substances dangereuses, de façon à en éliminer l'impact sur les produits devenant des déchets en fin de vie. Somfy applique cette exigence également sur les produits vendus à l'extérieur de l'Europe.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Eau

La consommation d'eau des sites est limitée à la consommation des sanitaires. Il n'y a pas, dans les différents sites industriels de Somfy, de process de fabrication qui est de nature à épuiser les ressources locales en eau ou qui dépend d'un approvisionnement en eau limité.

CONSOMMATION D'EAU (M ³)	31/12/14 Publié	31/12/14 Périmètre constant	Var. 2015/2014 sur périmètre constant	Entrées périmètre 2015	31/12/15 Périmètre total
Consommation en eau	55 351	52 781	- 7 538	1 409	46 652

Sorties de périmètre : Somfy Systems Inc., Somfy Italia SRL, Somfy China Co Ltd, Somfy GmbH.

Entrée de périmètre 2015 : SOPEM.

Périmètre constant 2014-2015 : Somfy SAS, Simu SAS, BFT SpA, SITEM SARL, WAY SRL, LianDa.

99 % des eaux usées sont évacuées vers des réseaux publics de traitement.

Énergies

Les entreprises utilisent le gaz, l'électricité du réseau et le fuel.

Les consommations d'énergie sont essentiellement liées au chauffage et à la climatisation des locaux.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (KWh)	31/12/14 Publié	31/12/14 Périmètre constant	Var. 2015/2014 sur périmètre constant	Entrées périmètre 2015	31/12/15 Périmètre total
Gaz	11 659 131	9 792 992	929 397	609 226	11 331 615
Electricité	13 121 650	11 913 575	641 571	1 170 630	13 725 776
Carburant minéral	137 484	75 917	2 239	-	78 156
TOTAL CONSOMMATION D'ÉNERGIE	24 918 266	21 782 484	1 573 208	1 779 856	25 135 547

Sorties de périmètre : Somfy Systems Inc., Somfy Italia SRL, Somfy China Co Ltd, Somfy GmbH.

Entrée de périmètre 2015 : SOPEM.

Périmètre constant 2014-2015 : Somfy SAS, Simu SAS, BFT SpA, SITEM SARL, WAY SRL, LianDa.

Simu SAS a poursuivi ses actions d'amélioration d'isolation thermique en changeant les puits de lumière dans ses ateliers de fabrication et en remplaçant d'anciennes fenêtres de bureau par des fenêtres double vitrage et étanches à l'air.

De même, Somfy SAS a continué ses actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie sur ses sites :

- les isolations sont renforcées et des éclairages LED sont mis en place lors de réfections de locaux ;
- le site du Crétet, en France, a vu sa chaudière traditionnelle remplacée par une chaudière à condensation, avec obtention d'un certificat d'énergie ;
- remplacement d'un compresseur d'air par un compresseur à variation de vitesse, avec obtention d'un certificat d'énergie ;
- système de transfert d'air pour équilibrer les températures estivales et hivernales entre deux ateliers.

Matières premières

Dans son référentiel Act for Green®, Somfy intègre des exigences destinées à minimiser l'épuisement des matières premières :

- utilisation de cartons d'emballages avec 50 % au moins de fibres recyclées ;
- utilisation au maximum de papier recyclé dans les notices de produits ;
- favoriser la réparabilité des produits ;
- assurer une durabilité des télécommandes avec des produits résistant aux chocs cumulés.

Concernant la récupération et le traitement des produits en fin de vie, Somfy avait en 2013 concrétisé des actions pour les produits de la filière professionnelle, représentant la majorité des volumes mis sur le marché :

- en France, par un contrat signé avec RECYLUM, organisme agréé pour le traitement des DEEE professionnels. Ceci est le résultat d'une approche sectorielle dans laquelle Somfy a été partie prenante.

En 2015, Somfy a poursuivi ses efforts dans le domaine en agissant au sein des différentes instances professionnelles pour optimiser la filière et pour travailler sur la recyclabilité des produits.

Le taux de recyclabilité des moteurs S&SO RS100 est aujourd'hui de 59 % (basés sur les données PEP ecopassport®).

UTILISATION DES SOLS

Il n'y a pas sur les sites de Somfy d'opérations d'extraction dans les sols. Nos implantations font l'objet régulièrement de chantiers HOSHIN ou 5S de manière à optimiser l'emprise au sol des sites. Une équipe de spécialistes, intégrée à la Direction Industrielle du Groupe, est dédiée à la conduite de ces chantiers dans les unités du Groupe.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nos activités industrielles ne présentent pas de risques liés au changement climatique, que ce soit vis-à-vis de la raréfaction de l'eau, de l'élévation du niveau des océans ou de l'élévation de la température.

Les émissions de CO₂ de nos activités portent sur les émissions liées à la production d'électricité, de gaz et de combustible minéral. Elles représentent 5 946 tonnes de CO₂¹⁹.

19. La conversion des kWh en CO₂ a été calculée sur la base des facteurs de conversion communiqués par l'IAE.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'usine SOPEM, en Pologne, est située en bordure de sites protégés appartenant au réseau Natura 2000 :

- Puzsza Niepolomicka PLB 120002,
- Torfowisko Wielkie PLH120080.

Somfy SAS possède plusieurs sites au cœur des Alpes françaises, à proximité du Mont Blanc. Somfy veut agir pour la préservation des écosystèmes de montagne et s'implique dans des initiatives locales comme le Club d'Entreprises pour la Montagne et son Développement Durable (CEM2D). Une charte a notamment été élaborée en 2013.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Prise en compte de l'impact territorial de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional

Leader sur ses domaines d'activité, le groupe Somfy est en croissance, ce qui, en 2015, a un impact positif sur l'emploi direct et indirect dans l'ensemble des géographies où il exerce son activité. Plusieurs éléments étayaient cette assertion :

- la reprise des embauches dans les zones qui, suite à la crise de 2012, avaient dû adapter en profondeur leur structure de coût : l'Amérique du Nord, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud ;
- en Pologne spécifiquement, mise en chantier d'une nouvelle tranche de travaux pour augmenter la capacité de production et mise en place d'un centre logistique régional. Ce développement de l'emploi local s'accompagne de transfert des savoir-faire et compétences du Groupe (voyage d'opératrices françaises afin de former leurs homologues polonaises) ;
- en 2015, le groupe Somfy a continué d'avoir un solde positif d'emploi en France et notamment en région Rhône-Alpes, où historiquement ses opérations sont implantées.

Le Groupe privilégie le recrutement local des cadres de direction et des salariés, il y trouve un bénéfice en termes de compréhension des problématiques et des cultures locales qui est essentiel en particulier dans l'univers résidentiel.

Par ailleurs, le Groupe recherche l'autonomie des sites de productions dans leurs méthodes et dans leur approvisionnement. Les sites sont autonomes pour choisir leurs fournisseurs dans un panel co-construit et administré par les Achats Groupe. L'objectif est de conserver une cohérence dans la stratégie d'achat tout en allant le plus loin possible dans une mise en œuvre locale de la sous-traitance et de l'approvisionnement. Cette ouverture profite au Groupe qui bénéficie en retour d'initiatives locales performantes qui peuvent ensuite être relayées ailleurs.

La politique du Groupe qui vise à favoriser la proximité des centres de R&D avec les centres de production et les principaux bassins de consommation a amené, en 2015, l'implantation de deux pôles de R&D : en Chine sur la motorisation des rideaux, et en Pologne sur la motorisation de vénitiens extérieurs.

Prise en compte de l'impact sur les populations riveraines et locales

Afin de favoriser le développement régional, le groupe Somfy participe au soutien de l'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes. En 2015, le groupe Somfy est entré comme membre fondateur de la Fondation Université Savoie Mont Blanc (USMB) aux côtés de l'Assemblée des Pays de Savoie et du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc. Ce choix s'inscrit dans la longue relation entre l'Université et Somfy, qui se poursuit depuis la création du Club des Entreprises en 1991, dont Paul Dreyfus de Somfy fut le 1^{er} président. Somfy œuvre avec l'Université pour le rapprochement du monde

universitaire et celui de l'entreprise. C'est ce dessein que poursuit la Fondation créée par l'Université. De plus, le Groupe assure, depuis 2012, la présidence du Conseil d'École de Polytech Annecy Chambéry, l'école d'ingénieurs de l'Université. Au total, ce sont 38 diplômés de l'Université qui ont déclaré avoir travaillé pour Somfy durant ou après leurs études, dont 12 titulaires d'un master. En 2015, Somfy a accueilli des étudiants en provenance de l'Université dans le cadre de stages et de contrats d'alternance.

Par ailleurs, les étudiants du groupe ARIES, « Graphic and Motion Design », en collaboration avec l'entreprise Somfy et Grenoble École de Management, ont réalisé un serious game « Home Smart Home » sur l'habitat de demain sous forme de jeu de plateau.

Le groupe Somfy s'investit dans les Pôles de Compétitivité et les groupes technologiques intervenant dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), là où sont implantés les sites historiques du Groupe. Somfy est notamment présent dans Mont-Blanc Industries - Pôle de Compétitivité où Somfy côtoie nombre d'entreprises leaders et performantes en mécatronique telles que Altran-NSI, NTN-SNR, Seb-Téfal, Stäubli... Somfy participe à Thésame, réseau technologique pour les entreprises en mécatronique et MIND, Groupement d'Intérêt Public et plateforme franco-suisse innovante spécialisée dans le domaine de la mécatronique. La mécatronique est la combinaison synergique et systémique de la mécanique, de l'électronique et de l'informatique temps réel. C'est le métier qui est à l'origine des savoir-faire de Somfy. Ces collaborations permettent à l'entreprise de s'inscrire dans des démarches visant au développement industriel du territoire tout en continuant à bénéficier d'apports de compétences et d'innovations vers nos processus de conception et d'industrialisation.

En particulier, en 2014, le groupe Somfy a lancé le projet de recherche et développement COMETE (Cloud pour la maison intelligente et l'efficacité énergétique), qui a pour objet de développer des systèmes domotiques destinés à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le projet réunit neuf partenaires, entreprises et laboratoires de recherche implantés en région Rhône-Alpes. COMETE est soutenu financièrement par le FUI (Fonds Unique Interministériel), la région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de Haute-Savoie et d'Isère, et la Communauté de Communes du Grésivaudan. À l'issue des trois années de développement du projet, le groupe Somfy estime que le projet COMETE générera la création de 40 emplois locaux.

Dans un autre registre, le Groupe a un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration du Service Interentreprises de Santé au Travail Arve Mont Blanc, dont le but est de promouvoir et favoriser la prévention des risques professionnels dans la vallée de l'Arve, action qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte des risques santé et sécurité pour les collaborateurs du Groupe.

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les conditions du dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe revoit annuellement son plan de communication vis-à-vis de ses parties prenantes, afin d'assurer à tous une information régulière et de faciliter le plus possible un échange constructif autour de la stratégie et de la gestion du Groupe avec les parties prenantes identifiées comme prioritaires : salariés, actionnaires, investisseurs, clients, utilisateurs, fournisseurs, collectivités territoriales. Nous distinguons les clients : terme qui désigne les professionnels ou distributeurs qui achètent et revendent, intègrent, ou installent nos produits, des utilisateurs : terme qui désigne les utilisateurs finaux de nos produits qu'ils soient clients de nos clients, utilisateurs de nos solutions dans des bureaux ou locaux collectifs, ou particuliers achetant nos produits sur nos sites de vente en ligne.

Le volet social de ce rapport rend compte de l'ensemble des évolutions et améliorations apportées dans le cadre du dialogue avec les salariés et les partenaires sociaux.

L'écoute des clients professionnels est une priorité stratégique pour le groupe Somfy. Elle est structurée au sein d'un programme intitulé « Customer First ». Pour chaque profil de clients, le groupe Somfy développe des actions de dialogue – études, enquêtes, formations, services – adaptées aux attentes de ces parties prenantes.

Les utilisateurs sont consultés régulièrement dans le cadre du développement de nos nouvelles offres. Un forum modéré par Somfy leur donne la parole en France. D'autres utilisateurs mais aussi des collaborateurs de l'entreprise leur répondent. Plus de 100 000 questions sont consultées chaque mois par les visiteurs de ce forum qui a reçu près de 800 000 visites en 2015, soit 40 000 visiteurs uniques par mois. Ceci permet à notre hotline d'être plus efficace et de répondre plus rapidement aux appels et a permis des gains de productivité sur ce service d'assistance par téléphone.

Impliqué dans le développement des territoires où le Groupe est implanté, Somfy conduit en France un dialogue avec les différents échelons de décision publique pour participer à des actions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et du développement, ou soutenir des projets culturels et sportifs destinés aux habitants, en essayant dans la mesure du possible de faire écho à ces événements au sein de l'entreprise pour en faire profiter les collaborateurs. Parmi ces programmes, on peut citer : le Mont-Blanc Photo Festival (Pays du Mont-Blanc), le Salon du Livre Esperluette (Cluses), Musiques en Stock (Cluses), Pleins Feux Festival (Bonneville), MB Race (Pays du Mont-Blanc), divers clubs de sports (Cluses). Cette collaboration peut prendre la forme de mécénat ou de sponsoring, car la visibilité par les collaborateurs du Groupe ou par les administrés de ces communes, de l'action de Somfy dans leur région, est un des objectifs de cet engagement.

Les actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

Une action en faveur de jeunes sportifs de haut niveau

En 2014, Somfy a créé les Somfy Ski Talents, un programme de mécénat pour jeunes skieurs de haut niveau qui, outre l'accompagnement financier des athlètes, leur propose le cas échéant de les aider dans la préparation de leur reconversion ou dans la découverte du monde de l'entreprise. Ainsi en 2015, Jonas Devouassoux a fait un stage au centre R&D. Enfin, nous aidons ces jeunes sportifs dans la construction de leur notoriété en relayant leurs actualités sur nos réseaux sociaux.

Une politique citoyenne impliquant les collaborateurs

Au travers de la Fondation Somfy, le Groupe poursuit son action citoyenne là où l'entreprise est légitime : la lutte contre le mal-logement, en cohérence avec la mission stratégique d'amélioration des cadres de vie portée par Somfy.

En 2015, le Groupe a engagé près de 400 000 € dans la Fondation. Ceci a permis le financement de trois grands programmes :

- le Fonds de dotation Les Petites Pierres est une plateforme internet de financement participatif www.lespetitespierres.org créée en 2013. Elle permet à chacun de faire un don à des projets associatifs dans le domaine de l'accès à un habitat décent. En 2015, la plateforme a permis de financer 25 projets, pour un montant abondé par le Groupe de 146 413 €. Le recrutement à la Fondation d'une chargée de mission pour la communication digitale a permis de mettre en place un accompagnement des associations dans leur présence sur internet ;
- le programme international « A House is a Home » devient le seul véhicule pour déployer l'action de la Fondation à l'extérieur de l'entreprise, dans l'ensemble des territoires où le Groupe est implanté et doit permettre de canaliser vers le site de la Fondation, les associations en recherche de financement. En 2015, deux actions ont été menées. En France, dans le cadre du partenariat avec Emmaüs France, un unique projet mais de grande ampleur : le projet

de rénovation de la Communauté EMRA (Emmaüs Mutualisation Rhône-Alpes), à St André le Gaz en Isère. Au Brésil, dans le cadre du partenariat avec « Habitat for Humanity », la Fondation a rénové une maison par mois dans la banlieue de Sao Paulo, soit 12 chantiers, pour faire des logements de mères célibataires. Plusieurs projets sont à l'étude en Europe pour 2016 dans le but d'associer les filiales du Groupe à la Fondation ;

- la poursuite du programme d'implication des collaborateurs du groupe Somfy, « Un Temps pour les Autres ». Ce programme apporte aux associations les compétences et le dynamisme des collaborateurs du groupe Somfy en donnant à ces derniers la possibilité de participer sur leur temps de travail à des journées d'action solidaires pour le compte d'associations. En 2015, 117 collaborateurs ont bénéficié d'une journée solidaire pour participer à ce programme. C'est une augmentation de 40 %, signe de l'intérêt que les collaborateurs portent à ce programme.

La Fondation a conduit une action de sensibilisation sur le mal-logement en débutant une exposition photographique itinérante, qui partage avec les visiteurs les parcours de vie et le ressenti de personnes bénéficiaires ou acteurs des projets réalisés grâce au Fonds de dotation Les Petites Pierres. Elle a été exposée à Annecy fin 2015, ainsi qu'auprès des collaborateurs du Groupe.

À l'instar de ce qui a été fait au Brésil dans le cadre de la stratégie de croissance en Amérique Latine, et de ce qui est en cours de mise en place dans plusieurs pays de la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, le Groupe exporte à l'international la démarche de la Fondation pour promouvoir cet engagement sociétal auprès de l'ensemble des entités et des collaborateurs du Groupe, en commençant par les filiales où les enjeux économiques justifient que l'engagement de chaque collaborateur soit alimenté par le sens du bien commun partagé que donne cette action citoyenne.

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Les sujets fournisseurs et sous-traitance sont importants pour le groupe Somfy, de par la nature de son activité industrielle qui est essentiellement de l'assemblage. En effet, tous les composants rentrant dans la composition des produits sont des composants achetés.

Afin de progresser en matière d'achats responsables, le groupe Somfy, en collaboration avec d'autres industriels, développe un référentiel de maturité sur le sujet achat collectif et responsable : ce référentiel intègre les questions centrales de la norme ISO 26000.

Ce travail est réalisé dans le cadre de PEAK, un réseau Recherche-Formation entreprises dont la vocation est le développement des relations collaboratives client-fournisseur.

Le groupe Somfy a commencé à mettre en place des actions pour s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants sont responsables du point de vue social et environnemental. Ainsi, Somfy dispose d'auditeurs qui évaluent les fournisseurs préalablement à leur entrée dans le panel. Ces audits sont conduits sur la base d'un questionnaire qui inclut des questions portant sur les thèmes suivants :

- présence d'une politique environnementale,
- organisation pour assurer la conformité des produits aux exigences environnementales,
- présence d'une politique hygiène et sécurité et prise en compte des aspects ergonomie et sécurité dans la conception des postes de travail.

Ces questions font l'objet d'une notation qui participe au score final d'évaluation du fournisseur. Si des écarts importants sont constatés, comme par exemple sur la sécurité au travail, des actions correctives peuvent être demandées au fournisseur par le groupe Somfy.

Pour chaque composant développé par un fournisseur, le groupe Somfy demande un engagement écrit du fournisseur portant sur les directives européennes REACH et ROHS.

Conformément à la réglementation adoptée par la Commission

Boursière Américaine en 2012, le groupe Somfy met en œuvre son devoir de diligence auprès de sa chaîne d'approvisionnement, afin de s'assurer que les fournitures utilisées dans ses produits ne contiennent pas de minéraux de conflit.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Comme annoncé en 2014, le déploiement de la Charte Éthique a été lancé lors de la Somfy Conférence en septembre 2015. L'objectif, à l'issue du déploiement, est que tous les employés du groupe Somfy soient informés de l'existence de cette Charte et de son contenu, et qu'ils soient sensibilisés et formés aux concepts éthiques, par leurs managers.

« Avec la poursuite de sa croissance, le groupe Somfy bénéficie d'une plus forte visibilité dans un grand nombre de pays et sur des marchés de plus en plus diversifiés. Cette évolution génère de nouveaux enjeux et impose de nouvelles exigences. Préserver la réputation du Groupe suppose ainsi de renforcer encore notre exigence d'exemplarité, au quotidien. Notre position de leader sur plusieurs de nos secteurs d'activité et notre ambition pour demain portent des devoirs accrus que nous souhaitons assumer. Et le succès de notre entreprise ne sera pérenne que si nous affirmons clairement nos exigences d'entreprise éthique et responsable.

Dans ce contexte, le groupe Somfy a entrepris la rédaction d'une Charte Éthique afin qu'elle devienne pour chacun une référence en matière de comportements, individuels ou collectifs, et un guide pour nos actions au quotidien. Nous avons la volonté de faire de cette Charte un sujet fédérateur, et de la partager avec les hommes et les femmes qui rejoignent notre Groupe avec les mêmes aspirations. »

Source : Introduction de la Charte Éthique par le Directoire.

Cette Charte décline nos principes autour de cinq axes :

- respect des lois et réglementations,
- loyauté des comportements,
- respect des personnes,
- intégrité vis-à-vis des clients et des partenaires économiques et financiers,
- responsabilité vis-à-vis de la société civile et de l'environnement.



Elle est un document commun et fédérateur autour d'un même socle de principes, applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe Somfy dans chacune des entités qui le constituent. Cette Charte est aussi un outil pour favoriser le dialogue entre les collaborateurs pour que l'éthique soit un sujet ouvert et connu de tous.

Pour faciliter sa diffusion, elle a été traduite en 14 langues, et 30 correspondants éthiques ont été nommés dans les différentes sociétés du Groupe. En relais des managers, ils peuvent être consultés en cas de conflit ou de dilemme liés à l'éthique. Un Comité Éthique a été constitué pour animer le processus concernant l'ensemble des questions liées à l'éthique du Groupe et traiter les éventuelles alertes éthiques remontées via une adresse e-mail dédiée et sécurisée. Viennent compléter ce dispositif une plateforme de e-learning dédiée et un kit de déploiement ; l'ensemble étant accessible aux managers du Groupe, qui ont en charge d'assurer le déploiement dans leur périmètre.

Le groupe Somfy et ses collaborateurs veillent notamment à respecter la réglementation des pays dans lesquels ils opèrent en matière d'organisation du travail tout en souscrivant aux principes et objectifs des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et en visant à adopter des pratiques d'un management responsable et respectueux de chacun.

Cela se traduit par un engagement de :

- respecter les différences, valoriser la diversité et refuser les discriminations ;
- refuser tout comportement de harcèlement, notamment moral ou sexuel ;
- veiller à la santé, la sécurité et des conditions de travail décentes des collaborateurs et des partenaires de l'entreprise ;
- viser le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs ;
- rechercher l'épanouissement professionnel des collaborateurs ;
- garantir un dialogue social constructif.

La Charte Éthique réaffirme également le fait que la société refuse tout travail illicite des enfants et le recours au travail forcé, veille à établir un dialogue social constructif et refuse toute forme de discrimination et de corruption, qu'elle soit active ou passive.

MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

La protection de la sécurité des utilisateurs des produits est une priorité absolue pour le groupe Somfy. Aux côtés d'autres acteurs de l'industrie électrique et du secteur de la fermeture du bâtiment, le groupe Somfy s'implique fortement dans la normalisation afin de pérenniser les bonnes pratiques de sécurité mises en œuvre dans le développement des produits. Cette action intervient à l'échelle internationale (normes CEI), européenne (normes CENELEC et CEN) ou locale (norme UL pour les États-Unis par exemple). Pour démontrer la conformité de ses produits aux normes de sécurité, les produits Somfy sont homologués par des organismes indépendants sur ses différents territoires (VDE, NF, SASO, UL...).

Au travers de son système de Management de la Qualité, le groupe Somfy maîtrise la conformité de ses produits aux normes et aux exigences de ses marchés. Pour maîtriser la performance et la sécurité dans l'installation de ses produits, le groupe Somfy a développé un réseau d'installateurs experts dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent. Ces spécialistes bénéficient de formations professionnelles qui contribuent à ce que les produits soient installés dans des conditions optimales de sécurité, pour le poseur comme pour les utilisateurs. Chaque produit est accompagné d'une notice d'installation et d'utilisation.

Somfy publie sur ses sites internet des notices en ligne. Elles sont disponibles sur 38 de nos sites à destination des utilisateurs de nos solutions (également sur nos sites pour les professionnels) et sont traduites, selon les références de produits, entre 12 et 18 langues. Par ailleurs, 32 chaînes YouTube dans le monde permettent de diffuser des présentations de produits et leur mode d'emploi, des astuces d'utilisation, voire des démonstrations d'installation et de programmation.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

— PROTOCOLE DE REPORTING

Le protocole de reporting RSE du groupe Somfy est le guide de référence de tous les acteurs du reporting RSE au sein du Groupe. Il est rédigé en français et en anglais. Il a pour vocation de définir l'ensemble des indicateurs RSE du Groupe ainsi que leur méthode de calcul et de décrire les procédures à suivre pour leur collecte et le reporting afin de favoriser la cohérence et la comparabilité des données. Ce document est diffusé et appliqué à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données. Le protocole de reporting est mis à jour annuellement afin de tenir compte des évolutions du Groupe.

Le protocole de reporting RSE sert aussi de référentiel pour la vérification externe des données, conformément au décret d'application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce (loi « Grenelle 2 »). Il est disponible sur demande auprès du siège.

CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs du groupe Somfy ont été définis par les référents RSE de chaque axe en fonction de la stratégie RSE du Groupe et des objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux qui en découlent. Ils permettent le pilotage de l'avancement de la démarche RSE sur chacun des axes de progrès définis par le Groupe et une communication transparente de la performance RSE du Groupe dans le présent rapport. Les indicateurs retenus sont conformes au décret Grenelle II et s'inspirent des principes généraux des GRI (Global Reporting Initiative) guidelines.

COLLECTE, CONTRÔLE INTERNE ET CONSOLIDATION

La collecte des indicateurs RSE est assurée par les référents RSE sur leur domaine d'expertise respectif. Ils s'appuient sur leur réseau d'experts locaux qui sont les contributeurs des données.

Les référents RSE sont également chargés de contrôler la cohérence et la vraisemblance des données avant de les consolider pour générer les indicateurs Groupe présents dans la partie RSE du rapport de gestion.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Selon les indicateurs, il peut s'agir :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- de la donnée mesurée au 31/12/2015.

Lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les deux derniers exercices clôturés.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Sont incluses dans le périmètre de reporting, les sociétés dont le Groupe détient le contrôle et consolidées par intégration globale dans le périmètre du reporting financier. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés nouvellement acquises sont intégrées dans le périmètre de reporting après une période probatoire nécessaire à la mise en place du reporting.

Les sociétés qui ont été cédées durant l'exercice ne sont pas prises en compte dans le périmètre de reporting.

Spécificités de périmètre pour le reporting 2015 :

Le périmètre de reporting social pris en compte pour l'exercice 2015 est restreint aux entités suivantes :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- SITEM SARL (Tunisie),
- LianDa (Chine),
- Somfy China Co Ltd (Chine),
- Somfy GmbH (Allemagne),
- Somfy Systems Inc. (États-Unis),
- BFT SpA (Italie),
- Somfy Italia SRL (Italie),
- WAY SRL (Italie),
- Somfy BV (Pays-Bas),
- Somfy Ltd (Angleterre),
- NV Somfy SA (Belgique),
- Somfy Nordic AB (Suède),
- Somfy Norway AS (Norvège),

- Somfy Middle East Co Ltd (République de Chypre),
- Somfy Egypt (Égypte),
- Somfy Maroc SARL (Maroc),
- Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti (Turquie),
- Somfy South Africa (PTY) Limited (Afrique du Sud),
- Somfy Tunisie (Tunisie),
- SOPEM (Pologne),
- Somfy K.K. (Japon),
- Somfy PTY Ltd (Australie),
- Somfy Joo (Corée),
- Automatismos Pujol SL (Espagne),
- Somfy España SA (Espagne).

Certaines sociétés sont exclues du périmètre social du fait de l'existence d'effectifs très faibles pour certaines structures (filiales de distribution disséminées sur des territoires géographiques très vastes tels que la Russie ou l'Amérique du Sud), ou de l'inexistence de système d'informations Ressources Humaines adapté au recueil aisé de données. Pour pallier à cette dernière difficulté, un système d'information international est en cours de déploiement sur les principales sociétés du Groupe et a pour objectif de couvrir, à terme, l'ensemble des territoires et des sociétés de Somfy.

Le périmètre de reporting environnemental pris en compte pour l'exercice 2015 est restreint aux entités suivantes :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- SITEM SARL (Tunisie),
- LianDa (Chine),
- BFT SpA (Italie),
- WAY SRL (Italie),
- SOPEM (Pologne).

Les filiales de distribution sont exclues du périmètre environnemental en raison de leur faible impact sur l'environnement par rapport aux sites industriels.

Pour des raisons d'organisation et d'accessibilité à l'information, certaines sociétés du Groupe n'ont pas encore été intégrées. Pour les années futures, le Groupe souhaite retenir des périmètres plus pertinents en fonction des thématiques traitées et il se fixe comme objectif à court terme d'intégrer l'ensemble des sociétés dont il détient 100 % du capital.

Pour rappel, le périmètre de reporting 2014 était composé des entités suivantes :

- Somfy SAS (France),
- Simu SAS (France),
- SITEM SARL (Tunisie),
- LianDa (Chine),
- Somfy China Co Ltd (Chine),
- Somfy GmbH (Allemagne),
- Somfy Systems Inc. (États-Unis),
- BFT SpA (Italie),
- Somfy Italia SRL (Italie),
- WAY SRL (Italie).

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies utilisées pour le reporting de certains indicateurs RSE peuvent présenter des limites du fait :

- des particularités des législations locales dans les différents pays d'implantation du Groupe,
- de la non-disponibilité des informations sur certains périmètres,
- de l'utilisation d'estimations en l'absence d'outils de mesure,
- des modalités pratiques de collecte et saisie des données.

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance RSE basée sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Informations sociales	Pages
Emploi	
Effectif total (répartition de l'effectif par sexe, âge et zone géographique)	27, 28 et 30
Embauches et licenciements	30
Rémunérations et leur évolution	28
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	28 et 29
Absentéisme	31
Relations sociales	
Organisation du dialogue social	29
Bilan des accords collectifs	29
Santé et sécurité	
Conditions de santé et de sécurité au travail	29
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	30
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, maladies professionnelles	29 et 30
Formation	
Politiques mises en œuvre en matière de formation	31 et 32
Nombre total d'heures de formation	31
Égalité de traitement	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	30
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	30
Politique de lutte contre les discriminations	30
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	38
Informations environnementales	Pages
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement	33 et 34
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	34
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	33
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	33
Pollution et gestion des déchets	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	33
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	33 et 34
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	33
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	35
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	35
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	35
Utilisation des sols	35
Changement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	35
Adaptation aux conséquences du changement climatique	35
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	36

Informations sociétales	Pages
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	36
Sur les populations riveraines et locales	36
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	36 et 37
Actions de partenariat ou de mécénat	37
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	37 et 38
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	37 et 38
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir la corruption	38
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	38
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	30

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Montant résiduel au 31 décembre 2015
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 13 mai 2015	12 juillet 2018	1,5% du capital social au jour de l'AG Imputation sur AGA	Néant	1,5% du capital social au jour de l'AG
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 13 mai 2015	12 juillet 2018	1,5% du capital social au jour de l'AG Imputation sur SO	Néant	1,5% du capital social au jour de l'AG
Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société	AGE 14 mai 2014	13 mai 2016	10% du capital social	À hauteur de 436 800 actions le 27 mai 2015 soit 5,57% du capital	303 200 actions soit 4,43% du capital social au jour de la décision d'annulation

Il est précisé par ailleurs que le Directoire dispose d'une autorisation de rachat d'actions, dont le détail est donné dans le paragraphe sur les achats d'actions propres.

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2016, de renouveler/nommer les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants, selon les modalités précisées ci-dessous.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2016

RENOUVELLEMENT DES MANDATS/NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS (résolutions 5 à 8)

Il vous sera proposé de renouveler le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que de renouveler le cabinet AUDITEX, aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, il vous sera également proposé de nommer KPMG SA en remplacement du cabinet LEDOUBLE SA, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que de nommer SALUSTRO REYDEL en remplacement du cabinet CFCA, aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Il vous sera également proposé de renouveler les autorisations (i) en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, qui arrive à échéance le 13 mai 2016, et (ii) en matière d'attribution d'actions gratuites existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, afin de permettre à la société de bénéficier du nouveau régime de la loi Macron, selon les modalités précisées ci-dessous.

ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE (résolution 11)

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'autorisation d'une durée de 24 mois permettant à la société d'annuler les actions acquises affectées à l'objectif d'annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Il est précisé qu'au cours des 24 derniers mois, la société a procédé à l'annulation de 436 800 actions le 27 mai 2015 représentant 5,57 % du capital.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX (résolution 12)

Il vous sera proposé de renouveler l'autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions existantes, délivrée par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, afin de permettre à la société de bénéficier du nouveau régime de la loi Macron. Cette autorisation priverait d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Il vous sera demandé de consentir au Directoire une autorisation à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 1,5 % du capital social au jour de l'Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Le Directoire disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des actions et, le cas échéant,

pour faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendrait nécessaire.

Nous vous proposerons de fixer la durée de cette autorisation à 38 mois à compter du jour de l'Assemblée.

Cette nouvelle autorisation mettrait fin, par anticipation, à l'autorisation en cours ayant le même objet.

Enfin, il vous sera proposé de diviser la valeur nominale des actions de la société et d'en déléguer la réalisation au Directoire, et de modifier l'article 2 des statuts de la société.

DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS (résolution 13)

Il vous sera proposé de fixer la valeur nominale des actions de la société à 0,20 € et, par voie de conséquence, de diviser chaque action de 1 € de valeur nominale chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de cinq actions de 0,20 € contre une action de 1 €, étant précisé que cette division prendrait effet à une date fixée par le Directoire. Nous vous précisons que le droit de vote double tel que prévu par les dispositions de l'article 29 des statuts de la société, serait alors attribué dès leur émission aux actions nominatives de 0,20 € provenant de la division des actions nominatives de 1 € bénéficiant de ce droit, le délai de quatre ans stipulé n'étant pas interrompu par l'échange.

Les actions de 0,20 € seraient purement et simplement substituées aux actions de 1 € qui seraient annulées, sans qu'il ne résulte de cet échange une novation dans les relations existant entre la société et ses actionnaires.

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver cette délégation et donner pouvoir au Directoire pour procéder à cet échange à une date postérieure à la date de paiement du dividende, constater le nombre d'actions existantes, modifier en conséquence les statuts et d'une manière générale, faire le nécessaire pour appliquer les présentes décisions au plus tard à l'issue de l'Assemblée tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (résolution 14)

Il vous sera proposé de modifier l'article 2 des statuts « Objet » comme suit : « La société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, **de concevoir, de fabriquer, de commercialiser, toutes solutions et tous produits contribuant à l'amélioration des cadres de vie, notamment dans les domaines de l'automatisation des bâtiments et pour cela elle procède à :**

- l'acquisition, la gestion et l'aliénation de tous titres de participation et de placement,
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- la gestion des fonds disponibles dont elle disposerait,
- l'acquisition, **le dépôt**, l'exploitation de toutes marques et de tous brevets ou licences de brevets, leur cession ou leur apport et la concession de toutes licences d'exploitation,
- la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec, le cas échéant, la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques,

et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (ARTICLE L. 441-6-1 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA. Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA représentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à 45 jours fin de mois.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels est exposé le groupe Somfy sont les risques de change, de taux, de liquidité et de placement.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré). Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale du groupe Somfy.

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de « clients particuliers ».

RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change du groupe Somfy est essentiellement liée à ses activités opérationnelles (ventes intra-groupe en devises de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro et achats libellés en devises).

À conditions comparables, les couvertures naturelles (achats en devises à rapprocher des ventes dans la même devise) sont privilégiées. Les instruments financiers dérivés mis en place sont des contrats de change à terme pour les devises principales et de NDF (Non-Deliverable Forward). La gestion du risque de change est traitée dans la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe Somfy est exposé aux risques de variation des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est de maîtriser le coût de financement du Groupe.

La gestion du risque de taux d'intérêt est traitée dans la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le groupe Somfy doit disposer en permanence des ressources financières lui permettant de financer son activité courante et ses investissements. Le risque de liquidité du Groupe découle principalement des obligations de remboursement de sa dette existante, du financement de ses besoins futurs et du respect de ses ratios financiers.

Les mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA auprès de ses partenaires bancaires de respecter deux types de covenants financiers portant :

- sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes financières nettes sur capacité d'autofinancement et dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation).

La gestion du risque de liquidité est traitée dans la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le détail des lignes de crédit et du respect des covenants est donné dans la note 8.2.2.6 des documents financiers consolidés.

RISQUE DE PLACEMENT

L'exposition du Groupe au risque de placement est liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès des banques.

La gestion du risque de placement est traitée dans la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES

Le groupe Somfy s'est protégé de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses produits par des prises de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché.

RISQUE ACTIONS

Le Groupe est exposé à un risque action sur les actions auto-détenues. Compte tenu du cours de l'action, il n'a pas été nécessaire de comptabiliser de provision pour dépréciation au 31 décembre 2015.

RISQUES JURIDIQUES

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales, autres que ceux mentionnés dans les faits marquants.

ASSURANCES - COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Somfy couvre les risques principaux par les polices d'assurance suivantes :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus ;

- « Pertes d'exploitation consécutive » ;

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés ;

- « Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités » ;

- « Responsabilité civile des mandataires sociaux » ;

- « Marchandises transportées » ;

D'autre part, des contrats d'assurance « Crédit », tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60 %.

RISQUE PAYS

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

Les zones géographiques les plus exposées aux aléas économiques et monétaires actuels sont l'Asie (Chine, Corée), l'Amérique Latine (Brésil) et le Moyen-Orient (Levant). Elles représentent au total entre 10 et 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

RISQUE CLIMATIQUE

De par la nature des produits commercialisés (motorisations pour stores notamment), l'activité du groupe Somfy est en partie liée aux conditions météorologiques, en particulier sur le premier semestre, qui concentre les ventes de motorisations pour stores.

RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Le risque de crédit client est lié au portefeuille de créances commerciales et à l'environnement économique parfois difficile dans certaines régions du monde. Néanmoins, la typologie des clients, l'implantation géographique internationale du Groupe et le recours à l'assurance crédit contribuent à atténuer ce risque.

L'analyse du risque de crédit client est traitée dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES (ARTICLES 39-4 ET 223 QUATER DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 279 483 937,12 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 5 057 826,80 € et de l'excédent de réserve légale de 50 681,01 €, soit la somme totale de 284 592 444,93 €, comme suit :

– attribution aux actionnaires d'un dividende brut de 5,70 € par action, soit 5,70 € x 7 400 000 actions	42 180 000,00 €
– dotation à la réserve facultative	242 412 444,93 €
	284 592 444,93 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende brut ressortirait à 5,70 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code

Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 3 juin 2016 ; pour bénéficiaire du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte (ex date – date de détachement du coupon) le 1^{er} juin 2016.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes et revenus mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	35 571 628,80 €* soit 4,80 € par action	–	–
2013	38 666 435,60 €* soit 5,20 € par action	–	–
2014	35 693 533,20 €* soit 5,20 € par action	391 840,00 €, chaque action ayant donné droit soit à une action Edify SA ou à une somme en numéraire de 50,00 €**	–

* N'incluant pas le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

** L'Assemblée Générale des actionnaires du 27 novembre 2014 a décidé la distribution exceptionnelle d'une somme de 391 840 000,00 € qui a été prélevée sur le poste « Réserve Générale », étant précisé que chaque action Somfy a donné droit, au choix de l'actionnaire, à une action Edify SA ou à une somme en numéraire de 50,00 €.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance du 9 mars 2016 a examiné les conventions réglementées dont l'effet a perduré durant l'exercice et justifié leur intérêt pour la société. À cette occasion, la convention d'intégration fiscale entre la société et ses filiales détenues intégralement directement ou indirectement a été déclassée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2015, de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Durant l'exercice 2015, l'action Somfy SA a enregistré une hausse de valeur de + 67,79 %. Au 31 décembre 2014, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 208 € pour coter 349 € au 31 décembre 2015.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende brut unitaire de 5,70 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 1,6 %.

Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 13 379 et de 4 540 par mois, la moyenne mensuelle étant de 8 401 titres contre 21 184 titres pour l'année précédente.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose ci-dessus.

Le Directoire

05

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

P.46 Le gouvernement d'entreprise

P.51 Le contrôle interne

05

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des procédures mises en place en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contribu-

teurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière, Juridique et de l'Audit Interne de la société.

Le présent rapport a été transmis aux Commissaires aux Comptes, soumis pour examen au Comité d'Audit du 7 mars 2016 et à l'approbation du Conseil de Surveillance du 9 mars 2016.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RÉFÉRENTIEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) disponible sur le site www.middlednext.com.

Depuis le 27 février 2012, le Conseil de Surveillance a adopté le Code Middlednext en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées considérant que les recommandations et points de vigilance dont il a pris connaissance étaient mieux adaptés à la société au regard notamment de la structure de son capital avec des actionnaires familiaux détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote.

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule « Directoire et Conseil de Surveillance », qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions et pour la durée prévues par la loi.

Au 31 décembre 2015, le Directoire était présidé par Jean-Philippe Demaël ; étaient membres du Directoire Jean Guillaume Despature et Pierre Ribeiro, ce dernier étant également Directeur Général en charge de la finance.

Le Conseil de Surveillance du 9 mars 2016 :

- a pris acte de la démission de Jean-Philippe Demaël, de son mandat de membre et de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016,
- a nommé à l'unanimité Jean Guillaume Despature, membre du Directoire, en qualité de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016, pour la durée des mandats du Directoire expirant le 26 novembre 2017, date de renouvellement du Directoire.

À compter du 9 mars 2016, le Directoire se compose de :

- Jean Guillaume Despature, Président du Directoire,
- Pierre Ribeiro, Directeur Général Finances.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend sept membres :

Nom	Fonction	Âge	Nationalité	Date de nomination/ renouvellement	Date d'expiration du mandat
Michel Rollier*	Président	71 ans	Française	(Membre du Conseil de Surveillance : 15 mai 2012/ Président du Conseil de Surveillance : 16 mai 2013)	AG 2018
Victor Despature	Vice-Président	66 ans	Française	16 mai 2013	AG 2017
Paule Cellard*	Membre	60 ans	Française	16 mai 2013	AG 2017
Jean Despature	Membre	65 ans	Française	16 mai 2013	AG 2017
Bernard Hours*	Membre	59 ans	Française	13 mai 2015	AG 2019
Anthony Stahl	Membre	42 ans	Française	13 mai 2015	AG 2019
Valérie Pilcer*	Membre	52 ans	Française	18 mai 2011	AG 2017

* Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.

Les changements intervenus dans la composition du Conseil au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport (le 31 janvier 2016) ont été les suivants :

Nom	Nature du changement	Date	Impact sur la diversification du Conseil
Xavier Leurent	Fin de mandat et non-renouvellement	AG 13 mai 2015	-
Anthony Stahl	Fin de mandat et renouvellement	AG 13 mai 2015	-
Bernard Hours	Nomination en remplacement de Xavier Leurent	AG 13 mai 2015	Indépendance

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comprend sept membres dont deux femmes et respecte la quotité de femmes au sein du Conseil requise par la législation en vigueur. La société entend bien sûr continuer à respecter les exigences d'application ultérieure de la loi du 17 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

Évaluation du Conseil

Le Conseil du 10 novembre 2015 a procédé à l'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Les membres du Conseil n'ont pas relevé de point particulier à ce stade. Il est prévu de réaliser en 2016, une évaluation au travers d'un questionnaire envoyé à chacun des membres du Conseil.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Paule Cellard, Valérie Pilcer, Bernard Hours et Michel Rollier peuvent être qualifiés de membres indépendants. Le Conseil a pris note de l'absence de relation d'affaires entretenue entre les membres indépendants et le groupe Somfy.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Valérie Pilcer fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience dans les domaines de la finance et du contrôle des risques. Michel Rollier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience industrielle et internationale acquise au sein du groupe Michelin et notamment dans les domaines de la finance, de la stratégie et du marketing. Bernard Hours fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience internationale acquise au sein du groupe Danone et notamment dans les domaines de la stratégie et du marketing.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille et en conséquence sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Tableau de synthèse :

Membres du Conseil indépendants	Monsieur Michel Rollier	Madame Paule Cellard	Madame Valérie Pilcer	Monsieur Bernard Hours	Explications en cas de non-conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des trois dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du Groupe	X	X	X	X	
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier significatif de la société ou son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité*	X	X	X	X	
Ne pas être un actionnaire de référence de la société	X	X	X	X	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	X	X	
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes	X	X	X	X	
Conclusion sur l'indépendance	Indépendant	Indépendante	Indépendante	Indépendant	

* Le cas échéant, le caractère significatif de la relation pourrait être débattu en Conseil et les critères d'appréciation explicités. À ce jour, il n'existe pas de relation d'affaires.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour quatre années. Par exception, et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, de deux années ou d'une année.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge. Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification.

Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En ce qui concerne l'arrêté des comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois à compter de la clôture du semestre.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management, de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil, disponible sur le site de la société.

Le règlement intérieur du Conseil comporte également des dispositions destinées à assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

À cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- chaque trimestre, présentation des faits marquants par marque, par activité et par zone géographique,
- bilan du projet Let's!2015; présentation du nouveau projet Believe!2020,
- présentation de la nouvelle identité Groupe, de la nouvelle vision « Inspiring a better way of living accessible to all » et de la nouvelle plateforme de marque,
- focus Brésil: restitution de l'usufruit des titres de la société Garen Automação S.A.,
- présentation de la BA Europe Centrale,
- bilan du salon R+T 2015,

- présentation des principaux axes du budget 2016,
- présentation de la stratégie des équipements connectés,
- point régulier sur le projet Qualité,
- présentation des résultats de l'enquête auprès des salariés du Groupe : Somfyscope 2014,
- présentation du Group Information System « Acting simply »,
- décroisement des participations que Somfy SA détenait au capital de Faac SpA et des participations que détenait Faac SpA au capital de Somfy SA et de Damartex SA et suite au rachat des actions Somfy à Faac SpA, annulation d'un total de 436 800 actions Somfy,
- cession des titres que Somfy SA détenait au capital de CIAT Group SA,
- point sur la Fondation et sur la plateforme « Les Petites Pierres »,
- examen de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- examen des rapports des Comités d'Audit,
- conclusions du Comité de Rémunérations,
- répartition des jetons de présence,
- point sur l'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil,
- mise à jour du Code de déontologie.

LES COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Comité d'Audit

Concernant le Comité d'Audit, la société applique le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par Monsieur Poupard Lafarge sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010. Sont suivies les recommandations en termes de composition et de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, de fonctionnement (information, évaluation et compte-rendu des travaux), ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est également assuré.

En 2015, dans le cadre de sa mission concernant les risques, le Comité d'Audit s'est notamment assuré du suivi des risques et de la mise à jour de la cartographie des risques lors d'une réunion exceptionnelle du Comité d'Audit au cours de laquelle la Directrice d'Audit Interne a présenté ces éléments.

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Victor Despature qui préside ce Comité, Paule Cellard et Valérie Pilcer. Paule Cellard et Valérie Pilcer sont indépendantes au regard des critères susvisés.

Victor Despature a une compétence dans le domaine comptable. Il est Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes (Diplômé d'État) et a exercé ces fonctions de 1983 à 2000. Depuis, il a exercé des mandats de Gérance de 2002 à 2006 dans un grand groupe familial en assurant la Présidence du Comité Juridique de 2002 à 2008. Il est actuellement Président du Conseil de Surveillance du même grand groupe familial, depuis 2012 et membre du Comité de Rémunérations, depuis 2000. Depuis 2000 également, il anime une ETI dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

Valérie Pilcer, diplômée de l'École des Mines de Paris, intègre la Société Générale en 1987 où elle exerce différentes responsabilités opérationnelles à la Direction des Marchés Financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe. Elle rejoint le groupe Oddo en 2008 en tant que Chief Risk Officer, puis en 2011, la société de conseil et d'expertise indépendante Pilcer & Associés. En 2012, elle rejoint le groupe Macif en qualité de Directrice de la Maîtrise des Risques puis le Comité de Direction du groupe OFI en tant que Directeur Innovation, Méthodes et Process. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue en matière de risques.

Paule Cellard, diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris et d'un Master de droit international à la faculté d'Assas – Paris, a

exercé diverses responsabilités opérationnelles dans la Banque de Financement et d'Investissement. Elle a notamment été de 2006 à 2009, Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis jusqu'en 2012 Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank. Depuis novembre 2012, elle est Administrateur du Crédit Agricole Private Banking Luxembourg et depuis décembre 2015, elle en préside le Comité d'Audit. Elle a par ailleurs créé son Cabinet de Conseil KLEFI CONSEIL. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue dans le contrôle des risques.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'Audit supervise les travaux de l'Audit Interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit Interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Au cours de ces différents Comités d'Audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs ; l'Audit Interne a présenté le résultat des audits réalisés, la proposition du plan d'audit annuel, et les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques.

Outre les sujets récurrents rappelés ci-dessus, les principaux thèmes débattus lors des séances du Comité d'Audit en 2015 ont été les suivants :

- point sur les évolutions de périmètre,
 - information sur le risque de « Grexit »,
 - analyse des ressources de l'Audit Interne et de l'organisation du Contrôle Interne,
 - réflexion sur les processus et l'organisation en place pour accompagner les nouvelles acquisitions,
 - information sur le projet d'un nouvel ERP pour le Groupe et pour BFT.
- Conformément à l'article L. 823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'Audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'Audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit Interne.

Le Président du Comité d'Audit rend compte au Conseil de Surveillance des travaux et des conclusions du Comité d'Audit lors des séances du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes semestriels et annuels. Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de Rémunérations

Le Comité de Rémunérations est composé de deux membres : Michel Rollier qui préside ce Comité (membre indépendant) et Victor Despature. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux, dont les conclusions sur les rémunérations variables pour 2014 et les propositions à soumettre pour l'exercice 2015, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

À la demande du Comité, peuvent assister des personnes extérieures, non-membres.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 83 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de Rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération de ces dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de Rémunérations. Elle est établie annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence. Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'Audit et de Rémunérations : soit 1 100 € par membre et par séance du Conseil de Surveillance, 1 600 € par membre et par séance du Comité d'Audit et 1 300 € par membre et par séance du Comité de Rémunérations. À compter de sa nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance, le Conseil a décidé d'attribuer à Bernard Hours, pour sa participation aux Conseils de Surveillance, aux Business Reviews et à différentes réunions et déplacements en France et à l'étranger effectués pour le compte de la société, un montant forfaitaire de jetons de présence annuel brut de 60 000 €, à l'exclusion de toute autre rémunération.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président. Cette rémunération est fixe et elle a été révisée pour la dernière fois par délibération du Conseil du 13 mai 2015.

Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail conclu avec des sociétés filiales de Somfy SA.

En effet, il est apparu nécessaire à la société, afin d'attirer et de retenir des talents, que les membres du Directoire, bénéficient des protections inhérentes au contrat de travail.

Au 31 décembre 2015, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte

des critères quantitatifs et des critères qualitatifs. Afin de renforcer la solidarité dans le Directoire, les bases et critères de calcul de la rémunération variable ont été harmonisés pour les trois membres du Directoire. Pour la partie quantitative, les critères retenus (critères dits « financiers ») sont l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du résultat opérationnel courant sur deux ans, l'évolution de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans, et enfin le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de référence composé de neuf sociétés jugées comparables. Pour la partie qualitative, les critères retenus (critères dits « non financiers ») concernent la performance de la qualité dans l'entreprise, le suivi du Système de Management de la Qualité (SMQ), et la mise en place du Schéma Directeur de Développement (SDD). Ces critères non financiers sont pondérés par un coefficient représentant l'appréciation portée par le Comité de Rémunérations sur l'implication personnelle et managériale du membre du Directoire concerné. Pour des raisons de confidentialité, les niveaux de réalisation attendus pour les critères quantitatifs ainsi que pour les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés par le Conseil ne sont pas rendus publics.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, qui peuvent être octroyés sont constitués par :

- l'attribution éventuelle de stock-options ou d'actions de performance qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou plan d'actions de performance n'a été mis en place ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », pour les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. Jean-Philippe Demaël, Président du Directoire, est bénéficiaire potentiel de ce contrat de retraite, comme plus détaillé au point « Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice » du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016 ;
- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction : sont concernés Jean-Philippe Demaël, Jean Guillaume Despature et Pierre Ribeiro ;
- le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL et Somfy SAS pour les titulaires d'un contrat de travail. Membres du Directoire concernés : Jean-Philippe Demaël, Jean Guillaume Despature et Pierre Ribeiro.

La valorisation de ces différents avantages figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ;
- il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'inscription en compte de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant

- l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation ;
- l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

— Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

LE CONTRÔLE INTERNE

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIÉTÉ

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne, inspiré, dans sa pratique, du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer : a) la conformité aux lois et règlements ; b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ; c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; d) la fiabilité des informations financières. Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

STRUCTURES DE CONTRÔLE INTERNE

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société, laquelle est assurée par le Directoire.

Audit Interne

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'Audit Interne rapporte au Directeur Général en charge de la finance, membre du Directoire.

Le service est composé du responsable de l'Audit Interne et d'un équivalent de 3,5 auditeurs à temps plein, et réalise des audits dans toutes les filiales du Groupe, sur la base d'un plan d'audit annuel.

Celui-ci, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'Audit. Il est notamment basé sur une évaluation du niveau de risque de chaque entité et de l'enjeu des thèmes à auditer. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué deux fois par an, ainsi que lors de missions de suivi effectuées sur le terrain. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'Audit annuellement.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit Interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'Audit.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, Business Areas, Business Units ainsi que toutes les Divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit et Activité). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du PSMP (Products and Solutions Master Plan) qui concerne le développement de l'offre produits et solutions,
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels,
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe « Teepee ». Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciels et d'ERP communs.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales planifiées dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Générale Finances et de la Direction Financière de Somfy représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation,
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les dix zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des Activités bénéficie également d'au moins un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le Département Juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions, avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées au Comité d'Audit et validées par celui-ci.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations réglementées mentionnées dans l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'Audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de gestion intégré BaaN est installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été majoritairement déployé.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité et de faciliter l'analyse des informations.

Le module BaaN Manufacturing est installé dans les principaux sites de production du Groupe : Cluses, Gray, Zriba, Bologne et Cracovie.

D'autre part, les différents centres de développement du Groupe bénéficient de l'outil CrossRoads, un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie. Il vise à contribuer à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

Enfin, l'outil Ariane, permettant la gestion et le suivi des engagements au niveau des frais généraux est implanté chez Somfy SAS, SITEM et Simu.

Un programme de transformation du SI Groupe a également été initié en 2015 pour accompagner la transformation digitale des modes de fonctionnement internes et vis-à-vis des clients.

Ainsi deux projets sont en cours, à savoir la migration vers la suite collaborative OFFICE 365 de Microsoft incluant la messagerie d'entreprise, et la mise en place de la solution Salesforce pour gérer la relation avec nos clients et nos consommateurs. Ces deux projets s'étaleront sur 2016 et 2017.

Pilotage du contrôle interne

Une animation du Contrôle Interne existe et a comme objectifs :

- la maintenance d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information,
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions via un reporting de contrôle interne bi annuel,
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles (en lien avec le service Consolidation) : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Un Comité de Contrôle Interne se réunit une fois tous les deux mois pour discuter des derniers rapports d'audit émis et d'autres sujets, tels que les visites de clôture ou les formations à déployer auprès des Controllers par exemple.

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, une communication fluide et un suivi régulier des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés, à savoir notamment :

- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes peuvent être lancées par l'Audit Interne sur des thématiques spécifiques;
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit Interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle Interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'Audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

Un reporting bi-annuel est également destiné au Comité Exécutif du Groupe et aux managers de toutes les filiales, concernant l'avancement des plans d'action et la résolution des faiblesses identifiées.

Certaines améliorations sont traitées directement par les entités au niveau local et d'autres sont prises en charge en central par le service de Contrôle Interne et/ou en collaboration avec la Direction Informatique Groupe.

Enfin le service de Contrôle Interne a également en charge le suivi centralisé des risques et la mise à jour de la cartographie des risques, en collaboration avec la Direction de l'Audit Interne concernant notamment la méthodologie.

Cartographie des risques

Les managers du Groupe sont convaincus que la gestion et le contrôle des risques contribuent à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

La cartographie des risques Groupe est mise à jour chaque année. En 2013, la méthode d'identification des risques opérationnels a évolué. Cette cartographie est désormais réalisée sur le premier trimestre (post réflexion budgétaire) de manière à intégrer les inputs issus de ce processus pour l'année. Un propriétaire de risque est nommé pour chaque risque opérationnel.

Les risques stratégiques, quant à eux, sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe.

Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'audit interne, lorsque c'est pertinent.

La présentation des résultats de cette évaluation des risques est faite chaque année au Comité Exécutif ainsi qu'au Directoire et au Comité d'Audit.

Comité de Trésorerie/Trésorerie Groupe

Le Service Trésorerie Groupe rapporte au Directeur Général en charge de la finance.

Il appartient au Service Trésorerie Groupe de réaliser les opérations de trésorerie, de financement, de gestion des risques d'ordre financier ou bancaire, et de support technique aux fonctions transverses et aux filiales, en lien avec l'activité du Groupe.

Il a un devoir d'alerte vis-à-vis du Directeur Général en charge de la finance, du Comité de Trésorerie ou du Directoire, sur les évolutions des marchés concernés et la juste appréciation des risques.

Un Comité de Trésorerie se tient chaque mois. Animé par le Trésorier Groupe, il passe en revue :

- les placements,
- les financements,
- l'endettement net du Groupe,
- les engagements bancaires hors bilan,
- les positions de change,

- une revue macroéconomique du marché,
- la situation de trésorerie et d'endettement Groupe (présente et prévisionnelle),
- des points divers : acquisitions en cours, suivi des retards de paiements, garanties/cautions, prêts Groupe,
- des projets divers (cash pooling multidevises),
- le résultat financier du Groupe (deux fois par an).

Ce Comité est composé des membres suivants :

- le Directeur Général en charge de la finance,
- le Directeur Administratif et Financier,
- le Responsable Gestion Holdings,
- le Responsable Consolidation Groupe,
- le Trésorier Groupe,
- les membres du service Trésorerie Groupe.

En sont également membres de droit et invités permanents, les membres du Directoire.

Les missions du Comité de Trésorerie sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- éthique,
- risque de liquidité/change/taux d'intérêts,
- placement des excédents de trésorerie,
- risque de contrepartie,
- gouvernance.

Cette Charte a fait l'objet d'une revue qualité sur le second semestre 2015.

Une Charte de Trésorerie Groupe est en place depuis le 1^{er} novembre 2013. Elle définit les bonnes pratiques et réunit les principes permettant une gestion sécurisée, économe et efficace des opérations de financement, de placement, et d'une manière générale, de gestion de trésorerie au sein du groupe Somfy.

Cette Charte de Trésorerie Groupe est valable pour toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par Somfy SA et fixe leurs rôles et responsabilités dans la gestion de leurs financements, placements, flux bancaires et de leurs opérations de trésorerie au sens large. Un projet de cash pooling international multidevises a été lancé mi-2014. Le cabinet bfinance a accompagné le Groupe dans cette réflexion. La mise en œuvre a débuté courant 2015 avec HSBC pour la couverture APAC et Middle East, et BNP Paribas pour l'Amérique du Nord et l'Europe. La fin du projet est prévue pour novembre 2016.

Certifications et démarche qualité

Le groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance – LRQA ou, pour quelques-unes, par des organismes régionaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), SITEM, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT SpA, LianDa, Domis, et SOPEM.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités consolidées par le Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, Achats, Fabrication, Production, Commercialisation et Logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations

stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise. La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures, guides méthodologiques métiers...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en collaboration avec les entités assurées et en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices négociées par le Groupe concernant les risques directs (incendie, vol...) pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités et autres risques sont couverts par des assurances sous la responsabilité des managers locaux, le cas échéant avec le support des services Corporate.

RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

— Les projets de l'année 2015 en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont notamment consisté en :

- la finalisation de la Charte Éthique permettant au Groupe de formaliser ses principes d'action éthiques pour s'assurer de leur application opérationnelle. Ce document est applicable à l'ensemble des employés du Groupe, et renvoie vers d'autres chartes ou procédures existant par ailleurs lorsque c'est pertinent. Pour permettre une appropriation optimale, ce document a été traduit en 14 langues, et une plateforme de e-learning dédiée à l'éthique a été construite, incluant une partie théorique et des cas pratiques autour de dilemmes éthiques. Un réseau de 30 correspondants éthiques a été formé pour permettre un relais local et des échanges de proximité dans les Business Areas et les différents périmètres du Groupe. Un Comité Éthique se réunit au moins trois fois par an pour continuer à animer la démarche et traiter les alertes éthiques remontées via une boîte mail dédiée, avec la plus grande confidentialité. Le déploiement de cette Charte Éthique sera terminé à tous les niveaux de l'entreprise fin mars 2016 ;
- la réalisation par un cabinet externe d'un diagnostic du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, afin de définir les améliorations potentielles à apporter, sur la base notamment de bonnes pratiques relevées dans des entreprises comparables. Les conclusions de ce diagnostic ont été présentées en Comité Exécutif, en Directoire et en Comité d'Audit. Des plans d'actions seront mis en œuvre sur 2016 et 2017 ;
- la mise en place d'un Comité Crédit Client Groupe, se réunissant deux fois par an, et ayant pour vocation le suivi des principales prises de risque interne (dépassement d'assurance) et la mise en œuvre de procédures de support et de contrôle (procédure d'escalade du risque client, mise à disposition d'un outil Groupe de l'évolution journalière des encours clients...).

Le Président du Conseil de Surveillance

06

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES



RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 400
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 400 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	–	–	–	–	–
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires HT	2 126	2 976	2 734	1 815	3 449
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	156 484	101 664	55 317	100 934	285 381
c) Impôt sur les bénéfices	3 706	2 984	– 4 555	– 13 835	3 426
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	128 982	87 034	62 455	104 596	279 484
e) Montant des bénéfices distribués	40 751	37 617	40 751	40 751	42 180
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	20,44	13,35	6,48	11,11	39,03
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	16,46	11,11	7,97	13,35	37,77
c) Dividende versé à chaque action	5,20	4,80	5,20	5,20	5,70
4. Personnel					
a) Effectifs inscrits fin de période	8	7	6	6	4
b) Montant de la masse salariale	547	738	577	856	455
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	186	347	215	316	28



COMPTES CONSOLIDÉS

P.58	Chiffres clés		
P.62	Faits marquants de l'exercice 2015		
P.63	Événements post-clôture		
P.64	Compte de résultat consolidé		
P.65	État du résultat global		
P.66	Bilan consolidé actif		
P.67	Bilan consolidé passif		
P.68	Variation des capitaux propres consolidés		
P.70	Tableau des flux de trésorerie		
P.71	Annexe aux documents comptables consolidés		
P.71	<u>Note 1</u> : Principes comptables	P.92	8.1 Résultat financier
P.71	1.1 Comptes consolidés – Base de préparation	P.92	8.2 Actifs et Passifs financiers
P.71	1.2 Conformité aux normes comptables	P.96	8.3 Politique de gestion des risques financiers
P.71	1.3 Jugements et estimations	P.97	<u>Note 9</u> : Détails du tableau des flux de trésorerie
P.71	1.4 Nouvelles normes et interprétations en vigueur	P.97	9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
P.72	<u>Note 2</u> : Périmètre de consolidation	P.97	9.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
P.72	2.1 Mode de consolidation	P.98	9.3 Variation du besoin en fonds de roulement
P.72	2.2 Conversion des éléments en devises	P.98	<u>Note 10</u> : Provisions et passifs éventuels
P.73	2.3 Regroupements d'entreprises	P.98	10.1 Provisions
P.73	2.4 Actifs (ou groupe d'actifs) non courant détenus en vue de la vente ou de la distribution et activités abandonnées	P.99	10.2 Passifs éventuels
P.76	<u>Note 3</u> : Retraitements des comptes précédemment publiés	P.99	<u>Note 11</u> : Eléments liés au personnel
P.80	<u>Note 4</u> : Informations sectorielles	P.99	11.1 Effectifs
P.81	<u>Note 5</u> : Données liées à l'activité	P.99	11.2 Avantages du personnel
P.81	5.1 Chiffre d'affaires	P.102	11.3 Paiements en actions
P.82	5.2 Autres produits et charges opérationnels	P.103	<u>Note 12</u> : Impôts courants et différés
P.82	5.3 Stocks	P.104	12.1 Rationalisation du taux d'impôt
P.83	5.4 Clients	P.105	12.2 Impôts comptabilisés directement en capitaux propres
P.84	5.5 Autres créances courantes et non courantes	P.105	12.3 Analyse par nature
P.84	5.6 Autres dettes courantes et non courantes	P.106	<u>Note 13</u> : Engagements hors bilan
P.84	<u>Note 6</u> : Immobilisations corporelles et incorporelles	P.106	13.1 Engagements donnés
P.84	6.1 Ecart d'acquisition et test de perte de valeur	P.106	13.2 Engagements reçus
P.86	6.2 Autres immobilisations incorporelles	P.106	13.3 Engagements de rachat complémentaire de titres portant sur des sociétés non consolidées par intégration globale
P.88	6.3 Immobilisations corporelles	P.106	<u>Note 14</u> : Participations dans les entreprises associées et parties liées
P.91	<u>Note 7</u> : Capitaux propres et résultat par action	P.106	14.1 Participations dans les entreprises associées
P.91	7.1 Capitaux propres	P.106	14.2 Informations sur les parties liées
P.91	7.2 Résultat par action	P.107	<u>Note 15</u> : Liste des sociétés consolidées
P.92	<u>Note 8</u> : Eléments financiers	P.111	<u>Note 16</u> : Table de concordance 2015/2014



COMPTES CONSOLIDÉS

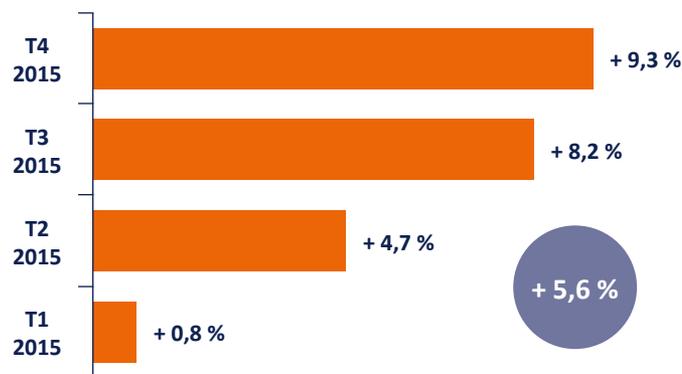
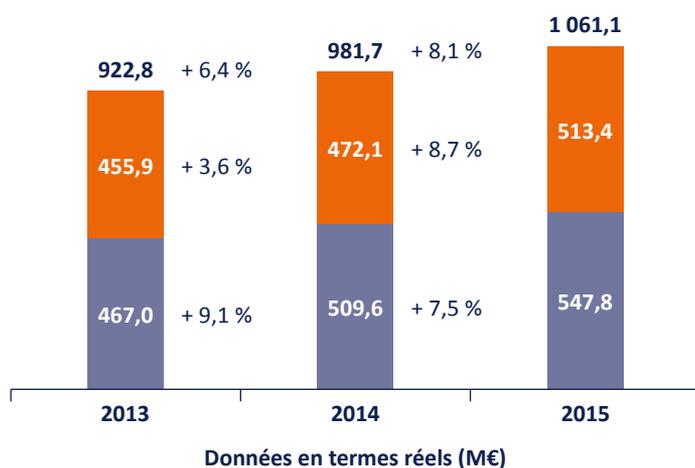
CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	31/12/15	31/12/14
Chiffre d'affaires	1 061,1	981,7
Résultat opérationnel courant	165,6	149,7
Résultat net	164,8	38,1
Investissements incorporels et corporels nets	47,2	45,5
Capacité d'autofinancement	171,6	148,4
Endettement financier net	-1,2	199,9

(-) excédent financier net.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Données consolidées en M€	2014	2015	Var. 15/14
Chiffre d'affaires	981,7	1 061,1	+ 8,1 %



Variations du chiffre d'affaires sur l'exercice 2015, à données comparables

Le chiffre d'affaires du Groupe est ressorti à 1 061,1 M€ sur l'année écoulée, en croissance de 8,1 % en termes réels par rapport à l'année précédente. Il s'est inscrit en hausse de 5,6 % à périmètre et taux de change constants, dont 2,9 % au premier semestre et 8,7 % au second semestre.

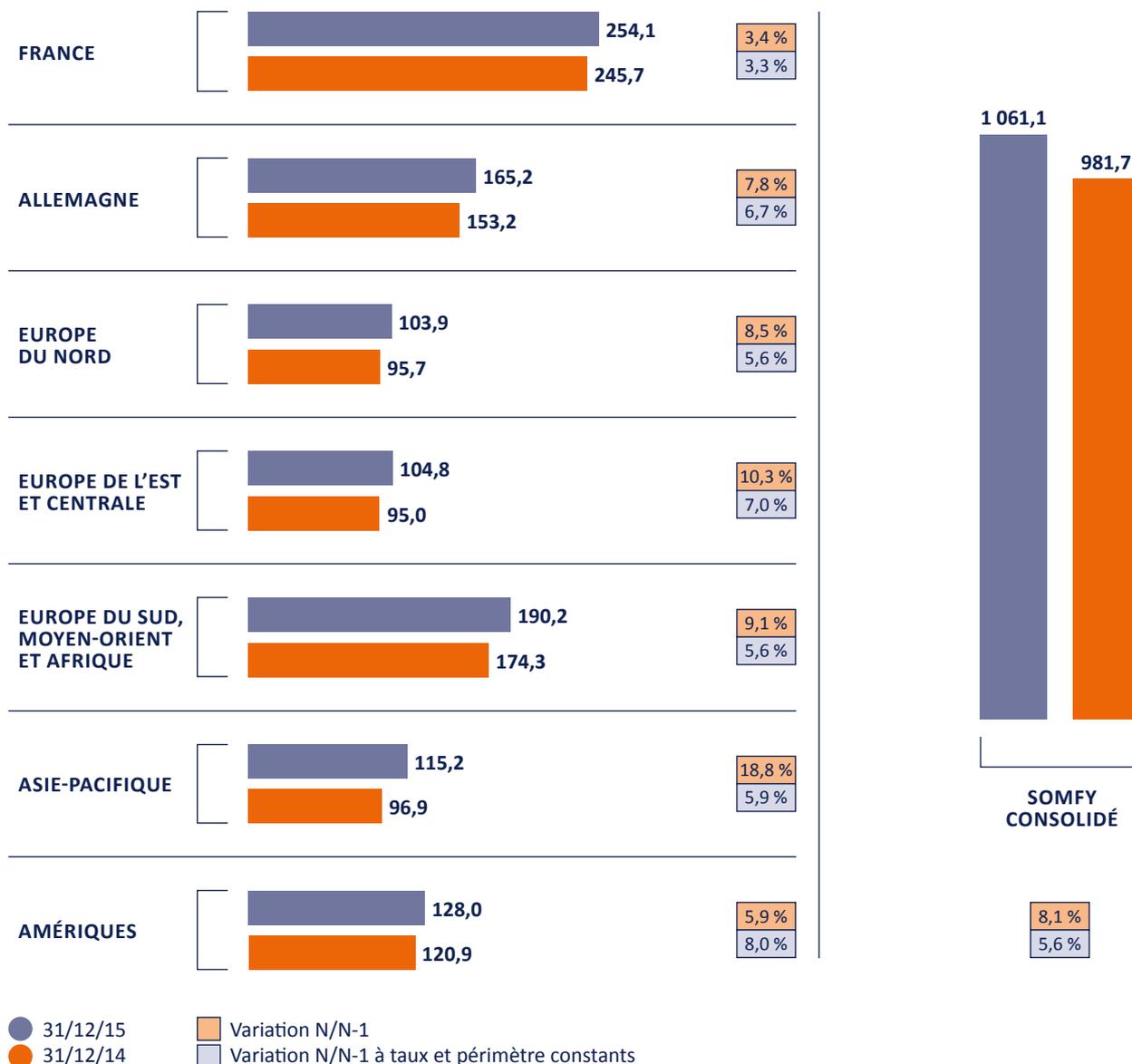
Toutes les zones géographiques ont clôturé l'année en progression, et plusieurs d'entre elles ont enregistré une nette accélération au second semestre, due pour partie à l'incidence favorable de l'effet de base.

L'Europe de l'Est et du Centre, l'Europe du Sud¹ et l'Europe du Nord se sont à nouveau distinguées (respectivement + 7,0 %, + 5,6 % et + 5,6 % à données comparables sur l'exercice). Elles ont profité entre autres de l'essor de la Pologne, de la République Tchèque, du Moyen-Orient et de l'Afrique ainsi que de la poursuite du redressement de la Péninsule Ibérique, du Royaume Uni et des Pays-Bas.

L'Amérique et l'Asie Pacifique se sont également bien comportées dans

l'ensemble (respectivement + 8,0 % et + 5,9 % à données comparables sur l'exercice). Elles ont, certes, pâti du fléchissement du Brésil et de la Corée et du ralentissement de la Chine, mais ont, à l'inverse, pleinement bénéficié du dynamisme de l'Amérique du Nord, du Mexique, de l'Australie et du Japon.

L'Allemagne et la France² se sont, quant à elles, redressées au fil des mois, du fait notamment de l'effet de base³, et ont ainsi réussi à compenser le tassement constaté en début d'année (respectivement + 6,7 % et + 3,3 % à données comparables sur l'exercice, dont + 11,5 % et + 9,5 % au second semestre).



Chiffre d'affaires par zone géographique en millions d'euros

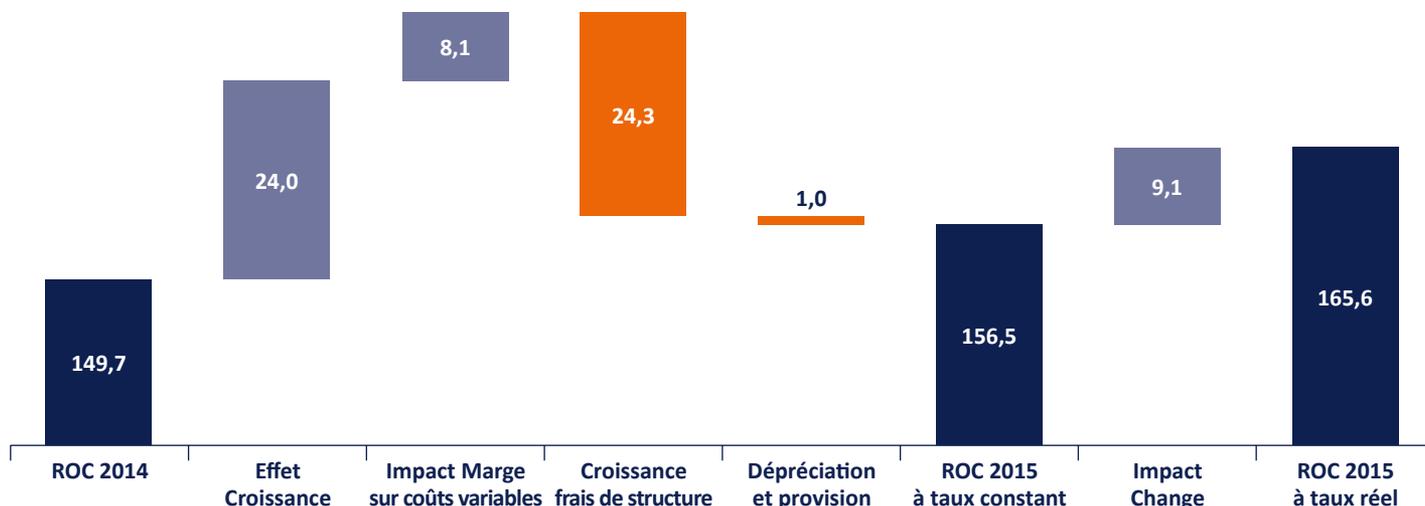
1. L'Afrique et le Moyen-Orient sont rattachés à l'Europe du Sud.

2. La France et l'Allemagne sont assimilées à des zones géographiques, à part entière, pour l'analyse du chiffre d'affaires, du fait de leurs poids respectifs au sein du Groupe.

3. La perte d'un important client, pour cause de défaillance, avait eu un impact fortement négatif sur le chiffre d'affaires des derniers mois du précédent exercice en France.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Données consolidées en M€	2014	2015	Var. 15/14
Résultat opérationnel courant	149,7	165,6	+ 10,6 %



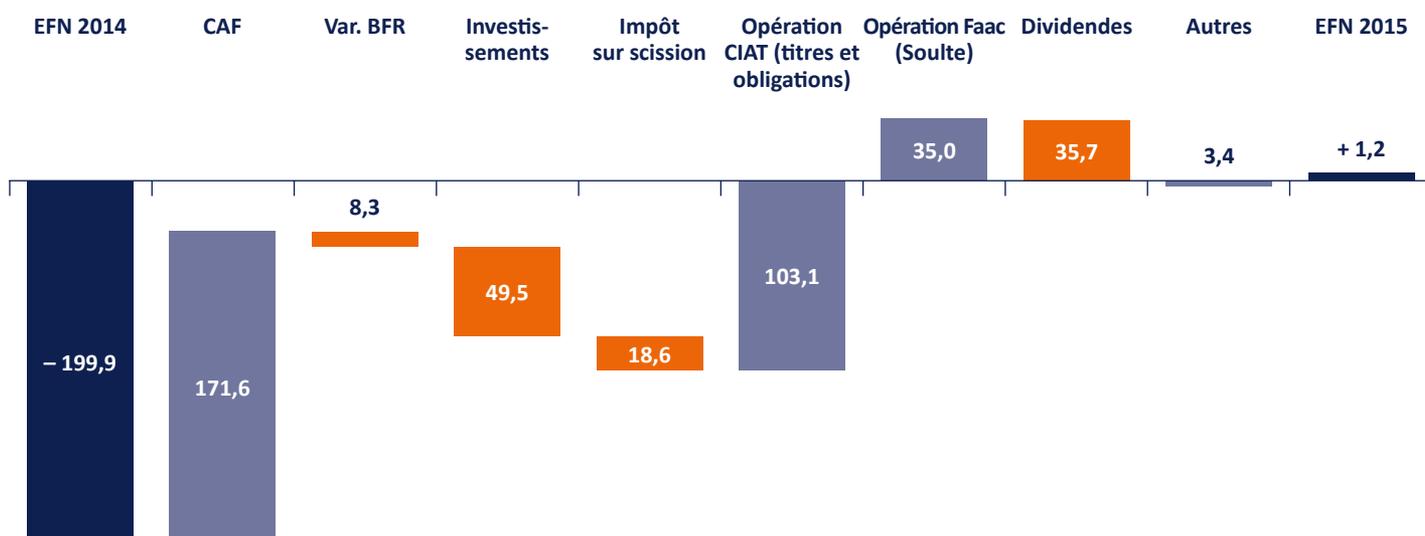
Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 165,6 M€ sur l'exercice. Il a progressé de 10,6 % et représenté 15,6 % du chiffre d'affaires, contre 15,3 % un an plus tôt. La hausse constatée est attribuable à la croissance de l'activité, à des gains de change et à la bonne tenue de la marge brute. Elle s'est inscrite dans un contexte d'augmentation sensible des frais de structure en raison de la poursuite du plan d'investissements initié sur les précédents exercices et de l'accroissement des dépenses de recherche et développement ainsi occasionné.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET

Le résultat net s'est élevé à 164,8 M€. Il a été majoré des profits de sortie du capital de CIAT et Faac (respectivement 5,9 et 33,9 M€) et amputé de provisions pour dépréciation des intérêts financiers dans Garen Automação et Giga (6,7 M€ au total).

Le résultat net retraité des éléments exceptionnels⁴ ressort à 127,2 M€, en progression de 9,2 %.

ENDETTEMENT FINANCIER NET



Le solde financier net⁵ a été ramené d'un endettement de 199,9 M€ à un excédent de 1,2 M€ entre le début et la fin de l'exercice.

L'amélioration est étroitement liée au niveau élevé de la capacité d'autofinancement, à une évolution maîtrisée du besoin en fonds de roulement, mais aussi aux encaissements issus des sorties du capital de CIAT et Faac.

4. Le résultat net est retraité principalement des plus-values de cession et des dépréciations de survaleurs comptabilisées en 2014 et 2015.

5. Le solde financier net correspond à la différence entre la trésorerie et les dettes financières.

PERSPECTIVES

Le présent exercice devrait être marqué par un environnement instable en Amérique et en Asie, notamment en Chine, en raison des incertitudes économiques et monétaires locales, et par un rééquilibrage en Europe après le mouvement de rattrapage opéré sur la période récente au sein de zones comme le Benelux et la Péninsule Ibérique.

L'effort d'investissement sera, néanmoins, maintenu, voire accentué dans certains domaines. Il portera principalement sur l'innovation des produits et la promotion des marques, afin de mettre le Groupe en situation de tirer pleinement profit des nouvelles opportunités de marché (essor des objets connectés, développement des solutions éco-responsables...).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

CESSION DE CIAT

Somfy SA a cédé le 5 janvier 2015, à United Technologies Corporation, sa participation de 46,1 % dans le capital de CIAT Group.

La cession représente une somme de 117 M€, se décomposant à hauteur de 38 M€ pour le prix de cession des titres, hors frais, et de 79,4 M€ pour le montant du remboursement de l'emprunt obligataire de CIAT souscrit initialement par Somfy.

Le paiement du prix de cession comporte une partie différée pour un montant total de 10,5 M€ et échelonnée de 2016 à 2019.

La cession génère en 2015 une plus-value nette consolidée de 5,9 M€. En application de la norme IFRS 5, les impacts de la cession sur le résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie sont isolés sur des lignes spécifiques en 2014 et 2015.

ANNULATION DES ACTIONS FAAC

En mai 2015, les groupes Faac et Somfy ont conclu à l'absence de projets de développement communs et décidé, par là même, de dénouer les liens capitalistiques existants (détention de 34 % du capital de Faac par Somfy et de 7,3 % de celui de Somfy par Faac).

L'opération de décroisement de leurs intérêts respectifs est passée par l'exercice d'un droit de retrait statutaire et a donné ainsi lieu à l'annulation des actions Faac détenues par Somfy. Elle a eu comme contrepartie pour Somfy la rétrocession des 571 400 actions Somfy détenues par Faac et l'encaissement d'une soulte fixée à 50,7 M€ dont le paiement comporte une partie différée pour un montant total de 13,2 M€ et échelonnée de 2016 à 2017.

Cette opération a généré un produit financier net de frais de 35,7 M€ et se matérialise dans le tableau des flux de trésorerie par un encaissement lié à la sortie des titres Faac pour un montant de 150,8 M€ et par un mouvement relatif aux actions propres Somfy SA pour un montant de -115,7 M€.

De plus, une partie des titres Somfy issus de la rétrocession (436 800 actions) est annulée de sorte à limiter à 7,2 % la portion du capital auto-détenu par Somfy.

Le capital social de Somfy SA se trouve alors composé de 7 400 000 actions de 1 €, dont 535 880 actions détenues en propre au 31 décembre 2015.

RESTITUTION DE L'USUFRUIT DE GAREN

Courant juin, le Groupe a décidé de restituer l'usufruit du capital de **Garen Automação**, sans contrepartie. Cette opération s'est dénouée juridiquement le 14 juillet 2015 et, Somfy SA est ainsi revenue à sa position d'obligataire de départ. La décision s'explique par la dégradation de la situation économique au Brésil et par les difficultés actuelles des propriétaires de **Garen Automação**.

La déconsolidation de l'entité est intervenue sur le troisième trimestre et laisse subsister pour Somfy un risque financier de non-recouvrement de ses créances financières et ce, malgré un accord sur un échelonnement du remboursement sur une période de six ans (2021). À ce titre, et par prudence, les comptes annuels intègrent une dépréciation permettant de couvrir le risque maximum. La sortie de l'entité **Garen Automação** génère un impact de -12,4 M€ comptabilisé dans le résultat financier et a également une incidence sur le chiffre d'affaires (le chiffre d'affaires du second semestre 2014 s'élevait à 11,4 M€).

ENTITÉ DESTINÉE À ÊTRE CÉDÉE : GIGA

En raison de la dégradation de la conjoncture au Brésil, de la baisse d'activité constatée en 2014 et de perspectives incertaines, le Groupe a

pris la décision de céder l'entité Giga. Un « Restructuring Agreement », initié en décembre 2015, est en cours de finalisation. Il prévoit la cession des titres détenus par Somfy SA et l'abandon partiel des créances financières. Dans ce cadre, les comptes annuels intègrent une dépréciation de -2,0 M€ comptabilisée dans le résultat financier du Groupe qui couvre le risque maximum.

En application de la norme IFRS 5, les éléments bilanciaux sont classés en actifs et passifs en cours de cession sans retraitement de l'année comparative. Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne font l'objet d'aucun retraitement.

CRÉATION D'OPENDOORS

Par une décision du Tribunal de Commerce de Versailles, l'offre du groupe Somfy a été retenue pour la reprise des activités de la société Openways SAS. Cette société est spécialisée dans le contrôle des accès (serrures digitales et autres systèmes de sécurité).

Dans le cadre de cette reprise, la nouvelle entité **Opendoors** a été créée avec un capital de 0,5 M€ et est filiale de Somfy SA à 100 %. Dans les comptes consolidés du 31 décembre 2015, l'opération se traduit par l'acquisition d'actifs et la sortie de trésorerie pour un montant de 1,4 M€.

AUTRES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Hormis les points mentionnés ci-dessus, le Groupe n'a fait aucune acquisition majeure sur l'exercice 2015.

CONTRÔLES FISCAUX

La société **Somfy SAS** a fait l'objet en 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 et 2010 dont le principal redressement portait sur la politique de prix de transfert mise en place entre Somfy SAS et d'autres entités du Groupe.

Le contrôle s'est terminé en 2014 par un accord trouvé avec l'Administration fiscale et les conséquences financières ont été comptabilisées. Comme attendu, un contrôle fiscal portant uniquement sur l'exercice 2013 a eu lieu sur le premier semestre 2015. Le redressement notifié et payé, soit 1,9 M€, est conforme au montant de la provision comptabilisée fin 2014.

PASSIFS ÉVENTUELS

La société **Somfy Mexico**, filiale du Groupe au Mexique, a fait l'objet en 2013 d'un contrôle fiscal pour les affaires de commerce extérieur. Le montant de la proposition de redressement était de 1,4 M€, portant sur des droits de douane, de la TVA et des pénalités liées à l'absence de certification des produits. La société a initié un recours contre l'Administration fiscale concernant le code douanier qu'il convient d'utiliser pour l'importation de produits Somfy au Mexique. Fin 2014, le Groupe considérait que les arguments de l'Administration fiscale étaient contestables et restait confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable. En conséquence, le Groupe avait qualifié ce risque de passif éventuel et n'avait donc pas provisionné ce litige au 31 décembre 2014. Par une décision rendue publique début juillet 2015, la Cour Fiscale a conclu à la nullité du redressement. L'Administration fiscale a formulé un appel contre cette décision.

En date du 10 février 2016, la Cour Fiscale a prononcé un jugement définitif en faveur du Groupe. Ce risque cesse par conséquent d'être qualifié de passif éventuel.

Le litige opposant **Somfy SA** aux salariés de la société **Spirel** suit son cours devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville. Les salariés souhaitent voir prononcer l'annulation de la cession des titres de la société Spirel intervenue en 2010 et condamner Somfy SA à leur verser des dommages et intérêts au titre de la prétendue ruine intentionnelle de Spirel et du préjudice moral d'anxiété, de déception et de vexation dont ils prétendent avoir été victimes pour un montant total de l'ordre de 9,7 M€. Le dépôt des conclusions de Chappel Industries France et Spirel a été versé au débat et les plaidoiries devraient se dérouler sur le premier semestre 2016. Somfy SA conteste les arguments avancés par

les conseils des salariés de Spirel, estime avoir respecté ses obligations et reste confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable. Par ailleurs, les salariés ont également assigné Spirel, Chappel Industries France et Somfy SA, courant juillet, devant le Conseil des Prud'hommes d'Albertville pour contester le motif de leur licenciement et réclamer des dommages et intérêts d'un montant sensiblement identique. Le dépôt des conclusions est en cours. À ce stade, Somfy SA n'a pas connaissance des motifs sur lesquels les salariés basent leurs requêtes. En conséquence, le Groupe continue de qualifier ces risques de passifs éventuels et n'a donc pas provisionné ces litiges au 31 décembre 2015.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

FINALISATION DE LA CESSION DE GIGA

Le « Restructuring Agreement » mentionné dans les « Faits marquants » devrait être signé sur le premier semestre 2016. La valorisation fin 2015 de cette entité selon la norme IFRS 5 intègre les hypothèses de cet accord.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance réuni le 9 mars 2016 :

- a pris acte de la démission de Jean-Philippe Demaël, de son mandat de membre et de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016,
- a nommé à l'unanimité Jean Guillaume Despature, membre du Directoire, en qualité de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016, pour la durée des mandats du Directoire expirant le 26 novembre 2017.

À compter du 9 mars 2016, le Directoire se compose de :

- Jean Guillaume Despature, Président du Directoire,
- Pierre Ribeiro, Directeur Général Finances.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/12/15	31/12/14*
Chiffre d'affaires	(5.1.1)	1 061 149	981 731
Autres produits de l'activité	(5.1.2)	14 141	15 944
Achats consommés		- 381 075	- 360 903
Charges de personnel		- 313 290	- 286 902
Charges externes		- 175 956	- 163 131
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		204 971	186 739
Dotations aux amortissements	(6.2) & (6.3)	- 36 115	- 32 825
Dotations aux provisions courantes		- 373	- 776
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation		- 107	- 279
EBITA		168 376	152 860
Dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués	(6.2)	- 2 773	- 3 119
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		165 602	149 741
Autres produits et charges opérationnels	(5.2)	118	424
Dépréciation des écarts d'acquisition	(6.1)	-	- 24 295
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		165 720	125 870
– Produits financiers liés au placement		1 347	922
– Charges financières liées à l'endettement		- 4 354	- 4 831
Coût de l'endettement net		- 3 007	- 3 908
Autres produits et charges financiers		14 476	- 2 382
RÉSULTAT FINANCIER	(8.1)	11 469	- 6 290
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		177 189	119 580
Impôts sur les bénéfices	(12.1)	- 18 442	- 27 288
Quote-part de résultat des entreprises associées	(14.1)	101	- 428
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		158 848	91 864
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU DISTRIBUÉES	(2.4)	5 946	- 53 795
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		164 794	38 069
Résultat attribuable au Groupe		163 669	37 959
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1 126	110
Résultat par action (en euros)	(7.2)	23,84	5,11
Résultat dilué par action (en euros)	(7.2)	23,81	5,10

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14*
Résultat de la période	164 794	38 069
Variation des écarts de conversion	5 305	7 994
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	- 17 370	-
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	-	-
Variation des justes valeurs sur des couvertures de change	471	- 259
Variation des impôts sur les éléments recyclables	5 536	97
Éléments recyclables en résultat	- 6 058	7 832
Variation des écarts actuariels	- 1 890	- 2 027
Variation des impôts sur les éléments non recyclables	713	807
Éléments non recyclables en résultat	- 1 177	- 1 220
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	- 7 235	6 612
Résultat global total comptabilisé sur la période	157 559	44 681
Part attribuable au Groupe	156 434	44 571
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 126	110

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres représente l'évolution de valeur des options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle : - 1,1 M€ au 31 décembre 2015 et - 0,1 M€ au 31 décembre 2014.

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/15 Net	31/12/14* Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(6.1)	182 269	188 377
Immobilisations incorporelles nettes	(6.2)	43 492	44 919
Immobilisations corporelles nettes	(6.3.1)	231 230	228 635
Participations dans les entreprises associées	(14.1)	2 258	1 680
Actifs financiers	(8.2.1)	2 354	148 359
Autres créances	(5.5.2)	18 119	344
Impôts différés actifs	(12.3)	38 505	35 912
Engagements envers le personnel	(11.2.1)	38	49
Total Actifs non courants		518 266	648 274
Actifs courants			
Stocks	(5.3)	154 091	142 389
Clients	(5.4)	142 538	150 201
Autres créances	(5.5.1)	27 892	20 702
Actifs d'impôt exigible	(12.1)	17 404	16 393
Actifs financiers	(8.2.1)	820	748
Instruments dérivés actifs	(8.2.4)	226	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.2.5)	103 787	102 587
Total Actifs courants		446 758	433 021
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	(2.4)	2 732	109 532
TOTAL ACTIF		967 755	1 190 827

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/15	31/12/14*
Capitaux propres			
Capital		7 400	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		404 725	522 966
Résultat de la période		163 669	37 959
Part Groupe		577 659	570 629
Participations ne donnant pas le contrôle		262	210
Total Capitaux propres		577 921	570 839
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(10.1.1)	13 236	21 640
Autres passifs financiers	(8.2.2)	14 723	63 127
Autres dettes	(5.6.2)	1 715	1 705
Engagements envers le personnel	(11.2.1)	21 983	20 180
Impôts différés passifs	(12.3)	36 860	51 556
Total Passifs non courants		88 518	158 208
Passifs courants			
Provisions courantes	(10.1.2)	8 580	7 869
Autres passifs financiers	(8.2.2)	88 529	240 297
Fournisseurs		106 608	91 754
Autres dettes	(5.6.1)	90 883	90 232
Dettes d'impôt	(12.1)	4 913	12 233
Instruments dérivés passifs	(8.2.4)	–	255
Total Passifs courants		299 512	442 640
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	(2.4)	1 804	19 140
TOTAL PASSIF		967 755	1 190 827

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital ⁶	Primes	Actions propres	Plus value/ JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
En milliers d'euros						
AU 31 DÉCEMBRE 2014	7 837	1 866	- 72 013	17 370	- 10 393	-
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	- 17 370	- 1 890	-
Opérations sur actions propres ⁸	- 437	-	- 27 262	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations ⁹	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 400	1 866	- 99 275	-	- 12 283	-

6. Le capital social est composé de 7 400 000 actions d'une valeur nominale de 1 € (cf. Faits marquants).

7. Les justes valeurs ultérieures des dettes correspondant à des options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres.

8. Annulation des 571 400 actions reçues dans le cadre de l'opération Faac (cf. Faits marquants).

9. Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Données consolidées en M€	2014*	2015
Situation nette	570,8	577,9

* Comptes retraités suite à l'application d'IFRIC 21.

	Capital ¹⁰	Primes	Actions propres	Plus value/ JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
En milliers d'euros						
AU 31 DÉCEMBRE 2013	7 837	1 866	- 72 971	17 370	- 9 816	- 6
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	-	- 2 027	-
Opérations sur actions propres	-	-	958	-	-	-
Distribution de dividendes ¹²	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	1 129	6
Autres variations ¹³	-	-	-	-	321	-
AU 31 DÉCEMBRE 2014*	7 837	1 866	- 72 013	17 370	- 10 393	-

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

10. Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue sur l'exercice 2014.

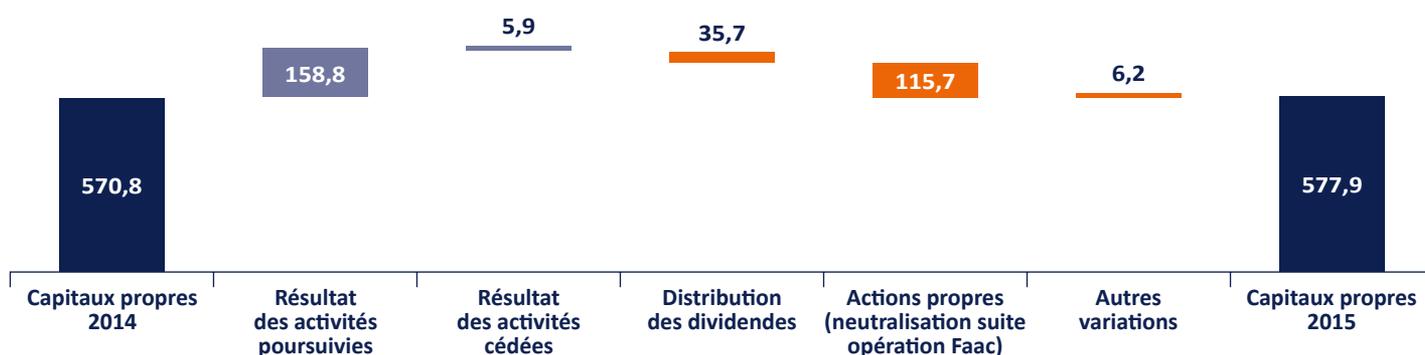
11. Les justes valeurs ultérieures des dettes correspondant à des options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres.

12. Dont 371,8 M€ de distribution exceptionnelle de réserves liée à la scission.

13. Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Données consolidées en M€	2013	2014
Situation nette	930,3	570,8

Couvertures de change	Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente ⁷	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de la période	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
- 220	- 2 369	- 336	- 1 910	9 210	621 795	570 839	210	570 629
471	-	-	6 249	5 305	163 660	156 425	- 8	156 434
-	-	-	-	-	- 87 506	- 115 205	-	- 115 205
-	-	-	-	-	- 35 694	- 35 694	-	- 35 694
-	-	- 196	- 39	-	1 791	1 556	60	1 496
251	- 2 369	- 532	4 301	14 515	664 047	577 921	262	577 659



Couvertures de change	Frais d'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	Variation des options de vente ¹¹	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de la période	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
40	- 2 369	- 4 014	- 2 355	1 216	993 485	930 284	- 363	930 648
- 259	-	-	904	7 994	37 972	44 584	13	44 571
-	-	-	-	-	1 107	2 065	-	2 065
-	-	-	-	-	- 410 443	- 410 443	-	- 410 443
-	-	-	- 381	-	- 196	558	558	-
-	-	3 678	- 78	-	- 131	3 790	2	3 788
- 220	- 2 369	- 336	- 1 910	9 210	621 795	570 839	210	570 629

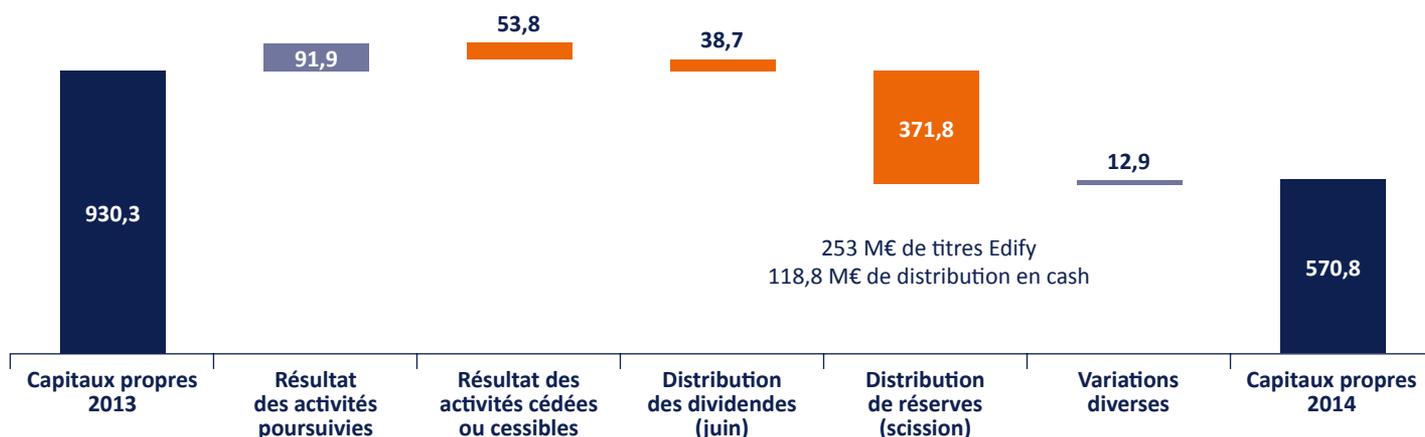


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31/12/15	31/12/14*
Résultat net de l'ensemble consolidé		164 794	38 069
Résultat net des activités en cours de cession ou de distribution		- 5 946	53 795
Résultat net des activités poursuivies		158 848	91 864
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		50 487	60 025
Dotation/reprise de provisions/passif		- 843	677
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		- 11	- 32
Gains et pertes de change latents		6 033	- 330
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		3 687	3 584
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		59 353	63 924
Résultat sur cession d'actifs et autres		- 35 674	272
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 101	428
Charge d'impôt différé		- 10 795	- 8 111
Capacité d'autofinancement		171 632	148 378
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		3 007	3 908
Charges d'impôt (hors impôts différés)		29 154	35 399
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(9.3)	231	- 16 315
Impôts versés		- 37 687	- 50 177
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		166 335	121 192
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	(9.2)	- 49 496	- 45 982
- d'actifs financiers non courants		- 118	- 603
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	(9.2)	2 282	519
- d'actifs financiers non courants**		150 754	1 686
Variation des actifs financiers courants		304	240
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise		- 2 291	- 2 234
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		1	187
Intérêts reçus		397	511
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)		101 833	- 45 676
Augmentation des emprunts		2 255	218 135
Remboursement des emprunts		- 200 400	- 6 853
Augmentation nette des capitaux propres des filiales		27	1
Dividendes versés et acomptes		- 35 694	- 38 666
Mouvements relatifs aux actions propres**		- 115 618	1 879
Intérêts payés		- 4 622	- 4 665
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET DE CAPITAL (C)		- 354 053	169 831
Flux nets liés aux activités destinées à être cédées ou distribuées (D)	(2.4)	82 836	- 278 141
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		2 145	2 313
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)		- 903	- 30 482
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(9.1)	100 175	130 657
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(9.1)	99 272	100 175

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

** Opération Faac : annulation des actions Faac et rétrocession des actions Somfy SA (cf. Faits marquants).

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES CONSOLIDÉS

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext d'Euronext Paris (compartiment A, code ISIN FR 0000120495). Le groupe Somfy est spécialisé dans l'automatisation et le contrôle des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment (motorisations pour stores, volets, rideaux, écrans, portes, portails...). Le siège social est basé à Cluses, Haute-Savoie.

Les comptes consolidés du **groupe Somfy** pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui recouvre une période de 12 mois, ont été établis par le Directoire en date du 8 mars 2016. Le total du bilan est de 967 755 K€ et le résultat net consolidé s'élève à 164 794 K€ (part du Groupe 163 669 K€).

Conformément aux recommandations de l'AMF, la présentation des notes annexes a été modifiée afin de gagner en lisibilité et en pertinence. L'ensemble des règles et méthodes comptables ont été incluses dans les différentes Notes qui sont désormais regroupées par thème et surlignées en couleur.

Une table de concordance entre la présentation retenue en 2015 et celle utilisée en 2014 est présentée en Note 16.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 : COMPTES CONSOLIDÉS – BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de **Somfy SA** et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

NOTE 1.2 : CONFORMITÉ AUX NORMES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les « IFRS ») applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne, à la date d'arrêté de ces états financiers.

NOTE 1.3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 6.1 de l'annexe),
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 11.2.1 de l'annexe),
- les provisions pour risques et charges,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options et attributions d'actions gratuites accordées aux salariés (Note 11.3 de l'annexe).

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés annuels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues ont été mis à jour des derniers indicateurs retenus pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre, le groupe Somfy revoit ses indicateurs de performance et procède, le cas échéant, à des tests de dépréciation s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur.

NOTE 1.4 : NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR

Note 1.4.1 : Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations suivants au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Normes	Contenu	Date d'application
IFRIC 21	Droits et taxes	Applicable au 1 ^{er} janvier 2015

Hormis l'application d'IFRIC 21, il n'existe pas de nouveaux textes ayant eu une incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

L'application de cette interprétation étant rétrospective, le retraitement des comptes est détaillé dans la Note 3.

Note 1.4.2 : Normes et interprétations non encore entrées en vigueur au sein de l'Union européenne

Normes	Contenu	Date d'application
IFRS 9	Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7	Applicable au 1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Reconnaissance du revenu	Applicable au 1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IFRS 11	Acquisition d'une participation dans une entreprise commune	Applicable au 1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissements acceptables	Applicables au 1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles des normes IFRS	Cycles 2012-2014	Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2016. Une application anticipée est autorisée
Amendement à IAS 27	Méthode de mise en équivalence dans les comptes individuels	Applicable au 1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28	Entités d'investissement : exemption d'établissement de comptes consolidés	Applicable au 1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IAS 1	Présentation des états financiers	Applicable au 1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence	Date d'application indéterminée
Améliorations annuelles des normes IFRS	Cycles 2010-2012 et Cycles 2011-2013	Application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} février 2015
Amendements IAS 19	Contribution des membres du personnel	Applicable aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} février 2015
IFRS 14	Comptes de report réglementaire	Applicable au 1 ^{er} janvier 2016

Les amendements s'appliqueront de manière prospective aux périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2016 ou après.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou amendements par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

Une information complète est disponible sur le site : <http://www.ifrs.org>

NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**NOTE 2.1 : MODE DE CONSOLIDATION****CONTRÔLE EXCLUSIF**

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « Participations ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

CONTRÔLE CONJOINT ET INFLUENCE NOTABLE

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce

une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 15 de l'annexe.

NOTE 2.2 : CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES DANS LES COMPTES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays dont l'économie est hyperinflationniste.

NOTE 2.3 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et la contrepartie transférée (prix d'acquisition) évaluée à la juste valeur des actifs remis.

À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable à cette date.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat opérationnel.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition, s'ils interviennent dans la période de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle ou de participation.

NOTE 2.4 : ACTIFS (OU GROUPE D'ACTIFS) NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE OU DE LA DISTRIBUTION ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente, un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs destinés à être cédés au bilan si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par son utilisation continue. Au sens de la norme, le terme cession recouvre les ventes, les distributions et les échanges contre d'autres actifs. L'actif non courant ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières dans le cadre de la vente de tels actifs, la cession devant être hautement probable. Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment les suivants :

- un plan de cession doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été lancé ;
- l'actif doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la cession doit de façon prévisible être conclue dans les 12 mois à compter du reclassement en actifs destinés à être cédés ou échangés ;
- les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur reclassement dans la catégorie « Actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables. À la suite de leur reclassement dans la catégorie « Actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou le groupe d'actifs est évalué au montant le plus faible entre sa valeur nette comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de ces opérations, une perte de valeur étant constatée le cas échéant.

Le reclassement d'un actif non courant comme destiné à être cédé entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif. Dans le cas d'une cession entraînant une perte de contrôle, l'ensemble des actifs et passifs de la filiale sont classés en actifs ou passifs « détenus en vue de la vente » sur les lignes du bilan « Actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dès lors que la cession répond aux critères de classement d'IFRS 5.

Conformément à l'application d'IFRS 5 :

- les éléments bilanciaux sont classés en actifs et passifs en cours de cession sans retraitement de l'année comparative ;
- les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs aux activités destinées à être cédées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées ;
- les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs aux actifs isolés destinés à être cédés ne font l'objet d'aucun retraitement.

Pour mémoire, en 2014, le Groupe a réalisé la scission de ses deux branches d'activités « **Somfy Activités** » et « **Somfy Participations** ». Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a finalisé l'opération de cession du groupe CIAT, a rendu l'usufruit du capital de **Garen Automação** et a pris la décision de céder la société **Giga**.

Ces événements ont été traités dans les comptes, en 2014 et 2015, selon la norme IFRS 5 :

- les éléments bilanciaux sont classés en actifs et passifs en cours de cession ou de distribution sans retraitement de l'année comparative ;
- les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou distribuées

sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées (opération de scission) ;

- les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs aux actifs isolés destinés à être cédés ne font l'objet d'aucun retraitement (Giga et Garen Automação).

Pour plus d'informations : se référer aux « Faits marquants ».

Les « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » comprennent :

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Groupe CIAT - Participations dans les entreprises associées	–	29 574
Obligations CIAT	–	79 400
Actifs de l'entité Giga	2 732	–
Autres	–	558
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE OU DE LA DISTRIBUTION	2 732	109 532

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Contribution exceptionnelle de 3 % sur la distribution de décembre 2014	–	11 153
Acomptes d'IS Zurflüh-Feller à restituer	–	2 882
Retenues à la source et prélèvements libératoires sur distribution de décembre 2014	–	3 507
Dettes de l'entité Giga	1 804	–
Autres	–	1 598
DETTES ASSOCIÉES À DES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE OU DE LA DISTRIBUTION	1 804	19 140

Les impacts au compte de résultat et au TFT des « activités destinées à être cédées » sont :

Sur le compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
OPÉRATION DE SCISSION	–	– 60 942
Moins-value sur opération de scission	–	– 47 849
Impôts sur la distribution	–	– 11 906
Résultat des activités destinées à être distribuées ou cédées	–	–
Autres	–	– 1 187
CIAT	5 946	7 147
Quote-part de résultat des entreprises associées	–	2 307
Intérêts financiers sur les obligations nets d'impôt	–	5 094
Plus-value sur opération de cession (05/01/15)	6 666	–
Autres	– 720	– 254
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU DISTRIBUÉES	5 946	– 53 795

Sur le tableau des flux de trésorerie (TFT)

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
FLUX NETS AVANT SCISSION	-	- 149 403
Acquisitions de titres sur l'exercice (UMV, Lacroix...)	-	- 20 254
Acquisition Pellenc (51,36 %)	-	- 82 000
Augmentation de capital Edify en numéraire	-	- 50 031
Acomptes d'IS reçus de la part de Zurflüh-Feller dans l'intégration fiscale (à restituer en 2015)	-	2 882
FLUX NETS DE L'OPÉRATION DE SCISSION	- 18 594	- 128 738
Trésorerie à l'ouverture des sociétés sorties du périmètre	-	- 11 489
Dividende distribué en numéraire	-	- 118 746
Retenues à la source et prélèvements sociaux (montant payé en 2015)	- 3 507	3 507
Contribution additionnelle de 3 % sur la distribution de décembre 2014 (montant payé en 2015)	- 11 153	-
Acomptes d'IS Zurflüh-Feller restitués (montant payé en 2015)	- 2 882	-
Autres	- 1 052	- 2 010
FLUX NETS DE L'OPÉRATION DE CESSION DE CIAT	103 098	-
Encaissement sur prix de cession CIAT (part Somfy SA)	23 698	-
Remboursement des créances obligataires	79 400	-
Autres	-	-
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'ENTITÉ GAREN AUTOMAÇÃO ET GIGA (RECLASSEMENT IFRS 5)	- 1 668	-
FLUX NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS CÉDÉES	82 836	- 278 141

NOTE 3 - RETRAITEMENTS DES COMPTES PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉS

Les comptes précédemment publiés ont été retraités suite à l'application de la norme IFRIC 21.

L'interprétation IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique précise que la date de comptabilisation en charges des taxes prélevées par les autorités publiques est la date du fait générateur de l'obligation de payer ces taxes. Pour le Groupe, les taxes concernées par cette interprétation sont les taxes foncières et la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S), pour lesquelles, désormais 100 % desdites taxes seront comptabilisées en charges au 1^{er} janvier de chaque exercice, l'étalement n'étant plus autorisé.

L'application de cette interprétation étant rétrospective, le retraitement des historiques est détaillé ci-dessous :

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2014

En milliers d'euros	31/12/14 Publié	Application IFRIC 21	31/12/14 Retraité
Chiffre d'affaires	981 731	–	981 731
Autres produits de l'activité	15 944	–	15 944
Achats consommés	– 360 903	–	– 360 903
Charges de personnel	– 286 902	–	– 286 902
Charges externes	– 163 123	– 8	– 163 131
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	186 747	– 8	186 739
Dotations aux amortissements	– 32 825	–	– 32 825
Dotations aux provisions courantes	– 776	–	– 776
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation	– 279	–	– 279
EBITA	152 868	– 8	152 860
Dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués	– 3 119	–	– 3 119
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	149 748	– 8	149 741
Autres produits et charges opérationnels	424	–	424
Dépréciation des écarts d'acquisition	– 24 295	–	– 24 295
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	125 877	– 8	125 870
– Produits financiers liés au placement	922	–	922
– Charges financières liées à l'endettement	– 4 831	–	– 4 831
Coût de l'endettement net	– 3 908	–	– 3 908
Autres produits et charges financiers	– 2 382	–	– 2 382
RÉSULTAT FINANCIER	– 6 290	–	– 6 290
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	119 587	– 8	119 580
Impôts sur les bénéfices	– 27 291	3	– 27 288
Quote-part de résultat des entreprises associées	– 428	–	– 428
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	91 869	– 5	91 864
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU DISTRIBUÉES	– 53 795	–	– 53 795
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	38 074	– 5	38 069
Résultat attribuable au Groupe	37 964	– 5	37 959
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	110	–	110

BILAN POUR L'EXERCICE 2014**Actif**

En milliers d'euros	31/12/14 Publié Net	Application IFRIC 21	31/12/14 Retraité Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	188 377	–	188 377
Immobilisations incorporelles nettes	44 919	–	44 919
Immobilisations corporelles nettes	228 635	–	228 635
Participations dans les entreprises associées	1 680	–	1 680
Actifs financiers	148 359	–	148 359
Autres créances	344	–	344
Impôts différés actifs	36 203	– 291	35 912
Engagements envers le personnel	49	–	49
Total Actifs non courants	648 565	– 291	648 274
Actifs courants			
Stocks	142 389	–	142 389
Clients	150 201	–	150 201
Autres créances	20 702	–	20 702
Actifs d'impôt exigible	16 393	–	16 393
Actifs financiers	748	–	748
Instruments dérivés actifs	1	–	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 587	–	102 587
Total Actifs courants	433 021	–	433 021
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	109 532	–	109 532
TOTAL ACTIF	1 191 118	– 291	1 190 827

Passif

En milliers d'euros	31/12/14 Publié	Application IFRIC 21	31/12/14 Retraité
Capitaux propres			
Capital	7 837	–	7 837
Prime	1 866	–	1 866
Autres réserves	522 487	479	522 966
Résultat de la période	37 964	– 5	37 959
Part Groupe	570 154	475	570 629
Participations ne donnant pas le contrôle	210	–	210
Total Capitaux propres	570 364	475	570 839
Passifs non courants			
Provisions non courantes	21 640	–	21 640
Autres passifs financiers	63 127	–	63 127
Autres dettes	1 705	–	1 705
Engagements envers le personnel	20 180	–	20 180
Impôts différés passifs	51 556	–	51 556
Total Passifs non courants	158 208	–	158 208
Passifs courants			
Provisions courantes	7 869	–	7 869
Autres passifs financiers	240 297	–	240 297
Fournisseurs	91 754	–	91 754
Autres dettes	90 997	– 766	90 232
Dettes d'impôt	12 233	–	12 233
Instruments dérivés passifs	255	–	255
Total Passifs courants	443 406	– 766	442 640
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	19 140	–	19 140
TOTAL PASSIF	1 191 118	– 291	1 190 827

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2014

En milliers d'euros	31/12/14 Publié	Application IFRIC 21	31/12/14 Retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	38 074	- 5	38 069
Résultat net des activités en cours de cession ou de distribution	53 795	-	53 795
Résultat net des activités poursuivies	91 869	- 5	91 864
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)	60 025	-	60 025
Dotation/reprise de provisions/passif	677	-	677
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs	- 32	-	- 32
Gains et pertes de change latents	- 330	-	- 330
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel	3 584	-	3 584
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	63 924	-	63 924
Résultat sur cession d'actifs et autres	272	-	272
Quote-part de résultat des entreprises associées	428	-	428
Charge d'impôt différé	- 8 108	- 3	- 8 111
Capacité d'autofinancement	148 386	- 8	148 378
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)	3 908	-	3 908
Charges d'impôt (hors impôts différés)	35 399	-	35 399
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 16 323	8	- 16 315
Impôts versés	- 50 177	-	- 50 177
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	121 192	-	121 192
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 45 982	-	- 45 982
- d'actifs financiers non courants	- 603	-	- 603
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	519	-	519
- d'actifs financiers non courants	1 686	-	1 686
Variation des actifs financiers courants	240	-	240
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	- 2 234	-	- 2 234
Dividendes versés par les sociétés non consolidées	187	-	187
Intérêts reçus	511	-	511
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	- 45 676	-	- 45 676
Augmentation des emprunts	218 135	-	218 135
Remboursement des emprunts	- 6 853	-	- 6 853
Dividendes versés et acomptes	- 38 666	-	- 38 666
Mouvements relatifs aux actions propres	1 879	-	1 879
Intérêts payés	- 4 665	-	- 4 665
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET DE CAPITAL (C)	169 831	-	169 831
Flux nets liés aux activités destinées à être cédées ou distribuées (D)	- 278 141	-	- 278 141
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)	2 313	-	2 313
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)	- 30 482	-	- 30 482
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	130 657	-	130 657
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	100 175	-	100 175

NOTE 4 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Compte tenu de la scission de Somfy Activités et Somfy Participations fin 2014, de la cession début 2015 de la participation dans CIAT et du dénouement des participations croisées avec Faac, le Groupe a revu la présentation de l'information sectorielle.

Somfy regroupe les entreprises dont le métier est l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison ainsi que des bâtiments. Le Groupe s'organise autour de deux zones géographiques. Ainsi, pour 2015 la zone géographique d'implantation des actifs est retenue comme critère unique d'information sectorielle. La Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clé d'analyse.

Les deux zones géographiques sont :

- Europe, Moyen-Orient & Afrique (EMEA),
- Asie & Amériques (A&A).

AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	Europe, Moyen-Orient & Afrique	Asie & Amériques	Éliminations entre zones	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	811 467	319 051	- 69 369	1 061 149
Produits intra-secteurs	- 44 986	- 24 382	69 369	-
Produits sectoriels - Contribution (chiffre d'affaires)	766 481	294 668	-	1 061 149
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	142 468	23 134	-	165 602
Résultat des activités cédées ou en cours de cession (IFRS 5)	5 946	-	-	5 946
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	101	-	101
Capacité d'autofinancement	154 096	17 535	-	171 632
Investissements incorporels & corporels nets	39 051	8 163	-	47 214
Écarts d'acquisition	86 532	95 738	-	182 269
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	214 847	59 876	-	274 722
Titres de participations non contrôlés	182	-	-	182
Participations dans les entreprises associées	723	1 535	-	2 258
Actifs nets détenus en vue de la vente (IFRS 5)	-	928	-	928

AU 31 DÉCEMBRE 2014

En milliers d'euros	Europe, Moyen-Orient & Afrique	Asie & Amériques	Éliminations entre zones	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	767 275	277 489	- 63 033	981 731
Produits intra-secteurs	- 46 978	- 16 055	63 033	-
Produits sectoriels - Contribution (chiffre d'affaires)	720 297	261 434	-	981 731
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	136 000	13 741	-	149 741
Résultat des activités cédées ou en cours de cession (IFRS 5)	- 53 795	-	-	- 53 795
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	- 428	-	- 428
Capacité d'autofinancement	135 970	12 408	-	148 378
Investissements incorporels & corporels nets	35 721	9 743	-	45 463
Écarts d'acquisition	86 658	101 719	-	188 377
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	207 031	66 523	-	273 554
Titres de participations non contrôlés	145 678	66	-	145 744
Participations dans les entreprises associées	-	1 680	-	1 680
Actifs nets détenus en vue de la vente (IFRS 5)	90 392	-	-	90 392

NOTE 5 - DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ

NOTE 5.1 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.
 Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.
 Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.
 Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Note 5.1.1 : Chiffre d'affaires par localisation des clients

	31/12/15	31/12/14	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
En milliers d'euros				
France	254 060	245 694	3,4%	3,3%
Allemagne	165 153	153 162	7,8%	6,7%
Europe du Nord	103 865	95 706	8,5%	5,6%
Europe de l'Est et Centrale	104 756	95 009	10,3%	7,0%
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	190 160	174 342	9,1%	5,6%
Asie-Pacifique	115 176	96 933	18,8%	5,9%
Amériques	127 979	120 883	5,9%	8,0%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 061 149	981 731	8,1%	5,6%

Pour plus d'informations : se référer aux « Chiffres clés ».

Note 5.1.2 : Autres produits de l'activité

	31/12/15	31/12/14
En milliers d'euros		
Production immobilisée	4 420	3 649
Prestations de services	3 316	2 746
Autres produits	6 405	9 550
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	14 141	15 944

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.
 Les autres produits comprennent des produits à recevoir des assurances et des crédits d'impôt.

NOTE 5.2 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents et particulièrement significatifs, qui seraient de nature à fausser la lecture de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent notamment des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise. Les amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Dotation/reprise sur provisions non courantes	635	1 710
Autres éléments non courants	- 498	- 1 293
– Produits non courants	544	50
– Charges non courantes	- 1 042	- 1 343
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 19	7
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	118	424

NOTE 5.3 : STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient, déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	52 900	53 385
Produits finis et marchandises	111 903	100 196
Total	164 803	153 581
Dépréciations	- 10 712	- 11 191
VALEURS NETTES	154 091	142 389

Les stocks sont impactés par le reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente (Giga) qui représente un montant de 2,4 M€ au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	Valeur 31/12/14	Dotations nettes	Écart de conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Valeur 31/12/15
Dépréciations de stocks	- 11 191	278	- 112	104	209	- 10 712

NOTE 5.4 : CLIENTS

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale.
Ils sont dépréciés par voie de provision, en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Valeur brute	158 093	168 712
Provision	- 15 555	- 18 512
VALEUR NETTE	142 538	150 201

Les clients sont impactés par le reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente (Giga) qui représente un montant de 1,7 M€ au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	Valeur 31/12/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Valeur 31/12/15
Provisions sur clients	- 18 512	- 3 150	6 782	- 1 377	104	268	330	- 15 555

Au 31 décembre 2015, l'échéancier des créances clients est le suivant :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	sup à 9 mois	
Clients	104 448	32 218	6 898	2 817	11 712	158 093

Le risque sur les créances clients des filiales espagnoles, portugaises et grecques est limité. Elles représentent 6,3 % du total des créances clients du Groupe.

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60 %.

NOTE 5.5 : AUTRES CRÉANCES COURANTES ET NON COURANTES**Note 5.5.1 : Autres créances courantes**

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	1 364	1 191
Autres taxes (dont TVA)	10 807	7 865
Charges constatées d'avance	7 266	5 259
Autres créances	8 455	6 388
TOTAL	27 892	20 702

Le poste « Autres créances » comprend notamment les créances courantes sur la cession CIAT et l'opération Faac pour un montant total de 5,6 M€.

Note 5.5.2 : Autres créances non courantes

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Valeurs brutes		
Autres créances opérationnelles	84	330
Autres créances non opérationnelles	18 035	14
TOTAL	18 119	344

Le poste « Autres créances non opérationnelles » comprend notamment les créances non courantes sur la cession CIAT et l'opération Faac pour un montant total de 18,0 M€.

NOTE 5.6 : AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

Les fournisseurs et les autres créanciers sont valorisés à leur valeur nominale.

Note 5.6.1 : Autres dettes courantes

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14*
Dettes sociales	74 520	72 128
Dettes fiscales	9 333	9 051
Produits constatés d'avance	565	680
Fournisseurs d'immobilisations	4 138	6 258
Autres	2 327	2 115
TOTAL	90 883	90 232

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

Note 5.6.2 : Autres dettes non courantes

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Autres dettes opérationnelles	455	531
Autres dettes non opérationnelles	1 260	1 174
TOTAL	1 715	1 705

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**NOTE 6.1 : ÉCARTS D'ACQUISITION ET TEST DE PERTE DE VALEUR****Note 6.1.1 : Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition sont évalués selon la méthode décrite dans la Note 2.3.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur, cf. Note 6.1.2). Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste « Participations dans les entreprises associées ». Les dépréciations constatées sur les valeurs d'équivalence peuvent être reprises en cas de redressement sensible de la valeur de la participation.

En milliers d'euros	Valeur
Au 1 ^{er} janvier 2014	225 372
Incidence des variations de périmètre	–
Incidence des variations du cours de change	5 071
Autres mouvements	13
Dépréciation pour perte de valeur	– 20 542
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	– 21 537
AU 31 DÉCEMBRE 2014	188 377
Au 1 ^{er} janvier 2015	188 377
Incidence des variations de périmètre	– 8 603
Incidence des variations du cours de change	2 495
Autres mouvements	–
Dépréciation pour perte de valeur	–
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	–
AU 31 DÉCEMBRE 2015	182 269

En 2014, la dépréciation des écarts d'acquisition du compte de résultat s'élevait à -24,3 M€ et intégrait une dépréciation de l'écart d'acquisition affecté à la clientèle de Giga pour un montant de 3,8 M€.

Note 6.1.2 : Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques à la clôture de l'exercice, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

Le test de dépréciation consiste en la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater. Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT.

Au 31 décembre 2015, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de Dooya a été affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie et groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie susceptible de bénéficier des avantages économiques de ce regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ainsi dégagé sur cette prise de contrôle a été affecté :

- à l'UGT Dooya, pour la partie des avantages économiques qui lui sont directement attribuables. Cet écart d'acquisition est suivi en devise locale ;
- à un regroupement d'UGT appartenant au segment Somfy, pour la partie des avantages économiques dont le regroupement d'UGT va bénéficier. Cet écart d'acquisition est suivi en euros.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à trois ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. *A contrario*, la période a été allongée à cinq ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser. La prise en compte du risque est principalement intégrée au niveau des cash flows.

En 2015, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10 % pour les UGT européennes et 12,5 % pour les UGT chinoises.

En 2014, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, étaient de 10 % à 10,5 % pour les UGT européennes, 16,5 % à 17 % pour les UGT brésiliennes et 13 % pour les UGT chinoises.

Décomposition de l'écart d'acquisition par principales UGT et détail des principales hypothèses utilisées par UGT au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
BFT	96 162	- 13 813	82 349	10,0 %	2,0 %
O&O	6 904	- 6 904	-	-	-
Domis	1 091	-	1 091	10,0 %	2,0 %
Axis/Somfy SAS	1 153	-	1 153	10,0 %	2,0 %
Stor'm	505	-	505	10,0 %	2,0 %
Pujol	5 680	- 5 680	-	-	-
Dooya	94 958	-	94 958	12,5 %	2,5 %
LianDa	9 837	- 9 837	-	-	-
Simu	1 862	-	1 862	10,0 %	2,0 %
Energy Eye	-	-	-	-	-
Autres	351	-	351	10,0 %	2,0 %
TOTAL DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	218 503	- 36 234	182 269	-	-

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2015.

Les écarts d'acquisition sont impactés par le reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente (Giga) qui représente un montant de 3,4 M€.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucune dépréciation n'est nécessaire.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières ont fait apparaître des scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés, nécessitant alors une dépréciation complémentaire de ceux-ci :

- Une augmentation d'un point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation de 4,9 M€ de l'écart d'acquisition de Dooya.

Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale n'impliquerait aucune dépréciation.

- L'écart d'acquisition de BFT a été déprécié au cours de l'exercice 2014. Le montant de cette dépréciation est de 13,8 M€ fin 2015 (13,6 M€ fin 2014). Une augmentation d'un point du taux d'actualisation pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 5,2 M€. Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale n'impliquerait aucune dépréciation complémentaire.

NOTE 6.2 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

LES LOGICIELS

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière d'activation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel et la disponibilité des ressources).

Le groupe Somfy possède principalement deux types de logiciels :

- **Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases** et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur dix ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase « initialisation », qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase « évaluation », qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases « étude » et « réalisation », qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase « mise en route », qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

- **Les logiciels dits « prêts à l'emploi »**, c'est-à-dire dont l'exploitation par le groupe Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur quatre ans.

LES BREVETS

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique. Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :

- faisabilité technique du projet,
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - génération d'avantages économiques futurs,
 - disponibilité des ressources,
 - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
- Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :
- la phase « évaluation », qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet ;
 - la phase « pré-étude », qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché ;
 - la phase « étude », qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux ;
 - la phase « réalisation », qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens

commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet ;

- la phase « lancement », qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées « évaluation » et « pré-étude » constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases « étude » et « réalisation » consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de quatre à dix ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en cours jusqu'au démarrage de la phase « lancement », qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

LES RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèles sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

LES MARQUES

Les marques sont évaluées et portées à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur).

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	34 801	32 459	7 764	37 945	1 518	4 887	119 375
Acquisitions	–	5	47	2 675	28	4 225	6 980
Cessions	–	– 361	– 17	– 907	– 41	–	– 1 326
Incidence des variations du cours de change	1 223	–	280	63	– 1	–	1 564
Incidence des variations de périmètre	–	–	763	– 776	69	–	57
Autres mouvements	–	3 765	2	2 529	4	– 6 299	–
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	– 4 063	–	– 22	– 4	–	–	– 4 089
AU 31 DÉCEMBRE 2015	31 961	35 868	8 816	41 526	1 577	2 813	122 560
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2015	– 20 336	– 18 921	– 2 353	– 31 709	– 1 136	–	– 74 456
Dotations aux amortissements de la période	– 2 773	– 3 295	– 328	– 3 110	– 88	–	– 9 595
Cessions	–	–	17	898	41	–	956
Incidence des variations du cours de change	– 332	–	– 37	– 52	–	–	– 420
Incidence des variations de périmètre	–	–	–	379	–	–	379
Autres mouvements	–	–	2	– 4	2	–	–
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	4 063	–	–	4	–	–	4 067
AU 31 DÉCEMBRE 2015	– 19 378	– 22 216	– 2 700	– 33 594	– 1 181	–	– 79 068
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2015	12 583	13 652	6 117	7 932	396	2 813*	43 492

* Dont 2,7 M€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2014	58 914	24 213	7 333	38 892	1 515	10 561	141 427
Acquisitions	–	–	75	1 030	27	4 595	5 728
Cessions	–	–	–	– 619	– 29	–	– 648
Incidence des variations du cours de change	2 594	–	422	173	5	–	3 193
Incidence des variations de périmètre	– 26 640	– 1 019	– 133	– 2 049	–	– 485	– 30 326
Autres mouvements	– 66	9 265	66	519	–	– 9 784	–
AU 31 DÉCEMBRE 2014	34 801	32 459	7 764	37 945	1 518	4 887	119 375
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2014	– 21 114	– 16 819	– 2 036	– 30 874	– 1 052	–	– 71 895
Dotations aux amortissements de la période	– 6 872	– 2 700	– 336	– 2 908	– 112	–	– 12 929
Cessions	–	–	–	559	13	–	572
Incidence des variations du cours de change	– 1 075	–	– 50	– 122	– 1	–	– 1 248
Incidence des variations de périmètre	8 675	598	130	1 641	–	–	11 044
Autres mouvements	50	–	– 61	– 5	17	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2014	– 20 336	– 18 921	– 2 353	– 31 709	– 1 136	–	– 74 455
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014	14 466	13 538	5 410	6 236	382	4 887*	44 919

* Dont 2,9 M€ d'en-cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et considérés comme des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2015, ils représentent 38,6 M€ en valeur brute dont 2,7 M€ d'en-cours et 16,4 M€ en valeur nette. Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 64,6 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 12,6 M€ de relations clientèles au 31 décembre 2015.

NOTE 6.3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Hors regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Immeubles : 20 à 30 ans,
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans,
- Matériel de transport : 3 à 5 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Agencements et installations : 8 à 10 ans.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par le groupe Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux cri-

tères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Note 6.3.1 : Immobilisations corporelles par nature

	Terrains	Construc- tions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
En milliers d'euros						
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	22 625	160 782	217 472	56 363	15 354	472 597
Acquisitions	9	7 217	8 478	8 739	15 902	40 346
Cessions	- 174	- 999	- 6 861	- 5 205	-	- 13 240
Incidence des variations du cours de change	5	1 827	1 228	727	150	3 938
Incidence des variations de périmètre	- 1 390	- 3 050	- 5 946	- 326	- 155	- 10 867
Autres mouvements	529	2 783	14 461	1 113	- 18 886	-
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	- 441	- 180	-	- 621
AU 31 DÉCEMBRE 2015	21 605	168 560	228 391	61 230	12 366	492 152
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2015	- 345	- 61 113	- 141 446	- 41 057	-	- 243 962
Dotations aux amortissements de la période	- 98	- 6 840	- 16 500	- 5 856	-	- 29 294
Cessions	-	595	5 969	4 638	-	11 202
Incidence des variations du cours de change	2	- 278	- 794	- 564	-	- 1 634
Incidence des variations de périmètre	-	206	2 119	240	-	2 566
Autres mouvements	-	-	- 25	25	-	-
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	117	82	-	199
AU 31 DÉCEMBRE 2015	- 441	- 67 430	- 150 677	- 42 574	-	- 260 922
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2015	21 164	101 131	77 714	18 657	12 366	231 230

	Terrains	Construc- tions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
En milliers d'euros						
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2014	22 657	136 325	265 774	55 178	42 127	522 060
Acquisitions	704	953	12 157	5 504	19 760	39 079
Cessions	- 8	- 23	- 8 276	- 2 005	-	- 10 311
Incidence des variations du cours de change	- 88	1 928	1 921	1 000	280	5 041
Incidence des variations de périmètre	- 2 779	- 10 580	- 65 179	- 3 427	- 1 307	- 83 272
Autres mouvements	2 138	32 179	11 075	112	- 45 505	-
AU 31 DÉCEMBRE 2014	22 625	160 782	217 472	56 363	15 354	472 597
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2014	- 712	- 58 209	- 180 723	- 39 363	-	- 279 008
Dotations aux amortissements de la période	- 136	- 6 252	- 15 092	- 5 288	-	- 26 767
Cessions	-	13	7 770	1 813	-	9 596
Incidence des variations du cours de change	2	- 111	- 1 074	- 640	-	- 1 823
Incidence des variations de périmètre	501	3 327	47 689	2 524	-	54 041
Autres mouvements	-	119	- 16	- 104	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2014	- 345	- 61 113	- 141 446	- 41 057	-	- 243 962
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014	22 280	99 669	76 026	15 306	15 354	228 635

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillage) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro. Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Note 6.3.2 : Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

Les contrats sont classés comme des **contrats de location-financement** lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option ;
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat ;
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au

plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de **location simple** ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

En milliers d'euros	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériel et outillages	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	8 780	36 895	1 374	47 049
Acquisitions	–	–	9	9
Cessions	–	–	– 186	– 186
Incidence des variations du cours de change	–	–	4	4
Incidence des variations de périmètre	–	–	–	–
Autres mouvements	– 801	– 4 850	– 984	– 6 635
AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 979	32 045	218	40 242
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2015	–	– 12 966	– 1 188	– 14 154
Dotations aux amortissements de la période	–	– 1 059	– 43	– 1 102
Cessions	–	–	167	167
Incidence des variations du cours de change	–	–	– 4	– 4
Incidence des variations de périmètre	–	–	–	–
Autres mouvements	–	2 037	910	2 947
AU 31 DÉCEMBRE 2015	–	– 11 988	– 159	– 12 147
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 979	20 057	59	28 095

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dette 2015 non actualisée	Dette 2015 actualisée	En milliers d'euros	Dette 2014 non actualisée	Dette 2014 actualisée
À 1 an au plus	2 576	2 233	À 1 an au plus	3 026	2 555
Plus d'1 an et moins de 5 ans	5 968	4 951	Plus d'1 an et moins de 5 ans	7 713	6 568
À plus de 5 ans	3 616	3 075	À plus de 5 ans	4 464	3 723
TOTAL	12 160	10 259	TOTAL	15 203	12 846

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION**NOTE 7.1 : CAPITAUX PROPRES****Note 7.1.1 : Transactions entre les actionnaires**

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises ainsi que les frais d'acquisition s'y afférant sont comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe. Et réciproquement en cas de cession d'intérêts sans perte de contrôle.

Note 7.1.2 : Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

Note 7.1.3 : Dividendes proposés

	31/12/15	31/12/14
Nombre total d'actions	7 400 000	7 836 800
Actions propres	535 880	401 457
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	5,70 €	5,20 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient entièrement libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

NOTE 7.2 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options ou attribution d'actions gratuites génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

Résultat net par action	31/12/15	31/12/14
Résultat net - part du Groupe en K€	163 669	37 959
Nombre total d'actions (1)	7 400 000	7 836 800
Actions propres* (2)	535 880	401 457
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	6 864 120	7 435 343
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	23,84	5,11

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/15	31/12/14
Résultat net - part du Groupe en K€	163 669	37 959
Nombre total d'actions (1)	7 400 000	7 836 800
Actions propres** (2)	527 010	389 987
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	6 872 990	7 446 813
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	23,81	5,10

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites.

Le nombre d'actions composant le capital social a été modifié. Pour plus d'informations : se référer aux « Faits marquants ».

NOTE 8 - ÉLÉMENTS FINANCIERS

NOTE 8.1 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé de deux éléments :

– Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

– Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Coût de l'endettement financier net	- 3 007	- 3 908
– Produits financiers liés aux placements	1 347	922
– Charges financières liées à l'endettement	- 4 354	- 4 831
Effets de change	- 9 500	- 2 126
Autres	23 976	- 256
RÉSULTAT FINANCIER	11 469	- 6 290

Le résultat financier est impacté par le résultat net de frais sur annulation des actions Faac (précédemment comptabilisées en AFS) de 35,7 M€, la sortie de l'entité Garen Automação de - 12,4 M€ et la sortie envisagée de Giga de - 2,0 M€ (cf. Faits marquants).

NOTE 8.2 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Note 8.2.1 : Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût historique, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

ACTIFS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il

n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dès lors que leur juste valeur n'est pas durablement inférieure à leur valeur historique. Les montants ainsi constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés en produits financiers dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

PRÊTS ET CRÉANCES

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Titres de participations non contrôlés	Valeurs mobilières	Prêts	Autres	Actifs financiers non courants & courants	Exigibles dans le délai d'1 an	Actifs financiers non courants
Au 1 ^{er} janvier 2015	145 882	145 744	138	836	2 389	149 107	748	148 359
Augmentation	34	6	28	266	61	361	–	361
Diminution	– 145 499	– 145 499	–	– 113	– 191	– 145 803	– 304	– 145 499
Incidence des variations du cours de change	–	–	–	– 9	79	70	26	44
Incidence des variations de périmètre	– 69	– 69	–	– 465	–	– 534	26	– 560
Autres mouvements	–	–	–	– 27	13	– 14	324	– 337
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– 14	–	– 14	–	– 14
AU 31 DÉCEMBRE 2015	348	182	166	475	2 351	3 174	820	2 354

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de dépôts court terme et de prêts aux sociétés sur lesquelles le groupe Somfy exerce une influence notable.

La variation des titres de participations non contrôlés s'explique par l'annulation des actions Faac (cf. Faits marquants).

La rubrique « Autres » concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

Note 8.2.2 : Passifs financiers

EMPRUNTS ET COÛTS DES EMPRUNTS

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au

montant de trésorerie reçu. Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent les dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les compléments de prix pour 45,8 M€ au 31 décembre 2015 et 45,9 M€ au 31 décembre 2014 ainsi que des différés de règlement pour 5,8 M€ au 31 décembre 2015 et 5,5 M€ au 31 décembre 2014.

Le principal montant se rapporte à l'option de vente concédée aux actionnaires minoritaires de Dooya pour 44,8 M€ au 31 décembre 2015 contre 42,6 M€ au 31 décembre 2014 qui est exerçable à partir de fin 2015. La dette financière associée à cette option de vente a été reclassée en courant. Les justes valeurs ultérieures des dettes correspondant à des options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

Note 8.2.2.1 : Analyse par catégorie

En milliers d'euros	Emprunts auprès des établissements de crédits	Crédits-bails	Emprunts et dettes financières divers	Découverts et en-cours bancaires	Passifs financiers non courants & courants	Exigibles dans le délai d'1 an	Passifs financiers non courants
Au 1 ^{er} janvier 2015	236 568	12 846	51 597	2 413	303 424	240 297	63 127
Nouveaux emprunts/ remboursement d'emprunt	– 195 440	– 2 446	– 260	2 232	– 195 914	– 196 128	214
Incidence de la revalorisation des options de vente	–	–	– 663	–	– 663	–	– 663
Incidence des variations du cours de change	611	4	3 719	– 131	4 203	119	4 084
Incidence des variations de périmètre	– 3 667	– 145	– 2 802	–	– 6 614	– 3 727	– 2 887
Autres mouvements	– 1	–	73	1	73	48 431	– 48 358
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	– 1 257	–	–	–	– 1 257	– 463	– 794
AU 31 DÉCEMBRE 2015	36 814	10 259	51 664	4 515	103 252	88 529	14 723

Note 8.2.2.2 : Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
À 1 an au plus	88 529	240 297
Plus d'1 an et moins de 5 ans	11 599	59 355
À plus de 5 ans	3 124	3 772
TOTAL	103 252	303 424

Note 8.2.2.3 : Analyse par taux

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Taux variable	33 746	224 017
Taux fixe	17 961	27 961
Ne portant pas intérêt	51 546	51 446
TOTAL	103 252	303 424

Note 8.2.2.4 : Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Euros	33 986	225 091
Autres	69 267	78 333
TOTAL	103 252	303 424

Note 8.2.2.5 : Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a aucune dette couverte par des sûretés réelles.

Note 8.2.2.6 : Covenants

Au 31 décembre 2015, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts à moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 147,5 M€ auprès de six établissements bancaires et utilisées à hauteur de 18,0 M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes/CAF et dettes financières nettes/EBE). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2015. Somfy SA dispose également de découverts autorisés d'un montant total de 43 M€ et utilisés pour 0,9 M€ au 31 décembre 2015.

Note 8.2.3 : Analyse de l'endettement net

L'endettement financier net correspond à la différence entre les actifs et les passifs financiers. Il tient compte notamment des créances obligataires non cotées, émises par certaines participations ou entités proches, ainsi que des compléments de prix sur les acquisitions, des dettes afférentes aux options accordées aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées globalement et des différés de règlement à caractère financier. Il ne tient pas compte des titres de participations non contrôlés, des obligations convertibles, des dépôts & cautionnements et des subventions d'État.

Les passifs financiers inclus dans l'endettement financier net comprennent les dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les compléments de prix pour 45,8 M€ au 31 décembre 2015 et 45,9 M€ au 31 décembre 2014 ainsi que des différés de règlement pour 5,8 M€ au 31 décembre 2015 et 5,5 M€ au 31 décembre 2014.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Passifs financiers inclus dans l'endettement financier net	103 252	303 424
Actifs financiers inclus dans l'endettement financier net	641	974
– Valeurs mobilières	166	138
– Prêts	475	836
Trésorerie et équiv. de trésorerie	103 787	102 587
ENDETTEMENT FINANCIER NET	– 1 176	199 863
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVANT CRÉANCES OBLIGATAIRES NON COTÉES	– 1 176	199 863

(-) excédent financier net.

Note 8.2.4 : Instruments financiers inscrits au bilan**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré). Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en swaps de taux d'intérêt.

Comme les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt, les justes valeurs des couvertures de change reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une Bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

	Montant au 31 décembre 2015	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	2 354	2 006	348	–	–	–
Actifs financiers courants	820	820	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	226	–	–	–	226	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 787	102 746	–	1 041	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	14 723	13 913	–	–	810	–
Passifs financiers courants	88 529	43 507	–	–	45 022	–
Instruments dérivés courants	–	–	–	–	–	–

	Montant au 31 décembre 2014	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	148 359	2 477	145 882	–	–	–
Actifs financiers courants	748	748	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	–	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 587	101 486	–	1 101	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	63 127	18 216	–	–	44 911	–
Passifs financiers courants	240 297	239 265	–	–	1 032	–
Instruments dérivés courants	255	–	–	–	255	–

La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Les passifs financiers non courants et courants évalués à la juste valeur comprennent essentiellement des options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et des compléments de prix (cf. Note 8.2.2).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.

Note 8.2.5 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement défavorable de valeur.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Trésorerie	94 495	98 509
Equivalents de trésorerie	9 292	4 079
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	103 787	102 587

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et des OPCVM monétaires euros.

NOTE 8.3 : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de change**

L'exposition au risque de change du groupe Somfy est essentiellement liée aux ventes intra-groupes de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro (ces ventes sont libellées en devises locales) et aux achats libellés en devises. Près de 60 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 20 % du total du bilan au 31 décembre 2015. Par conséquent, une variation des devises n'aura pas d'incidence significative sur le total du bilan.

À conditions comparables, les couvertures naturelles (achats en devises à rapprocher des ventes dans la même devise) sont privilégiées. Les instruments financiers dérivés mis en place sont des contrats de change à terme et de NDF (Non-Deliverable Forward).

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Au 31 décembre 2015, l'impact des couvertures efficaces est de 471 K€ dans les capitaux propres (301 K€ nets d'impôts différés) et de 11 K€ dans le résultat (recyclage).

Les couvertures inefficaces ont une valeur nulle fin 2015 et fin 2014.

31/12/15	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	2 898	2 321	5 218	- 76	Vente à terme
CAD	447	797	1 244	46	Vente à terme
CHF	6 385	963	7 348	86	Vente à terme
CNY	-	- 8 869	- 8 869	54	Achat à terme
GBP	2 851	3 753	6 604	145	Vente à terme
HKD	4 219	1 063	5 282	- 49	Vente à terme
ILS	2 182	3 573	5 755	- 66	Vente à terme
INR	-	104	104	3	Vente à terme et contrat NDF (Non-Deliverable Forward)
JPY	2 172	1 408	3 580	- 39	Vente à terme
KRW	569	755	1 323	39	Vente à terme et contrat NDF (Non-Deliverable Forward)
NOK	22	1 111	1 133	37	Vente à terme
PLN	1 036	-	1 036	7	Vente à terme
RUB	235	414	649	61	Vente à terme
SEK	1 303	2 262	3 565	- 30	Vente à terme
SGD	3 342	940	4 281	-	Vente à terme
TRY	1 899	3 180	5 079	- 11	Vente à terme
USD	24 289	5 504	29 793	19	Vente à terme
ZAR	2	56	59	-	Vente à terme
	53 851	19 333	73 185	226	

31/12/14	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 300	169	1 469	23	Vente à terme
CAD	252	1 487	1 740	- 11	Vente à terme
CHF	652	7 838	8 490	- 83	Vente à terme
CNY	- 449	-	- 449	15	Vente à terme et contrat NDF (Non-Deliverable Forward)
GBP	935	3 242	4 177	- 91	Vente à terme
HKD	585	1 366	1 951	- 118	Vente à terme
ILS	1 047	1 390	2 437	45	Vente à terme
INR	190	224	414	- 7	Vente à terme
JPY	615	502	1 117	49	Vente à terme
KRW	768	215	983	- 34	Vente à terme et contrat NDF (Non-Deliverable Forward)
RUB	106	-	106	2	Vente à terme
SEK	162	1 305	1 467	30	Vente à terme
SGD	230	666	896	- 13	Vente à terme
TRY	1 142	1 206	2 348	1	Vente à terme
USD	-	1 573	1 573	- 74	Vente à terme
ZAR	-	589	589	10	Vente à terme
	7 535	21 773	29 308	- 255	

Risque de taux d'intérêt

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

Le Groupe n'a pas utilisé, au cours de l'exercice 2015, d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-bails et des ouvertures de crédit moyen terme.

Certaines dettes sont soumises à covenants. Le détail des covenants est précisé dans la Note 8.2.2.6.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le Groupe dispose de lignes bancaires à moyen terme, confirmées dont certaines ne sont pas utilisées à ce jour (cf. Note 8.2.2.6).

Risque sur placements

Compte tenu de la composition de ses placements (comptes courants rémunérés et dépôts à terme) et des montants en jeu, l'exposition du Groupe au risque de placement est faible.

NOTE 9 - DÉTAILS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 9.1 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	100 175	130 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	102 587	136 496
Découverts bancaires	- 2 413	- 5 839
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	99 272	100 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	103 787	102 587
Découverts bancaires	- 4 515	- 2 413

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau des flux de trésorerie, en activité d'investissement et ont varié de - 2,2 M€ au 31 décembre 2015 contre - 1,0 M€ en 2014.

Durant l'année 2015, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 47,2 M€ contre 45,5 M€ en 2014.

NOTE 9.3 : VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Variation des stocks nets	- 14 962	- 8 186
Variation des clients nets	2 885	16
Variation des fournisseurs	13 277	- 5 911
Variation des autres créances et dettes	- 970	- 2 235
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	231	- 16 315

NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS**NOTE 10.1 : PROVISIONS**

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

De même, si le Groupe identifie une ou des incertitudes à propos des positions fiscales qu'il a prises, des provisions sont comptabilisées s'il est probable que le Groupe soit redressé en cas de contrôle.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d'une charge ayant fait l'objet d'une provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux après impôt qui reflète les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Note 10.1.1 : Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2015
Au 1 ^{er} janvier 2015	5 458	3 584	504	12 094	21 640
Dotations	168	233	36	1 848	2 284
Reprises utilisées	-	- 1 348	-	- 375	- 1 723
Reprises non utilisées	-	- 481	-	- 924	- 1 405
Incidence des variations de change	92	-	-	- 456	- 363
Variation de périmètre	- 2	-	-	- 7 205	- 7 207
Autres mouvements	10	-	-	-	10
AU 31 DÉCEMBRE 2015	5 727	1 988	540	4 982	13 236

Note 10.1.2 : Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2015
Au 1 ^{er} janvier 2015	4 484	840	2 545	7 869
Dotations	432	1 132	331	1 895
Reprises utilisées	–	– 306	– 353	– 659
Reprises non utilisées	–	– 400	– 212	– 612
Incidence des variations de change	85	–	16	101
Variation de périmètre	– 2	–	– 2	– 4
Autres mouvements	– 10	–	–	– 10
AU 31 DÉCEMBRE 2015	4 989	1 266	2 325	8 580

NOTE 10.2 : PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

L'ensemble des passifs éventuels du Groupe sont mentionnés dans les Faits marquants.

NOTE 11 – ÉLÉMENTS LIÉS AU PERSONNEL**NOTE 11.1 : EFFECTIFS**

L'effectif moyen du groupe Somfy au 31 décembre 2015 y compris les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet est le suivant :

	31/12/15	31/12/14
Effectif moyen	7 824	7 994

NOTE 11.2 : AVANTAGES DU PERSONNEL**Note 11.2.1 : Retraites**

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au

cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique « Engagements envers le personnel ».

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis notamment).

L'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés est reconnue immédiatement dans les réserves.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant est comptabilisé immédiatement en charges.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en charge de personnel et en charge financière.

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du « Trattamento di Fine Rapporto » (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

Le Groupe comptabilise ses écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, selon la méthode prévue par la norme IAS 19 – Avantages du personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir.

Au 31 décembre 2015, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élèvent à – 8,0 M€ (– 12,3 M€ en dettes « Engagements envers le personnel » et + 4,3 M€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2014 et 2015 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net	Position bilantielle
AU 31 DÉCEMBRE 2014	13 125	- 1 863	11 262	11 262
Charges nettes de l'exercice :	1 333	- 123	1 210	1 210
– Coût des services rendus et coût financier	1 333	–	1 333	1 333
– Rendement du fonds	–	- 36	- 36	- 36
– Étalement des écarts/des services passés	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	- 87	- 87	- 87
Cotisations versées	–	- 525	- 525	- 525
Prestations servies	- 89	89	–	–
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	1 351	- 172	1 179	1 179
Variation de périmètre	–	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2015	15 720	- 2 594	13 126	13 126

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net	Position bilantielle
AU 31 DÉCEMBRE 2013	14 860	- 4 151	10 709	10 709
Charges nettes de l'exercice :	1 312	- 93	1 219	1 219
– Coût des services rendus et coût financier	1 312	–	1 312	1 312
– Rendement du fonds	–	- 93	- 93	- 93
– Étalement des écarts/des services passés	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	–	–	–
Cotisations versées	–	–	–	–
Prestations servies	- 1 229	1 229	–	–
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	1 205	18	1 223	1 223
Variation de périmètre	- 3 023	1 134	- 1 889	- 1 889
AU 31 DÉCEMBRE 2014	13 125	- 1 863	11 262	11 262

Indemnités de départ à la retraite – Autres pays

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net	Position bilantielle
AU 31 DÉCEMBRE 2014	18 019	- 13 628	4 391	4 391
Charges nettes de l'exercice :	1 303	- 488	815	815
– Coût des services rendus et coût financier	1 303	–	1 303	1 303
– Rendement du fonds	–	- 488	- 488	- 488
– Étalement des écarts	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	–	–	–
Cotisations versées	–	- 1 071	- 1 071	- 1 071
Prestations servies	- 169	- 212	- 381	- 381
Écarts actuariels générés	353	365	718	718
Variations de change	1 604	- 1 424	180	180
Variation de périmètre	–	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2015	21 110	- 16 458	4 652	4 652

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net	Position bilantielle
AU 31 DÉCEMBRE 2013	14 433	- 10 809	3 624	3 624
Charges nettes de l'exercice :	1 255	- 348	907	907
– Coût des services rendus et coût financier	1 255	99	1 354	1 354
– Rendement du fonds	–	- 447	- 447	- 447
– Étalement des écarts	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	–	–	–
Cotisations versées	–	- 760	- 760	- 760
Prestations servies	- 223	–	- 223	- 223
Écarts actuariels générés	1 131	- 336	795	795
Variations de change	1 423	- 1 375	48	48
Variation de périmètre	–	–	–	–
AU 31 DÉCEMBRE 2014	18 019	- 13 628	4 391	4 391

Médailles du travail et jubilé

	31/12/14	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/15
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 871	259	- 48	–	2 082

	31/12/13	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/14
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 639	254	- 26	4	1 871

TFR – Trattamento di fine rapporto

	31/12/14	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/15
En milliers d'euros					
Dettes	2 607	1 037	- 1 558	- 1	2 085

	31/12/13	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/14
En milliers d'euros					
Dettes	2 618	1 019	- 1 119	89	2 607

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 2,0 M€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre	2015	2014
Taux d'actualisation		
France	2,0 %	2,0 %
Allemagne	2,0 %	2,5 %
États-Unis	4,0 %	3,8 %
Autres	1,0 – 3,9 %	1,0 – 3,9 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,0 – 2,5 %	2,0 – 2,8 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	3,8 %	4,6 %
Autres	2,0 – 4,8 %	2,4 – 4,8 %
Augmentation future des salaires		
France	2,0 – 2,6 %	1,8 – 3,0 %
Allemagne	0,0 %	0,0 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %
Autres	1,0 – 10,0 %	2,5 – 10,0 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de + 0,5 %/– 0,5 % du taux d'actualisation est respectivement de – 6,15 %/+ 6,70 %.

Note 11.2.2 : Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Avantages à court terme	1 766	1 773
Avantages postérieurs à l'emploi	225	71

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés au régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC SARL.

NOTE 11.3 : PAIEMENTS EN ACTIONS

Certains employés du Groupe, y compris des dirigeants, ont reçu un droit à attribution d'actions gratuites en fonction de l'atteinte de certains critères de performance et des options d'achat donnant le droit d'acquies des actions Somfy SA à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité

attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et actions gratuites ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options et actions gratuites en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (quatre ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Les mouvements intervenus en 2014 et 2015 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2015		2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	–	–	15 532	166,89
Options attribuées	–	–	–	–
Options annulées	–	–	– 4 675	155,00
Options exercées	–	–	– 10 857	172,01
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	–	–	–	–
OPTIONS EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	–	–	–	–

Au 31 décembre 2015, tous les plans ont été exercés :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
NÉANT			

Le Directoire de Somfy SA, lors de sa réunion du 21 février 2014, a décidé l'attribution à 154 bénéficiaires d'actions gratuites Somfy SA. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

Au 31 décembre 2015, la situation des actions gratuites est la suivante :

Date du plan		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valorisation (€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Révision liée aux conditions de performance	Actions exercées	Nombre d'actions restant potentiellement à exercer au 31/12/15
21/02/14	Résidents	86	7 270	179,92	30/06/16	01/07/18	- 1 648	-	5 622
21/02/14	Non-résidents	68	4 320	169,86	30/06/18	NA	- 952	- 120	3 248
		154	11 590				- 2 600	- 120	8 870

NOTE 12 - IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

IMPÔTS COURANTS

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2015 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, SEM-T SASU, Domis SA, BFT Sud Est SAS et Automatismes BFT France SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
 - il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
 - les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
 - les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.
- S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

CVAE

La charge de CVAE est comptabilisée en charge d'impôt afin de donner une information plus pertinente en matière de comparaison, compte tenu des pratiques de place.

CRÉDIT D'IMPÔT INVESTISSEMENT

Le traitement des crédits d'impôt investissement n'est pas explicitement adressé par les normes IFRS.

Un certain nombre de critères doit être apprécié, au cas par cas, afin de déterminer s'il convient de comptabiliser le crédit d'impôt investissement en impôt (IAS 12) ou en subvention (IAS 20).

Parmi ces critères figurent le caractère remboursable ou non du crédit d'impôt en cas de bénéfices fiscaux futurs suffisants, le caractère spécifique ou non de l'investissement, le caractère taxable ou non du crédit d'impôt et le nombre de conditions requises pour bénéficier du crédit d'impôt.

NOTE 12.1 : RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	177 189	119 580
<i>Quote-part des frais et des charges sur dividendes</i>	8 366	841
<i>Dividendes des sociétés non consolidées (Opération Faac)</i>	- 38 343	-
<i>Dépréciation de goodwill</i>	-	20 542
<i>Reclassement CVAE en Impôt</i>	- 3 101	- 3 194
<i>Reclassement CICE en Charges de personnel</i>	- 1 995	- 1 964
<i>Reclassement CIR en Autres produits de l'activité</i>	- 4 409	- 3 509
<i>Autres</i>	- 4 254	- 60
Différences permanentes	- 43 736	12 656
Résultat taxé à taux réduit	- 24 039	- 21 981
Résultat taxable au taux courant	109 414	110 255
<i>Taux de l'impôt en France</i>	38,00 %	38,00 %
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	41 577	41 897
Impôt à taux réduit	4 111	3 759
<i>De la différence de taux courant des pays étrangers</i>	- 27 039	- 22 642
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	211	1 315
Effet de la différence de taux d'imposition	- 26 828	- 21 327
Crédits d'impôt	- 2 361	- 4 518
Autres taxes et divers	1 943	7 477
Impôt du Groupe	18 442	27 288
Taux effectif	10,41 %	22,82 %

* Les comptes ont été retraités suite à l'application d'IFRIC 21 (cf. Note 3).

Le résultat taxé à **taux réduit** concerne des redevances taxées à 17,1 %. Les principaux pays contributeurs à la **différence de taux** sont : la Tunisie (17,2 M€) pour lequel le taux d'impôt est nul, l'Allemagne (1,1 M€), les autres pays européens (4,5 M€), les pays du Moyen-Orient (1,3 M€) et la Chine (1,8 M€).

Les **crédits d'impôt** sont principalement impactés par le crédit d'impôt SOPEM (Pologne) : 2,3 M€ en 2015 contre 4,5 M€ en 2014.

Les **autres taxes et divers** comprennent notamment la CVAE pour 3,1 M€ en 2015 et 2014 et la contribution de 3 % sur dividende pour 1,1 M€ en 2015 contre 1,2 M€ en 2014. De plus, ils regroupent l'impact de changement de taux d'impôt différé principalement en France (38 % à 34,43 %) pour - 1,4 M€ et en Espagne (30 % à 25 %) pour - 1,2 M€ en 2015.

En 2015, le résultat avant impôt des activités poursuivies a été majoré des profits de sortie du capital de Faac et amputé de provisions pour dépréciation des intérêts financiers dans Garen Automação et Giga. En 2014, il avait été également minoré de dépréciations de goodwill. Retraités de ces éléments exceptionnels, les taux effectifs d'impôt de 2015 et 2014 sont proches de 19 %.

Comme au 31 décembre 2014, l'analyse effectuée sur le traitement comptable du crédit d'impôt investissement de SOPEM, menée selon les critères décrits précédemment, a conduit le Groupe à considérer qu'il entrerait dans le champ de la norme IAS 12. Ce crédit d'impôt a donc été comptabilisé en produit d'impôt. Pour bénéficier de ce crédit

d'impôt, SOPEM doit respecter un certain nombre d'engagements tels qu'un montant minimum d'investissement, un nombre minimum de personnes employées sur le site et une date limite de finalisation de l'investissement (30 juin 2020).

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

La variation des dettes et créances d'impôt s'explique par le mécanisme des acomptes.

DÉFICITS ACTIVÉS ET UTILISÉS

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Le montant total de ces déficits s'élève à 35,3 M€ fin 2015 au taux de droit commun contre 36,1 M€ fin 2014.

Aucun impôt différé actif significatif n'a été constaté en 2015 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

NOTE 12.2 : IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Impôts différés actifs		
– Écarts actuariels sur retraites	4 387	3 674
– Couvertures de change	–	81
– Divers	–	178
Impôts différés passifs		
– Actifs financiers disponibles à la vente	–	5 843
– Couvertures de taux	–	–
– Couvertures de change	87	–
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	4 301	– 1 910

La différence positive entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

NOTE 12.3 : ANALYSE PAR NATURE

En milliers d'euros	31/12/15 Actif	31/12/14 Actif	Dont impact Compte de résultat	Dont impact Variation de périmètre IFRS 5
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	30 349	27 213	3 788	– 707
– IDA liés aux retraites	3 974	4 295	– 480	–
– IDA liés aux méthodes de provisions	7 373	4 334	2 907	– 115
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	3 224	3 983	– 306	– 111
– IDA liés au crédit d'impôt SOPEM	10 172	8 786	1 393	–
– IDA liés aux justes valeurs	–	–	–	–
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	–	97	– 21	–
– IDA liés aux frais d'acquisitions	299	387	– 88	–
Impôts différés sur marges internes	8 156	8 699	– 628	–
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	–	–	–	–
TOTAL	38 505	35 912	3 160	– 707

En milliers d'euros	31/12/15 Passif	31/12/14 Passif	Dont impact Compte de résultat	Dont impact Variation de périmètre IFRS 5
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	35 524	47 733	– 5 777	– 332
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	718	6 664	– 103	–
– IDP liés aux crédits-bails	9 201	9 791	– 590	–
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	1 013	2 436	– 1 130	– 286
– IDP liés à l'activation des frais de développement	13 157	13 292	– 135	–
Impôts différés sur marges internes	1 276	1 294	– 28	–
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	1	1 831	– 1 830	–
Impôts sur les frais d'acquisition	59	698	–	– 639
TOTAL	36 860	51 556	– 7 635	– 971

NOTE 13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

NOTE 13.1 : ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Avals, cautions données, garantie de passif sur cession CIAT	18 780	4 328
Intérêts sur emprunts restant à courir	2 606	3 734
Loyers restant à payer sur locations simples	24 668	22 908
Achats de cuivre à terme	5 066	7 895
Ventes de devises à terme	19 333	21 773
TOTAL	70 453	60 637

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

NOTE 13.2 : ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Avals, cautions reçues, garanties de passif	8 940	2 204
Lignes de crédit non utilisées	137 678	56 730
TOTAL	146 618	58 934

NOTE 13.3 : ENGAGEMENTS DE RACHAT COMPLÉMENTAIRE DE TITRES PORTANT SUR DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS et en conformité avec la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Lors de leur comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, en contrepartie de la diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. La différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dont le rachat est anticipé et le montant de la dette estimée est comptabilisée :

- en capitaux propres, pour les transactions postérieures au 1^{er} janvier 2010,
- en écart d'acquisition, pour les transactions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Somfy a pris, courant août 2012, une participation de 51 % du capital de la société Neocontrol. La transaction comprend une première option croisée de put/call exercée le 19 janvier 2015 portant sur 10 % du capital et une deuxième pour les 39 % restants exerçable à horizon 2017.

NOTE 14 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTIES LIÉES**NOTE 14.1 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	1 680	109 881
Variation de périmètre et autres	983	- 80 750
Quote-part de résultat de la période	101	- 428
Résultat des activités destinées à être cédées	-	2 308
Dividendes versés	-	-
Écarts de conversion	- 506	242
Reclassement lié aux actifs détenus en vue de la vente	-	- 29 574
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	2 258	1 680

Le poste « Participations dans les entreprises associées » est composé des participations dans les sociétés Neocontrol et Arve Finance.

L'exercice 2014 a été impacté par la sortie des entités distribuées (scission Somfy Activités et Somfy Participations) ainsi que par la dépréciation de 0,5 M€ de la participation dans Neocontrol (cette dépréciation est présentée au sein de la quote-part de résultat des entreprises associées).

Au cours de 2015, Somfy a acquis 10 % supplémentaires de Neocontrol. Dans le cadre du test de perte de valeur de la participation Neocontrol, un taux d'actualisation de 21,5 % et un taux de croissance à l'infini de 3,5 % ont été retenus.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2015. Une augmentation du taux d'actualisation de deux points pourrait conduire à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 0,1 M€. Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale n'impliquerait aucune dépréciation complémentaire.

NOTE 14.2 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Comité de Direction.

Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Chiffre d'affaires	–	227
Autres produits	–	269
Achats de marchandises	95	5 232
Autres charges	–	17
Intérêts (produits)	–	5 972
Clients	–	1 313
Fournisseurs	–	928
Prêts	100	100
Intérêts courus	–	–
Prêts obligataires	–	79 400

Au 31 décembre 2014, les transactions avec les entreprises associées concernaient principalement les entités détenues par Somfy Participations (Gaviota Simbac et Zurflüh-Feller) qui ont fait l'objet d'un apport à la société anonyme de droit luxembourgeois Edify SA.

Au 31 décembre 2015, seules les sociétés Arve Finance et Neocontrol sont concernées.

NOTE 15 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/15	% d'intérêt 31/12/15	% d'intérêt 31/12/14
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
CMC SARL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Stor'm	Saint Clair de la Tour (France)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SOPEM	Cracovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Eastern Europe Area SP. Zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	–
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Yorkshire Technology	Bradford (Angleterre)	–	–	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmerie (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Automation Services PTY	Rydalmerie (Australie)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy Columbia SAS	Bogota (Colombie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Argentina	Buenos Aires (Argentine)	100,00	100,00	–
Somfy Chili	Chili	–	–	100,00
Giga Indústria e Comércio de Produtos de Segurança Eletrônica S.A.	Santa Rita do Sapucaí (Brésil)	51,00	51,00	51,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/15	% d'intérêt 31/12/15	% d'intérêt 31/12/14
GABR Participações LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Garen Automação S/A	Garça (Brésil)	–	–	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
HIMOTION BV	Leiden (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC	Kiev (Ukraine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Bulgaria AD	Sofia (Bulgarie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Milan (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy España SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Automatismos Pujol SL	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Redutores de Velocidade LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	100,00
Sistemi Automatici Pujol SRL	Pavona (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy Nordic AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy Norway AS	Skedsmokorset (Norvège)	100,00	100,00	–
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Thailand	Bangkok (Thaïlande)	100,00	100,00	100,00
Somfy Taiwan Co Ltd	Taipei (Taiwan)	100,00	100,00	100,00
Asian Capital International LTD	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Sino Global International Holdings LTD	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Sino Link Trading LTD	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Hong Kong CTLT Trade Co. LTD	Hong-Kong	70,00	70,00	70,00
Somfy Asia-Pacific Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	–
Dooya China	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	70,00
New Unity LTD	Hong-Kong	70,00	70,00	70,00
Ningbo Sleepwell Co Ltd	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	70,00
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China Co Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
LianDa	Zhejiang (Chine)	95,00	95,00	95,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/15	% d'intérêt 31/12/15	% d'intérêt 31/12/14
Baixing Co Ltd	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	70,00
Herzborg Technology	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	70,00
Shanghai Goodnight	Ningbo (Chine)	70,00	70,00	–
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Egypt	Le Caire (Égypte)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Acharnai (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy South Africa (PTY) Limited	Durban (Afrique du Sud)	100,00	100,00	100,00
Somfy Tunisie	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Tunisie Services	Tunis (Tunisie)	50,00	50,00	50,00
Somfy Mexico SA DE CV	Tlalnepantla (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Syservmex	Tlalnepantla (Mexique)	100,00	100,00	–
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
PROMOFI BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
FIGEST BV	Leiden (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy LLC USA	Dover (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Poway (États-Unis)	–	–	100,00
Energy Eye	Poway (États-Unis)	–	–	100,00
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera (Italie)	100,00	100,00	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	80,00
Opendoors SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	–
SEM-T	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
TTMD SA	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Saint-Priest (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Drazice (Croatie)	75,00	75,00	75,00
BFT Polska Sp.zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/15	% d'intérêt 31/12/15	% d'intérêt 31/12/14
SACS SRL	Trento (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT US Inc.	Boca Raton (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00
BFT CZ Sro	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	90,00	90,00	90,00
O&O	Corregio (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
BFT Anatolia	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Istanbul	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	100,00
BFT Grèce	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
BFT Eire	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
BFT Automation Systems PTL	Hyderabad (Inde)	51,00	51,00	–
Nord Logistica E Servizi SRL	Legnago (Italie)	100,00	100,00	–
BFT Gulf	Dubaï (Émirats Arabes Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT China	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
BFT Romania	Bucarest (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
BFT New Zealand	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00	100,00
BFT Sud Est	Saint Laurent du Var (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Lazio S.r.l.	Rome (Italie)	100,00	100,00	60,00
TRS Standard S.r.l.	Vérone (Italie)	100,00	100,00	60,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Arve Finance	Cluses (France)	50,17	50,17	50,17
Neocontrol	Belo Horizonte (Brésil)	61,00	61,00	51,00

NOTE 16 - TABLE DE CONCORDANCE 2015/2014

Conformément aux recommandations de l'AMF, la présentation des notes annexes a été modifiée afin de gagner en lisibilité et en pertinence. La table de concordance ci-dessous permet le passage entre la présentation retenue en 2015 et celle utilisée en 2014.

Présentation 2015	Règles et méthodes 2014	Notes 2014
Chiffres clés Faits marquants de l'exercice 2015 Événements post-clôture Compte de résultat consolidé État du résultat global Bilan consolidé actif Bilan consolidé passif Variation des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie Annexes aux documents comptables consolidés		Nouveauté Note 1 Note 33
Note 1 Principes comptables 1.1 Comptes consolidés - Base de préparation 1.2 Conformité aux normes comptables 1.3 Jugements et estimations 1.4 Nouvelles normes et interprétations en vigueur	Partie A Partie A Partie A Partie A	
Note 2 Périmètre de consolidation 2.1 Mode de consolidation 2.2 Conversion des éléments en devises 2.3 Regroupements d'entreprises 2.4 Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente ou de la distribution et activités abandonnées	Partie B Partie B Partie C Partie B Partie W	Note 9
Note 3 Retraitements des comptes précédemment publiés		Note 2
Note 4 Informations sectorielles	Partie BB	Note 3
Note 5 Données liées à l'activité 5.1 Chiffre d'affaires 5.1.1 Chiffre d'affaires par localisation des clients 5.1.2 Autres produits de l'activité 5.2 Autres produits et charges opérationnels 5.3 Stocks 5.4 Clients 5.5 Autres créances courantes et non courantes 5.6 Autres dettes courantes et non courantes	Partie Y Partie Z Partie J Partie K Partie P	Nouveauté Note 3 Note 4 Note 5 Note 15 Note 16 Note 17 Note 25
Note 6 Immobilisations corporelles et incorporelles 6.1 Écarts d'acquisition et test de perte de valeur 6.1.1 Écarts d'acquisition 6.1.2 Test de perte de valeur 6.2 Autres immobilisations incorporelles 6.3 Immobilisations corporelles 6.3.1 Immobilisations corporelles par nature 6.3.2 Immobilisations corporelles en contrats de location financement	Partie D Partie H Partie E Partie F Partie G	Note 10 Note 10.1 Note 10.2 Note 11 Note 12 Note 12.1 Note 12.2
Note 7 Capitaux propres et résultat par action 7.1 Capitaux propres 7.1.1 Transactions entre les actionnaires 7.1.2 Actions propres 7.1.3 Dividendes proposés 7.2 Résultat par action	Partie L Partie L Partie X	Note 27 Note 8

Présentation 2015	Règles et méthodes 2014	Notes 2014
Note 8 Éléments financiers		
8.1 Résultat financier	Partie AA	Note 6
8.2 Actifs et passifs financiers		
8.2.1 Actifs financiers	Partie I	Note 14
8.2.2 Passifs financiers	Partie R	Note 20
8.2.2.1 Analyse par catégorie		Note 20.1
8.2.2.2 Analyse par échéance		Note 20.2
8.2.2.3 Analyse par taux		Note 20.3
8.2.2.4 Analyse par devise		Note 20.4
8.2.2.5 Dettes couvertes par des sûretés réelles		Note 20.5
8.2.2.6 Covenants		Note 20.6
8.2.3 Analyse de l'endettement net		Note 21
8.2.4 Instruments financiers inscrits au bilan	Parties U et V	Note 22
8.2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	Partie M	Note 18
8.3 Politique de gestion des risques financiers		Note 23
Note 9 Détail du tableau des flux de trésorerie		Note 28
9.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 28.1
9.2 Immobilisations incorporelles et corporelles		Note 28.2
9.3 Variation du besoin en fonds de roulement		Note 28.3
Note 10 Provisions et passifs éventuels		
10.1 Provisions	Partie N	Note 19
10.1.1 Provisions non courantes		Note 19.1
10.1.2 Provisions courantes		Note 19.2
10.2 Passifs éventuels	Partie N	
Note 11 Éléments liés au personnel		
11.1 Effectifs		Note 31
11.2 Avantages du personnel		
11.2.1 Retraites	Partie O	Note 24
11.2.2 Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance		Note 32.2
11.3 Paiement en actions	Partie Q	Note 26
Note 12 Impôts courants et différés	Partie T	Note 7
12.1 Rationalisation du taux d'impôt		Note 7.1
12.2 Impôts comptabilisés directement en capitaux propres		Note 7.2
12.3 Analyse par nature		Note 7.3
Note 13 Engagements hors bilan		Note 29
13.1 Engagements donnés		
13.2 Engagements reçus		
13.3 Engagements de rachat complémentaire de titres portant sur des sociétés non consolidées par intégration globale	Partie S	
Note 14 Participations dans les entreprises associées et parties liées		
14.1 Participations dans les entreprises associées		Note 13
14.2 Informations sur les parties liées		Note 32.1
Note 15 Liste des sociétés consolidées		Note 34

08

COMPTES SOCIAUX

- P.114** Compte de résultat au 31 décembre 2015
- P.115** Bilan au 31 décembre 2015
- P.115** Projet d'affectation du résultat exercice 2015
- P.116** Annexe aux documents comptables de Somfy SA



COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Chiffre d'affaires net	3 449	1 815
Autres produits	393	5 890
Autres charges :	- 15 133	- 16 037
<i>Personnel</i>	- 484	- 1 173
<i>Impôts et taxes</i>	- 573	- 384
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 14 075	- 14 481
Dot./rep. aux amortissements et provisions	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 11 291	- 8 333
Résultat financier	287 793	165 459
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	276 503	157 126
Résultat exceptionnel	- 445	- 38 695
RÉSULTAT AVANT IS	276 057	118 431
Impôt société	3 426	- 13 835
RÉSULTAT NET	279 484	104 596

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015**BILAN ACTIF**

En milliers d'euros	31/12/15 Net	31/12/14 Net
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	–	–
Immobilisations financières	349 623	470 515
Total Actif immobilisé	349 624	470 515
Actif circulant		
Stocks et en-cours	–	–
Créances clients et comptes rattachés	221	5 967
Autres créances et comptes de régularisation	80 377	24 710
Valeurs mobilières de placement	98 265	70 707
Disponibilités	2 281	5 440
Total Actif circulant	181 145	106 823
TOTAL ACTIF	530 768	577 339

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
Capitaux propres		
Capital	7 400	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	103 138	122 251
Résultat	279 484	104 596
Total Capitaux propres	391 888	236 550
Provisions pour risques et charges	8 574	5 345
Dettes		
Emprunts et dettes financières	60 725	257 815
Fournisseurs et comptes rattachés	1 030	1 488
Autres dettes et comptes de régularisation	68 551	76 142
Total Dettes	130 306	335 445
TOTAL PASSIF	530 768	577 339

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2015

En euros	En euros
Origines	Affectation
Report à nouveau antérieur	Dividendes
5 057 826,80	42 180 000,00
Résultat de l'exercice	Réserve légale
279 483 937,12	–
Réserve légale	Réserve facultative
50 681,01	242 412 444,93
284 592 444,93	284 592 444,93

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE SOMFY SA

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

A - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

— CESSION DE CIAT

Somfy SA a cédé le 5 janvier 2015, à United Technologies Corporation, sa participation de 44,49 % dans le capital de CIAT Group.

La cession représente une somme de 114,2 M€, se décomposant à hauteur de 34,8 M€ pour le prix de cession des titres, hors frais, et de 79,4 M€ pour le montant du remboursement de l'emprunt obligataire de CIAT souscrit initialement par Somfy.

Le paiement du prix de cession comporte une partie différée pour un montant total de 10,5 M€ et échelonnée de 2016 à 2019.

La cession génère en 2015 une moins-value nette de 2 M€ compensée par une reprise de provision du même montant.

ANNULATION DES ACTIONS FAAC

En mai 2015, les groupes Faac et Somfy ont conclu à l'absence de projets de développement communs et décidé, par là même, de dénouer les liens capitalistiques existants (détention de 34 % du capital de Faac par Somfy et de 7,3 % de celui de Somfy par Faac).

L'opération de décroisement de leurs intérêts respectifs est passée par l'exercice d'un droit de retrait statutaire et a donné ainsi lieu à l'annulation des actions Faac détenues par Somfy. Elle a eu comme contrepartie pour Somfy la rétrocession des 571 400 actions Somfy détenues par Faac et l'encaissement d'une soulte fixée à 50,7 M€ dont le paiement comporte une partie différée pour un montant total de 13,2 M€ et échelonnée de 2016 à 2017.

Cette opération a généré un produit financier net de 149,1 M€.

De plus, une partie des titres Somfy issus de la rétrocession (436 800 actions) est annulée de sorte à limiter à 7,2 % la portion du capital auto-détenu par Somfy.

Le capital social de Somfy SA se trouve alors composé de 7 400 000 actions de 1 €, dont 535 880 actions détenues en propre au 31 décembre 2015.

GIGA

En raison de la dégradation de la conjoncture au Brésil, de la baisse d'activité constatée en 2014 et de perspectives incertaines, Somfy SA a pris la décision de céder l'entité Giga. Un « Restructuring Agreement », initié en décembre 2015, est en cours de finalisation. Il prévoit la cession des titres détenus par Somfy SA et l'abandon partiel des créances financières. Dans ce cadre, les comptes annuels intègrent une dépréciation de – 2,0 M€ comptabilisée dans le résultat financier qui couvre le risque maximum.

B - PASSIF ÉVENTUEL

Le litige opposant **Somfy SA** aux salariés de la société **Spirel** suit son cours devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville. Les salariés souhaitent voir prononcer l'annulation de la cession des titres de la société Spirel intervenue en 2010 et condamner Somfy SA à leur verser des dommages et intérêts au titre de la prétendue ruine intentionnelle de Spirel et du préjudice moral d'anxiété, de déception et de vexation dont ils prétendent avoir été victimes pour un montant total de l'ordre de 9,7 M€. Le dépôt des conclusions de Chappel Industries France et Spirel a été versé au débat et les plaidoiries devraient se dérouler sur le premier semestre 2016. Somfy SA conteste les arguments avancés par les conseils des salariés de Spirel, estime avoir respecté ses obligations

et reste confiante dans ses chances d'obtenir une décision favorable. Par ailleurs, les salariés ont également assigné Spirel, Chappel Industries France et Somfy SA, courant juillet, devant le Conseil des Prud'hommes d'Albertville pour contester le motif de leur licenciement et réclamer des dommages et intérêts d'un montant sensiblement identique. Le dépôt des conclusions est en cours. À ce stade, Somfy SA n'a pas connaissance des motifs sur lesquels les salariés basent leurs requêtes. En conséquence, Somfy SA continue de qualifier ces risques de passifs éventuels et n'a donc pas provisionné ces litiges au 31 décembre 2015.

C - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

— FINALISATION DE LA CESSION DE GIGA

Le « Restructuring Agreement » concernant la participation de Somfy SA dans la société Giga mentionné dans les « Événements significatifs de l'exercice » devrait être signé sur le premier semestre 2016.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance réuni le 9 mars 2016 :

- a pris acte de la démission de Jean-Philippe Demaël, de son mandat de membre et de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016,
- a nommé à l'unanimité Jean Guillaume Despature, membre du Directoire, en qualité de Président du Directoire à effet du 9 mars 2016, pour la durée des mandats du Directoire expirant le 26 novembre 2017.

À compter du 9 mars 2016, le Directoire se compose de :

- Jean Guillaume Despature, Président du Directoire,
- Pierre Ribeiro, Directeur Général Finances.

D - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

À compter du 16 octobre 2014 est entré en vigueur le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau Plan Comptable Général réorganisant à droit constant l'ensemble des textes comptables. Ce règlement remplace le règlement CRC 99-03 relatif au Plan Comptable Général (dit PCG 99) et tous les autres règlements publiés depuis 1999. Il constitue ainsi la nouvelle référence comptable pour l'élaboration des comptes annuels de toutes les entités tenues d'établir des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture, le niveau de rentabilité, les perspectives d'avenir ou le cours de Bourse pour les sociétés cotées.

AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2015 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières de placement de 98,3 M€ se répartissent en :

- 99,3 M€ d'actions propres,
- 1 M€ de provision pour dépréciation sur actions propres.

ACTIONS PROPRES

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2015 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015, il poursuivait les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

La société se réservait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Ces titres sont classés au compte 502 « Actions propres ». Le résultat des opérations de rachat de ces actions propres est donc comptabilisé dans le résultat financier.

Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans de stock-options ou d'actions gratuites sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2015.

Les actions destinées à assurer la liquidité et l'animation du marché secondaire, ainsi que les actions acquises en vue de la conservation et la remise ultérieure à l'échange sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou de la moyenne des valeurs boursières du mois de décembre 2015.

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES SOMFY SA

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de plans d'options en vigueur. Par ailleurs, le Directoire de Somfy SA, lors de sa réunion du 21 février 2014, a décidé l'attribution à cent-cinquante-quatre (154) bénéficiaires d'actions gratuites Somfy SA. L'acquisition de ces actions gratuites est soumise à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS, CRÉANCES OBLIGATAIRES ET CRÉANCES DIVERSES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et au regard de la probabilité de recouvrement de ces créances.

Lorsque la situation nette des participations devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Les intérêts courus exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Au 31 décembre 2015, les écarts de conversion « Actif » de 8,6 M€ et « Passif » de - 0,1 M€ ont été classés respectivement dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2015, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE TAUX

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente, résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers dont le caractère de couverture n'est pas démontré, qui fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

E - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

— Il s'agit de la société J.P.J.S.

F – NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,4 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de – 11,3 M€ contre – 8,3 M€ en 2014.

Note 1.1 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	
Production vendue de services France	1 981
Production vendue de services UE	924
Production vendue de services hors UE	543
TOTAL	3 449

Note 1.2 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros	
Rémunérations allouées	
– aux membres des organes de direction	150
– aux membres des organes de surveillance	154
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 1.3 : Effectif au 31 décembre 2015

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	1	4

NOTE 2 : ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 287,8 M€ contre 165,5 M€ en 2014.

La hausse du résultat financier s'explique par la prise en compte de 149,1 M€ de résultat lié à l'opération de retrait de la société Faac.

Les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement mais ils sont largement compensés par les intérêts sur le prêt obligataire que Somfy SA a accordé à Garen.

NOTE 3 : ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est de – 0,4 M€. Il comprend – 2 M€ de moins-values sur cession de participation et intègre une reprise de provision pour risques et charges pour 1,6 M€.

Le résultat 2014 était lui de – 38,7 M€ dont – 37,7 M€ directement imputables à la scission de Somfy SA.

NOTE 4 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt société est un produit de 3,4 M€ qui intègre 4,5 M€ de produit d'intégration fiscale.

Note 4.1 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	276 503	276 503	–	105 071
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme	–	–	–	–
– revenus de titres de participation	–	– 281 476	–	– 106 961
– autres	–	2 001	–	760
<i>Impôt théorique</i>	–	– 2 971	38,0 %	– 1 129
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	– 445	– 445	–	– 169
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme	–	–	–	–
– déductions	–	– 1 635	–	– 621
– réintégrations	–	–	–	–
<i>Impôt théorique</i>	–	– 2 080	38,0 %	– 790
Impôt théorique total	–	– 5 052	–	– 1 920
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	–	–	–	6 471
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal	–	–	–	– 1 974
Contribution sur les revenus distribués	–	–	–	– 1 071
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...	–	–	–	–
RÉSULTAT NET	–	–	–	279 484

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	276 503	1 129	277 632
Résultat exceptionnel	– 445	790	345
	276 057	1 920	277 977
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal	–	–	– 1 974
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal	–	–	6 471
Contribution sur les revenus distribués	–	–	– 1 071
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...	–	–	–
Impôt théorique	–	–	– 1 920
RÉSULTAT NET	–	–	279 484

Note 4.2 : Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2015, l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Simu SAS		Gray
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
Automatismes BFT France SAS		Lyon
SEM-T SASU		Cluses
BFT Sud Est SAS		Saint Laurent du Var

NOTE 5 : RÉSULTAT NET

Le résultat net ressort ainsi à 279,5 M€.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS**Note 6.1 : Immobilisations brutes**

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/14	Augmenta- tions	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/15
Immobilisations incorporelles	215	-	-	-	-	215
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations financières	500 940	25 978	- 140 480	-	-	386 437
Titres de participation	398 153	21 500	- 54 274	-	-	365 379
Créances rattachées à des participations	12 507	4 478	- 5 135	-	-	11 851
Autres immobilisations financières	24	-	- 1	-	-	24
Emprunts obligataires souscrits	90 255	-	- 81 071	-	-	9 184
	501 156	25 978	- 140 480	-	-	386 654

L'augmentation des immobilisations financières est due à des augmentations de capital pour 20 M€ et des créations de filiales pour 1 M€.

La diminution des immobilisations financières est due à la cession de CIAT, soit 37 M€ pour les titres et 79 M€ au titre du remboursement de l'emprunt obligataire.

Le retrait de Faac donne lieu à une diminution de 17 M€.

Note 6.2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/14	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/15
Immobilisations incorporelles	214	-	-	-	-	214
Concessions, brevets, licences	214	-	-	-	-	214
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
	216	-	-	-	-	216

Note 6.3 : Dépréciations des immobilisations

En milliers d'euros	Montant 31/12/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/15
Provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	30 425	16 759	- 10 370	-	-	-	36 814
	30 425	16 759	- 10 370	-	-	-	36 814

NOTE 7 : ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	11 851	6 238	5 612
Autres immobilisations financières	24	-	24
Emprunts obligataires émis	9 184	9 184	-
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	221	221	-
Créances diverses*	71 782	53 747	18 035
Charges constatées d'avance et écart de conversion	8 595	8 595	-
	101 656	77 986	23 671

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 33 256 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

NOTE 8 : PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros	
Dividendes	645
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	-
Clients, factures à établir	34
État, impôts et taxes	14 867
Autres	23 660

NOTE 9 : ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF SUR DETTES ET CRÉANCES LIBELLÉES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En milliers d'euros	Écart Actif	
	Total	Provision pour risques
Emprunts obligataires souscrits	6 147	6 147
Créances rattachées à des participations	2 428	2 428
Créances diverses	-	-
Dettes financières	-	-
	8 574	8 574

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES**Note 10.1 : Variation des capitaux propres**

En milliers d'euros	Solde au 31/12/14 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/14	Variations exercice 2015	Solde au 31/12/15 avant affectation des résultats	Projet d'affectation des résultats 2015	Solde au 31/12/15 après affectation des résultats
Capital	7 837	–	– 437	7 400	–	7 400
Primes d'émission, d'apport	1 866	–	–	1 866	–	1 866
Écart de réévaluation	5 929	–	–	5 929	–	5 929
Réserve légale	791	–	–	791	– 51	740
Réserves réglementées	–	–	–	–	–	–
Autres réserves	93 384	85 992	– 88 015	91 361	242 412	333 773
Report à nouveau	22 148	– 22 148	5 058	5 058	– 5 058	–
Résultat	104 596	– 104 596	279 484	279 484	– 279 484	–
Provisions réglementées	–	–	–	–	–	–
	236 550	– 40 751	196 090	391 888	– 42 180	349 708
	Variation					
Capitaux propres après affectation	195 799	–	153 910	–	–	349 708

Note 10.2 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
– Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1
Situation en fin d'exercice	7 400 000	1
– Obligations convertibles et titres similaires	–	–

Note 10.3 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/14	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/15
Stock-options et AGA	K€	50 620	–	–	–	50 620
	nombre	288 637	–	–	–	288 637
Contrat de liquidité	K€	115	3 734	– 3 729	–	120
	nombre	566	14 218	– 14 395	–	389
Conservation en vue d'opérations de croissance externe	K€	21 279	27 257	–	–	48 535
	nombre	112 254	134 600	–	–	246 854
Auto-détention	K€	–	88 452	– 88 452	–	–
	nombre	–	436 800	– 436 800	–	–
TOTAL ACTIONS PROPRES	K€	72 013	119 443	– 92 181	–	99 275
	nombre	401 457	585 618	– 451 195	–	535 880

Note 10.4 : Plans d'actions gratuites

Date du plan		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valorisation (€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Révision liée aux conditions de performance	Actions exercées	Nombre d'actions restant potentiellement à exercer au 31/12/15
21/02/14	Résidents	86	7 270	179,92	30/06/16	01/07/18	- 1 648	-	5 622
21/02/14	Non-résidents	68	4 320	169,86	30/06/18	N/A	- 952	- 120	3 248
		154	11 590				- 2 600	- 120	8 870

Le plan du 21 février 2014 est soumis à condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

En milliers d'euros	Montant 31/12/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/15
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	5 345	4 864	- 1 635	-	-	-	8 574
	5 345	4 864	- 1 635	-	-	-	8 574

NOTE 12 : ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En milliers d'euros	Montant total	À 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 017	21 017	-	-
Emprunts et dettes financières divers	39 709	39 709	-	-
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 030	1 030	-	-
Dettes fiscales et sociales	218	218	-	-
Autres dettes*	68 250	68 250	-	-
Produits constatés d'avance et écart de conversion	83	83	-	-
	130 306	130 306	-	-

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 68 106 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

NOTE 13 : CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	
Intérêts courus sur emprunts	11
Fournisseurs, factures non parvenues	237
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	230
Divers	132
Jetons de présence	-

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 14.1 : Engagements financiers**

En milliers d'euros	31/12/15	31/12/14
– Avals, cautions reçus	8 940	2 204
– Lignes de crédit non utilisées	129 500	49 121
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	138 440	51 325
– Avals, cautions donnés	698	3 979
– Intérêts sur emprunts restant à courir	11	–
– Garantie de passif sur cession CIAT	17 796	–
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	18 505	3 979

Note 14.2 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	–

NOTE 15 : LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (–) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<i>Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)</i>						
DSG	4 250	138	99,90 %	552	–	–
Somfy SAS	20 000	35 382	100,00 %	32 511	373 563	50
CMC SARL	8	– 440	100,00 %	222	–	–
Somfybat SNC	6 830	10 324	100,00 %	2 286	–	–
Somfy Ltd	146	511	100,00 %	1 289	12 689	–
Somfy PTY Ltd	306	838	100,00 %	459	11 393	–
NV Somfy SA	348	37	100,00 %	1 408	25 252	–
Somfy Brazil LTDA	11 188	– 5 290	99,99 %	– 1 905	8 010	146
Somfy GmbH	1 500	3 371	100,00 %	8 678	140 409	1 000
Somfy KFT	787	– 171	100,00 %	80	3 399	–
Somfy Spol sro	177	61	100,00 %	865	13 231	–
Somfy Sp zoo	132	3 496	100,00 %	1 796	22 500	–
SC Somfy SRL	307	– 178	100,00 %	113	1 086	–
Somfy Joo	314	3 706	100,00 %	372	6 159	–
Somfy Italia SRL	2 000	7 257	95,00 %	1 383	18 201	–
Somfy España SA	93 100	3	100,00 %	8 836	20 051	5 000
Somfy Systems Inc.	8 786	5 045	100,00 %	2 559	68 592	–
Somfy AG	30	1 635	100,00 %	1 649	24 640	–
Somfy Nordic AB	71	1 021	100,00 %	725	11 264	–
Somfy PTE Ltd	533	706	100,00 %	211	4 036	–

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Somfy Co Ltd	10 423	2 283	100,00 %	436	5 591	117
LianDa	6 960	- 16 916	95,00 %	3 356	29 064	-
Somfy Middle East Co Ltd	62	4 108	100,00 %	2 696	30 006	-
Somfy Mexico SA DE CV	27	781	99,75 %	- 200	5 816	-
Somfy K.K.	205	1 817	100,00 %	74	10 576	-
PROMOFI BV	91	1 030	100,00 %	49 034	-	49 000
Simu SAS	5 000	6 374	100,00 %	7 574	75 901	350
Somfy ULC	904	417	100,00 %	1 098	7 819	-
Arve Finance	3 010	- 1 455	50,17 %	- 113	-	-
Somfy SIA	521	- 381	100,00 %	63	1 553	-
Somfy South Africa (PTY) Limited	410	77	100,00 %	378	1 904	-
Somfy Colombia SAS	28	- 36	100,00 %	89	1 346	-
Domis SA	1 115	291	99,99 %	407	7 159	-
Somfy LLC	1 104	- 1 136	100,00 %	395	5 201	-
Sisa Home Automation Ltd	249	3 700	100,00 %	1 227	11 717	-
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti	832	2 249	99,85 %	766	10 154	-
Asian Capital International LTD	113 776	24 250	100,00 %	- 65	-	-
Somfy Maroc SARL	196	173	100,00 %	69	4 733	-
Somfy Hellas SA	750	2 005	100,00 %	- 641	5 629	-
Somfy India Pvt Ltd	1 706	- 181	100,00 %	197	3 516	-
Somfy Bulgaria AD	102	8	99,90 %	91	1 026	-
Stor'm	8	487	100,00 %	123	945	-
Somfy Thailand	306	368	99,98 %	321	1 950	-
Somfy LLC	370	- 303	100,00 %	17	286	-
Somfy Tunisie Services	99	- 16	50,00 %	- 2	-	-
Somfy Egypt	140	- 11	99,91 %	- 155	-	-
SOPEM	38 807	6 627	100,00 %	4 882	37 846	-
Giga Indústria e Comércio de Produtos de Segurança Eletrônica S.A.	4 066	- 3 884	51,00 %	- 1 212	8 628	-
GABR Participações LTDA	3 139	- 305	99,99 %	- 5 446	-	-
Somfy Argentina	740	- 183	99,68 %	- 35	2 488	-
Somfy Norway AS	56	10	100,00 %	- 204	814	-
Somfy Eastern Europe Area SP. Zoo	36	- 1	100,00 %	11	-	-
Somfy Asia-Pacific Co Ltd	76	3	100,00 %	65	-	-
Opendoors SAS	500	-	100,00 %	- 56	-	-

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	11 851
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	472
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	147 142

NOTE 16 : INVENTAIRES DES TITRES DE PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
Titres de participation			
29 995 titres DSG	4 218	4 218	—
119 994 titres Vimart	63	23	—
1 000 000 titres Somfy SAS	8 286	8 286	—
30 000 titres Somfy GmbH	4 555	4 555	—
3 000 titres Somfy Nordic AB	534	534	—
394 titres PROMOFI BV	1 084	1 084	—
230 titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	—
1 900 000 titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	—
50 titres Somfy AG	152	152	—
660 titres Somfy K.K.	194	194	—
35 000 titres Somfy España SA	93 161	93 161	—
13 995 titres NV Somfy SA	334	334	—
35 999 titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	—
100 000 titres Somfy Ltd	144	144	—
500 000 titres Somfy PTY Ltd	350	350	—
80 000 titres Somfy Joo	460	460	—
1 100 000 titres Somfy PTE Ltd	514	514	—
500 titres CMC SARL	8	8	—
2 099 990 titres Somfy Co Ltd	10 734	10 734	—
1 titre Somfy Spol sro	1 012	1 012	—
676 titres Somfy Sp zoo	1 423	1 423	—
1 titre Somfy KFT	1 865	696	—
399 titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	—
36 378 338 titres Somfy Brazil LTDA	11 933	3 854	—
250 000 titres Simu SAS	23 937	23 937	—
3 744 299 titres Somfy India Pvt Ltd	1 696	1 696	—
52 250 titres LianDa	7 307	—	—
124 274 titres SC Somfy SRL	311	242	—
100 000 titres Somfy ULC	333	333	—
1 510 000 titres Arve Finance	1 510	723	—
521 197 titres Somfy SIA	822	199	—
4 728 000 titres Somfy South Africa (PTY) Limited	387	387	—
71 408 titres Somfy Colombia SAS	30	30	—
2 499 999 titres Somfy Hellas SA	750	750	—
22 000 titres Somfy Maroc SARL	202	202	—
85 827 titres Domis SA	3 068	3 068	—
1 titre Somfy LLC	1 152	363	—

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
14 000 000 titres Sisa Home Automation Ltd	270	270	–
16 776 titres Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticaret Ltd Sti	875	875	–
1 220 956 515 titres Asian Capital International LTD	107 369	107 369	–
999 titres Somfy Bulgaria AD	102	102	–
500 titres Stor'm	839	839	–
9 998 titres Somfy Thailand	304	304	–
1 titre Somfy LLC	381	90	–
1 000 titres Somfy Tunisie Services	52	52	–
1 099 titres Somfy Egypt	153	–	–
106 000 titres SOPEM	38 691	38 691	–
8 999 100 titres GABR Participações LTDA	3 016	–	–
948 600 titres Giga Indústria e Comércio de Produtos de Segurança Eletrônica S.A.	6 728	–	–
5 372 727 titres Somfy Argentina	562	562	–
500 titres Somfy Norway AS	57	57	–
1 500 titres Somfy Eastern Europe Area SP. Zoo	36	36	–
650 000 titres Somfy Asia-Pacific Co Ltd	77	77	–
50 000 titres Opendoors SAS	500	500	–
379 449 titres Somfybat SNC	10 280	10 280	–
	365 379	336 328	–

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	–	–	–
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres	99 275	98 265	187 022
Valeurs mobilières de placement	–	–	–
	99 275	98 265	187 022



DOCUMENTS JURIDIQUES

- P.130** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- P.131** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- P.132** Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- P.133** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- P.134** Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- P.136** Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
- P.136** Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- P.137** Rapport du Conseil de Surveillance
- P.138** Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016



DOCUMENTS JURIDIQUES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la clôture. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIÉTÉ CMC SARL

Personne concernée

M. Jean-Philippe Demaël

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire (article 39) ouvert aux salariés de la société CMC SARL, membres du Comité de Direction et ayant une ancienneté de 15 ans, mis en place en 2006 et modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à 20 ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et des cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par votre société au cours de l'exercice.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SOMFY SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Somfy SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
 - d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.
- Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

—
Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

AUTRES INFORMATIONS

—
Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre Groupe et les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes de la société Somfy SA, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans la section « Reporting social et environnemental » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en fin de section « Reporting social et environnemental » sous le titre « Note méthodologique » et au cas par cas aux côtés des indicateurs publiés dans cette section.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre octobre 2015 et avril 2016 pour une durée d'environ dix semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de Développement Durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même Code, avec les limites précisées dans la section « Reporting social et environnemental » du rapport de gestion, notamment un périmètre de reporting représentant 68,9 % de l'effectif total du Groupe.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions de l'Environnement, des Ressources Humaines, de la Communication, des Achats et Financière en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

1. Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

2. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de Développement Durable et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 27 % des effectifs et entre 24 % et 31 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que pour le calcul de l'indicateur « heures de formation », la définition du nombre d'heures de formation professionnelle des Référentiels n'est pas suffisamment précise. La donnée reportée est donc une valeur plancher.

Paris-La Défense, le 20 avril 2016
L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable

Bruno Perrin
Associé

3. Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement, la consommation d'eau, les rejets et le traitement des eaux usées, la consommation d'énergie, la production et le taux de valorisation des déchets dangereux et non dangereux, les mesures prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de matières premières, l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, les actions de partenariat ou de mécénat.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'absentéisme, les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, les mesures prises en matière d'égalité homme femme.

4. Entités SITEM SARL (Tunisie), WAY SRL (Italie) et BFT SpA (Italie).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital,

les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Lyon, le 20 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE
Agnès Piniot

ERNST & YOUNG et Autres
Lionel Denjean

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2015, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires est ressorti à 1 061,1 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 8,1 % en termes réels et 5,6 % à données comparables par rapport à l'année précédente.

Toutes les zones géographiques se sont inscrites en hausse, et plusieurs d'entre elles ont enregistré une accélération notable au second semestre du fait, pour partie, de l'effet de base.

L'Europe de l'Est et du Centre, l'Europe du Sud et l'Europe du Nord se sont à nouveau distinguées. Elles ont profité de l'essor de la Pologne, de la République Tchèque, du Moyen-Orient et de l'Afrique, ainsi que de la poursuite du redressement de la Péninsule Ibérique, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

L'Amérique et l'Asie Pacifique ont, pour leur part, pâti du fléchissement du Brésil et de la Corée et du ralentissement de la Chine, mais ont, à l'inverse, pleinement bénéficié du dynamisme de l'Amérique du Nord, du Mexique, de l'Australie et du Japon.

L'Allemagne et la France se sont, quant à elles, redressées au fil des mois et ont ainsi réussi à compenser le tassement constaté en début d'année.

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 165,6 M€ sur l'exercice. Il a progressé de 10,6 % et représenté 15,6 % du chiffre d'affaires, contre 15,3 % un an plus tôt.

La hausse constatée est attribuable à la croissance de l'activité, à des gains de change et à la bonne tenue de la marge brute. Elle s'est inscrite dans un contexte d'augmentation sensible des frais de structure en raison de la poursuite du plan d'investissements initié sur les précédents exercices et de l'accroissement des dépenses de recherche et développement ainsi occasionné.

Le résultat net s'est élevé à 164,8 M€. Il a été majoré des profits de sortie du capital de CIAT et Faac (respectivement 5,9 et 33,9 M€) et amputé de provisions pour dépréciation des intérêts financiers dans Garen Automação et Giga (6,7 M€ au total).

Le résultat net retraité des éléments exceptionnels¹ ressort à 127,2 M€, en progression de 9,2 %.

Le solde financier net a été ramené d'un endettement de 199,9 M€ à un excédent de 1,2 M€ entre le début et la fin de l'exercice.

L'amélioration est étroitement liée au niveau élevé de la capacité d'auto-financement, à une évolution maîtrisée du besoin en fonds de roulement, mais aussi aux encaissements issus des sorties du capital de CIAT et Faac.

Sur cette base, le Directoire propose la distribution d'un dividende brut par action de 5,7 €, en augmentation de 3,5 %² par rapport au montant ajusté versé l'an dernier.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à :

- mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres ;
- annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ;
- procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes.

Il vous sera également demandé de vous prononcer notamment sur les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants, sur l'augmentation de l'enveloppe annuelle de jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, sur la division de la valeur nominale des actions de Somfy SA ainsi que sur la modification de l'article 2 des statuts de la société.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

En ce qui concerne la résolution portant sur les mandats des Commissaires aux Comptes, nous vous présentons nos observations suivant les recommandations du Comité d'Audit.

Nous vous rappelons que les mandats de Commissaires aux Comptes titulaires des cabinets ERNST & YOUNG et Autres et LEDOUBLE SA, ainsi que les mandats de Commissaires aux Comptes suppléants des cabinets AUDITEX et CFCA arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

À cet égard, nous vous proposons de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG et Autres et de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet AUDITEX, ainsi que de nommer le cabinet KPMG SA aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du cabinet LEDOUBLE SA, et le cabinet SALUSTRO REYDEL aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement du cabinet CFCA.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants seraient nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous n'avons pas d'autre observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

1. Le résultat net est retraité principalement des plus-values de cession et des dépréciations de survaleurs comptabilisées en 2014 et 2015.

2. Le dividende ajusté correspond au dividende réel corrigé de la relation consécutive à la réduction du capital opérée lors de la cession de la participation dans Faac.

PROJET DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2016

À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 279 483 937,12 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 163 669 000 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 suivante :

Origine

– Bénéfice de l'exercice	279 483 937,12 €
– Report à nouveau	5 057 826,80 €
– Excédent de réserve légale	50 681,01 €

Affectation

– Réserves facultatives	242 412 444,93 €
– Dividendes	42 180 000,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 5,70 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 1^{er} juin.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	35 571 628,80 €* soit 4,80 € par action	–	–
2013	38 666 435,60 €* soit 5,20 € par action	–	–
2014	35 693 533,20 €* soit 5,20 € par action	391 840 000,00 €, chaque action ayant donné droit à une action Edify SA ou à une somme en numéraire de 50,00 €**	–

* N'incluant pas le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

** L'Assemblée Générale des actionnaires du 27 novembre 2014 a décidé la distribution exceptionnelle d'une somme de 391 840 000,00 € qui a été prélevée sur le poste « Réserve Générale », étant précisé que chaque action Somfy a donné droit, au choix de l'actionnaire, à une action Edify SA ou à une somme en numéraire de 50,00 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - Renouvellement du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION - Renouvellement du cabinet AUDITEX aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet AUDITEX, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

SEPTIÈME RÉOLUTION - Nomination de KPMG SA, en remplacement du cabinet LEDOUBLE SA, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme KPMG SA en remplacement du cabinet LEDOUBLE SA, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

HUITIÈME RÉOLUTION – Nomination de SALUSTRO REYDEL, en remplacement du cabinet CFCA aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme SALUSTRO REYDEL en remplacement du cabinet CFCA, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

NEUVIÈME RÉOLUTION - Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale décide de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance de 150 000 € à 200 000 €.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

DIXIÈME RÉOLUTION - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 480 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération, compte tenu de l'auto-détention au 31 décembre 2015, soit 535 880 titres, est fixé à 97 977 600 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

ONZIÈME RÉOLUTION - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- 1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- 2) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

DOUZIÈME RÉOLUTION - Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 1,5 % du capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options octroyées par le Directoire au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des

actionnaires du 13 mai 2015 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution et conditions de performance des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation le cas échéant exigée des bénéficiaires ;
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉSOLUTION - Délégation de pouvoirs à donner au Directoire en vue de réaliser une division de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de fixer à 0,20 € la valeur nominale de chaque action de la société et par voie de conséquence, de diviser chaque action de 1 € de valeur nominale chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de cinq actions de 0,20 € contre une action de 1 €.

Cette division prendra effet à une date qui sera fixée par le Directoire.

Le droit de vote double, tel que prévu par les dispositions de l'article 29 des statuts, est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives de 0,20 € provenant de la division des actions nominatives de 1 € bénéficiant de ce droit, le délai de quatre ans stipulé à l'article précité n'étant pas interrompu par l'échange.

L'Assemblée Générale constate que, du seul fait de l'échange des actions, les actions de 0,20 € seront purement et simplement substituées aux actions de 1 € qui seront annulées, sans qu'il ne résulte de cet échange une novation dans les relations existant entre la société d'une part et ses actionnaires d'autre part.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Directoire pour :

- procéder à cet échange à une date postérieure à la date de paiement du dividende ;
- constater le nombre d'actions de 0,20 € alors existantes et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder aux éventuelles opérations d'ajustement rendues nécessaires par l'opération ;
- et d'une manière générale, faire le nécessaire pour appliquer les présentes décisions au plus tard à l'issue de l'Assemblée tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION – Modification de l'article 2 des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 2 des statuts « Objet » comme suit :

« La société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, **de concevoir, de fabriquer, de commercialiser, toutes solutions et tous produits contribuant à l'amélioration des cadres de vie, notamment dans les domaines de l'automatisation des bâtiments et pour cela elle procède à :**

- l'acquisition, la gestion et l'aliénation de tous titres de participation et de placement,
 - la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
 - la gestion des fonds disponibles dont elle disposerait,
 - l'acquisition, **le dépôt**, l'exploitation de toutes marques et de tous brevets ou licences de brevets, leur cession ou leur apport et la concession de toutes licences d'exploitation,
 - la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec, le cas échéant, la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

QUINZIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 21 avril 2016

Pierre Ribeiro
Directeur Général Finances



SOMFY SA
50 AVENUE DU NOUVEAU-MONDE
BP 152 - 74307 CLUSES CEDEX - FRANCE
TÉL.: +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy-groupe.com